

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE

23
juin
2023



Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

ORDRE DU JOUR

Séance publique du Conseil départemental du 23 juin 2023

N° Rapport	Titre
	DISCOURS INTRODUCTIF PRÉSIDENT
25	PRÉSENTATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR) PAR MONSIEUR LE COLONEL DU SDIS
	ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2023
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>
1	SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS - MODIFICATION
2	SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS - PISTES DE TRAVAIL
3	CONVENTION ÉDUCATION NATIONALE / CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE AUX CONTRATS D'OBJECTIFS TRIPARTITES 2023-2028
4	CONVENTION 2023-2028 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL, LES EPLE-COLLÈGES PUBLICS DU TERRITOIRE
5	PARTICIPATION À UNE PRODUCTION AUDIOVISUELLE SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i>
6	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : ÉLARGISSEMENT DES POSSIBILITÉS D'ACCUEIL AU SEIN DE LA POUPONNIÈRE
7	CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2023
8	MONTANT DES INDEMNITÉS DE RENTRÉE SCOLAIRE VERSÉES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX POUR LES MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
9	TRANSPORT SCOLAIRE HANDICAPÉ – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL
10	CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2022-2027 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE
11	CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2022-2027 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ
12	CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2022-2027 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAURIAC
13	CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2022-2027 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS
14	FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2022-2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023
	<i>CANTAL INNOVANT</i>
15	SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DU GROUPE D'ACTION LOCALE CANTAL ET À LA STRATÉGIE LEADER CANTAL 3V 2023-2027

	<i>CANTAL RESPONSABLE</i>
16	MISE EN PLACE DU SPRH - SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT
17	AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL - DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES 2023-2027
18	CONTRAT DE PROGRÈS TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT CÈRE AMONT 2023-2027
19	CONTRAT DE PROGRÈS TERRITORIAL BAVE MAMOUL CÈRE AVAL 2023-2027
	<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>
21	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2022
22	AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DOMAINE SKIABLE DU LIORAN
23	APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS CALEDEN
24	CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE UNIFIÉ SYNDICAT MIXTE CANTAL ATTRACTIVITÉ
26	CRÉATION CONTRATS PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)
28	ASTREINTES DE DIRECTION PROTECTION DE L'ENFANCE
27	AVENANT DE RÉSILIATION À LA CONVENTION DU 24 OCTOBRE 2005 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CANTAL ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES RELATIVE AUX EMOP
29	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
30	CONTRATS DE PROJET - SERVICE PUBLIC POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT
31	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EMPLOIS
20	RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2022
32	COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DES DÉCISIONS PRISES PAR SON PRÉSIDENT DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS ET DES MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE
33	COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT
34	COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT
RS	LE LIORAN - BURON DU BAGUET - RUPTURE CONVENTIONNELLE DU BAIL COMMERCIAL
35	COMPTE DE GESTION 2022
36	COMPTE ADMINISTRATIF 2022
37	AFFECTATION DU RÉSULTAT
38	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 2023
Motion	MOTION POUR UN TRAIN DE NUIT DE PLEIN EXERCICE ENTRE AURILLAC ET PARIS
Motion	MOTION POUR LA MODERNISATION DE LA LIGNE AUBRAC

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL****RÉUNION DU 23 JUIN 2023****Procès-verbal**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin à 09 heures 00, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHASTRE

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL en attendant son arrivée.

Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE en attendant son arrivée.

Dominique BEAUDREY donne pouvoir à Florian MORELLE après son départ et avant son retour de réunion.

Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT après son départ.

Le quorum est atteint

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir prendre place pour que nous puissions ouvrir cette session.

En attendant, il me revient d'excuser Marie-Hélène ROQUETTE qui me fait pouvoir le temps de son arrivée, puisqu'elle arrivera vers 11 h ; Vincent DESCOEUR qui est dans le train qui arrive de Brive, espère arriver avant la fin de matinée et donne son pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL. Je voulais excuser aussi Dominique BEAUDREY qui nous a rejoints mais qui va être amenée à aller à la Préfecture pour une réunion concernant les possibilités de reclassement du personnel de l'entreprise CHAVINIER. Elle nous rejoindra ensuite et donne pouvoir à Florian MORELLE. Et Monsieur Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Avant de débiter mon propos, simplement vous signaler quelques informations techniques. Vous savez que la session est retransmise donc je vous demanderai de bien vouloir mettre vos micros. Même si la salle est petite, on pourrait avoir tendance à parler sans micro, ceci dit, pour que les personnes qui nous regardent sur Couleur Cantal, puissent nous entendre, il faut absolument que vous allumiez le micro à l'aide de la petite touche rouge. C'est de la pratique. On va avoir un peu de réglages, je pense, de micros à réaliser.

Cette session se déroule dans la salle Roger-Besse, c'est un peu particulier, mais compte tenu des travaux réalisés dans les bâtiments et notamment la salle de session, nous ne pouvions pas nous y retrouver. J'espère que nous pourrons y refaire des réunions à l'automne. Clairement, je pense que pour les orientations budgétaires, c'est-à-dire en novembre, nous pourrons nous retrouver effectivement dans la salle de session.

Avant d'évoquer les rapports je tiens à présenter ou insister, dans mon propos introductif, sur quelques points d'actualité. Tout d'abord, la ligne aérienne et le renouvellement de la DSP. C'est vrai que l'objectif que nous avons poursuivi tout au long des négociations sur le financement, notamment, pour arriver à trouver une compagnie également, c'était de ne pas dégrader le service. Néanmoins, à service iso, c'est-à-dire un maximum de trois jours à trois rotations et deux jours à deux, c'est un maximum, je parle bien évidemment de la semaine, je ne parle pas du week-end – on aura un déficit prévisionnel de l'ordre de 22 M€. Donc on a multiplié les interventions, nous sommes allés à Matignon avec Pierre MATHONIER, on a multiplié les contacts avec différents ministres, pour arriver à faire prendre en compte ou à expliquer les spécificités du Cantal et de la préfecture du département, de par sa situation et son enclavement. Alors c'est vrai que, globalement, l'accord qui a été obtenu, j'ai tendance à dire que c'est le meilleur que l'on pouvait obtenir dans la période. On a vite compris que la contribution de l'État allait être plafonnée à 10,2 M€, qu'on n'arriverait pas à aller plus loin. Donc après, on a fait un peu de technique, puisqu'il y a différents critères à prendre en compte sur la participation de l'État et notamment un qui visait à plafonner sa contribution par rapport au chiffre d'affaires, ce qui était le plus prégnant pour nous et on a réussi à faire augmenter ce plafond de 70 à 80 % du chiffre d'affaires. Ceci dit, les 10,2 M€ de l'État, ce n'est satisfaisant que sur une partie, puisque l'État contribue au financement à hauteur de 46 % alors que précédemment, il était à hauteur de 54 %. Ceci dit, le Conseil régional de son côté a quant à lui augmenté sa participation de près de 36 % en la passant à 1,9 M€. La CCI de son côté est revenue au tour de table avec une contribution/participation de 600 000 €. La CABA s'est engagée pour sa part à contribuer à hauteur de 4,3 M€. Et le Département assumant le solde du déficit. Alors, on ne va pas se le cacher, comme vous l'avez vu, la plate-forme rencontre quelques mouvements sociaux actuellement. On peut espérer une sortie du conflit la plus rapide possible, parce que sinon on aura d'énormes difficultés à pouvoir atteindre les objectifs qu'on a assignés à notre ligne.

Je profite de l'occasion pour redire que nous avons contractualisé avec la compagnie, à un prix moyen du billet équivalent avec la précédente. Simplement, ce qui va venir impacter, c'est la nouvelle taxe carbone, qui, schématiquement, a un impact de l'ordre de 8 % sur le prix des billets. Parce qu'on a entendu pas mal de choses, donc que ce soit clair, on est sur les mêmes prix moyens. Après, bien évidemment, il peut y avoir de la politique commerciale un peu différente. Quand vous avez un prix moyen, vous pouvez démarrer très bas et aller très haut,

ou alors vous êtes plus sur un prix équivalent avec une amplitude nettement moins importante, mais sur le prix moyen, on est au même niveau.

Pour rester sur le sujet des transports, la proposition concernant le train de nuit bien évidemment est inacceptable. Je crois qu'on doit tous se mobiliser pour ce qui pourrait être assimilé à une provocation. Parce qu'on peut se demander « mais comment a-t-on pu nous faire une telle proposition, mettre un train de nuit occasionnel uniquement à destination des Franciliens ? ». Je laisse chacun interpréter ça, mais je crois que malheureusement, ce n'est même pas une provocation, c'est bien une méconnaissance totale des besoins des territoires enclavés. Je crois qu'on n'est véritablement pas sur les mêmes paradigmes à ce niveau-là.

Plus récemment, nous avons le plan France Ruralités qui a été annoncé par la Première ministre dans la Vienne. Bien sûr, celui-ci va se transformer, il va y avoir des lois, l'essai va être transformé à l'automne, notamment concernant la pérennisation des ZRR. Ça, on peut en être satisfait, puisque, dans ce qui est imaginé, on pérennise les ZRR. A priori, le département dans sa globalité pourrait être retenu en ZRR, c'est-à-dire y compris Aurillac et Arpajon-sur-Cère qui ne l'étaient pas jusque-là. Deuxième nouveauté, une modulation des avantages de défiscalisation, des différents avantages fiscaux. Tout cela va être précisé à l'automne. C'est le bon point. Pour le reste — et j'ai eu l'occasion de le dire dans différentes enceintes —, l'ambition reste quand même limitée, tant par les moyens que par les actions. On peut, ceci dit, noter une action qui est favorable : c'est la première fois que l'État pointe véritablement le doigt sur les logements vacants. C'est vrai que, dans un département comme le Cantal, on y voit tout l'intérêt, avec la nécessité d'accueillir de nouvelles populations. Et donc il est imaginé la mise en place d'une prime pour la sortie de vacance des logements. Ça ne résoudra pas tout, mais c'est une première avancée sur le sujet. Pour le reste, c'est un agrégat de mesurètes qui malheureusement n'auront pas forcément d'impact structurant pour les territoires ruraux et en particulier pour le Cantal. Je crois que l'État doit mieux faire pour redonner des perspectives aux territoires ruraux, alors que dans le même temps, le Président de la République a lancé officiellement la construction de dix réseaux de RER dans des métropoles, et en parallèle également, son ministre des Transports annonce un vaste plan vélo à 2 M€. J'en resterai là, je vous laisse le soin d'en tirer vos conclusions. Peut-être que certains, d'ailleurs, ont prévu de poser des questions en début d'après-midi au Préfet, qui viendra présenter le rapport des Services de l'État.

Ceci dit, malgré ce manque de considération sur les grandes annonces, c'est vrai qu'on a quand même des motifs de satisfaction. Le premier étant la validation de notre plan d'accompagnement exceptionnel des EHPAD, qui est opérationnel. Cette semaine, j'ai pu signer (il y avait Pierre MATHONIER pour la CABA, Valérie SEMETEYS pour l'Agence Entreprises) également la signature de la charte d'engagement des différents partenaires au pôle d'excellence en microbiologie, donc on a signé cet engagement aux côtés de l'ensemble des entreprises. Je pense que c'est une véritable opportunité pour le Cantal, et bien évidemment, le Conseil départemental y prendra toute sa part, notamment en prenant en charge le bâtiment qui accueillera ce pôle. Et à ce titre, nous avons programmé un investissement de 3 M€.

Comme vous le verrez au cours de cette session, il vous sera proposé de voter le compte administratif 2022, et un budget supplémentaire 2023. Si le compte administratif présente un résultat positif important, il convient toutefois de tempérer son interprétation. En effet, certaines dépenses, notamment en termes d'investissement, ont été reportées du fait de difficultés d'approvisionnement sur les chantiers, de retards pris dans les chantiers, donc nous avons un résultat gonflé artificiellement. De même que sur les recettes exceptionnelles, je pense notamment à celles reçues sur les concessions des barrages, ou plutôt, les barrages qui n'ont plus de concession. On souhaiterait qu'elles puissent perdurer. Néanmoins, ça reste un budget qui est sain, puisque ce budget 2022 prend en compte un certain nombre d'augmentations, et en particulier sur des dépenses sociales, et puis prend en charge également un certain nombre de décisions du gouvernement qui étaient peu, voire pas, compensées. Donc globalement, on a déjà assumé ces décisions défavorables aux Départements. Et puis, on peut souligner la

poursuite du désendettement de notre budget du Conseil départemental. Notre rapporteur au budget se fera un plaisir de nous expliquer tout ça au cours de cette journée.

Enfin, j'ai la conviction que les clés de la réussite de nos territoires reposent sur notre capacité à travailler collectivement. Aussi, je me réjouis de l'adhésion de Saint-Flour Communauté à l'Agence d'attractivité. Et puis, aux dires de son Président, le territoire de Sumène-Artense devrait nous rejoindre prochainement. Les portes sont bien évidemment ouvertes à l'ensemble des autres territoires. Je pense à la CABA, à la Châtaigneraie et à Cère-et-Goul.

Maintenant, je voudrais attirer votre attention sur quelques rapports sur lesquels vous aurez à vous prononcer au cours de cette journée. Bien évidemment, le premier concerne la jeunesse, et notamment la sectorisation des collèges. C'est vrai que certains sont tentés de réduire la réflexion que nous menons, et que nous devons poursuivre, au seul collège de la Jordanne ou à une logique comptable, comme j'ai pu le lire, et je dois les mettre en garde, car ça serait une erreur politique. En effet, notre réflexion concerne tout le département et tous nos collègues. Notre responsabilité d'élus départementaux consiste à définir un maillage territorial équilibré, à définir le collège cantalien de demain en matière d'infrastructures, en matière d'internat, en matière de moyens à y consacrer, mais également, à convaincre l'Éducation nationale de nos besoins : besoins sur l'offre pédagogique, sur sa diversité, pour offrir aux jeunes Cantaliennes et aux jeunes Cantaliens toutes les chances de réussite. Bien sûr, dans cette réflexion, nous ne pouvons bien évidemment pas ignorer la démographie scolaire. Nous perdrons quelque 900 élèves sur 5 000 à l'échelle 2030, et le bassin aurillacois n'est pas épargné, comme l'ensemble du département, parce que ce ne sont pas moins de 400 élèves que nous aurons en moins sur le territoire. Vous aurez donc à vous prononcer sur un rapport qui nous permettra d'engager un travail prospectif, nous y avons déjà travaillé en commissions réunies à deux reprises, pour analyser et voir les données démographiques. Ce travail prospectif sera destiné à définir et proposer différents scénarios d'ici la fin de l'année, où nous délibérerons. Ces derniers devront permettre de confirmer notre maillage territorial, de confirmer notre engagement d'un enseignement de qualité, en travaillant avec les services académiques, de travailler sur des projets d'hébergement, des projets d'internat, de travailler sur l'optimisation de nos espaces, en lien avec les municipalités et de travailler à un rééquilibrage des effectifs.

Je tiens également à souligner un rapport concernant CALEDEN, et plus précisément le remboursement de l'avance remboursable que nous avons faite à CALEDEN en 2020, pour lui permettre de faire face à la fermeture du thermoludisme. Aujourd'hui, les phases de recours sont derrière nous, et CALEDEN les a gagnées. De nouvelles perspectives s'ouvrent désormais sur cette structure. En premier lieu, les travaux de remise en état de la toiture de l'espace de thermoludisme, et puis bien évidemment ensuite, le projet de développement que nous avons abandonné. Alors, si CALEDEN nous propose de procéder au remboursement de l'avance en compte courant, de 1 925 000 €, que nous avons approuvée, je vous proposerai de renouveler cette avance pour les trois prochaines années, afin de lui permettre de poursuivre la réalisation des investissements engagés. Les perspectives financières devraient d'ici là permettre à CALEDEN de commencer à rembourser progressivement cette avance.

Ensuite, vous aurez à vous prononcer sur le rapport d'activité des Services du Département. La version papier vous sera distribuée ultérieurement. On a eu une difficulté avec notre imprimeur, quelques retards, mais vous avez le rapport dans votre KBox, de manière dématérialisée. Et je crois qu'à la lecture de ce document, je vous engage à diffuser les informations qui retracent bien l'activité et l'action du Département au niveau du Cantal. Je tiens à remercier le DGS et toute l'équipe, tous les agents du Conseil départemental, pour le travail qui est fait pour la réalisation de ce document.

On aura également à se prononcer sur une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Vous le savez, je reste convaincu de l'importance de permettre un retour à l'emploi rapide pour chacun, parce que je suis de ceux qui sont persuadés que l'autonomie et la dignité se retrouvent par l'emploi.

Nous aurons ensuite à nous prononcer sur quelques 6 M€ de subventions attribuées au territoire, que ce soit à la fois à travers les Contrats de Développement à destination des Intercommunalités ou que ce soit à travers le Fonds Cantal Solidaire pour les Communes rurales. Et dans cet esprit, il vous est proposé également d'apporter un soutien de 300 000 € auprès du GAL (le groupe d'action locale) et à la stratégie LEADER qui permettra de mobiliser plus de 7 M€ pour le département du Cantal et en particulier vers le monde économique.

Notre responsabilité environnementale nous amènera également à nous prononcer sur plusieurs rapports, dont celui de l'évolution du Service Public à la Performance Énergétique de l'Habitat en Service Public à la Rénovation de l'Habitat. Ça signifie simplement que nous irons au-delà du seul conseil à la rénovation énergétique de l'habitat. Nous serons ainsi, avec les Communautés de communes, en capacité d'apporter des réponses sur les différents champs de la rénovation liés à l'insalubrité et à l'autonomie. Le SPPEH a fait ses preuves quant à lui depuis trois ans, le Service Public de la Rénovation de l'habitat le fera sans doute aussi bien.

J'en ai terminé avec mon propos introductif. Simplement pour vous demander l'autorisation d'inscrire un rapport sur table, lié à la rupture conventionnelle du bail commercial du buron du Baguet, bail que nous avons avec Georges BRANDT.

S'il n'y a pas de questions, je souhaitais aussi modifier l'ordre du jour, puisque vous voyez que nous avons en présentation le projet relatif à la deuxième révision du SDACR, donc, en lien avec le Service départemental d'incendie et de secours. Le SDACR donc sur la période 2022-2027. Et je passerai donc la parole au Colonel pour cette présentation qui durera 20 minutes.

Et puis vous dire aussi que deux motions, qui ont dû être ou qui vont être distribuées aux Présidents de groupe, deux motions sur le train, à la fois sur le train de nuit et sur le train de l'Aubrac, vous seront proposées, en fin de session.

J'en ai terminé de mes propos liminaires. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais passer la parole au Colonel, pour la présentation de ce Schéma d'analyse et de couverture des risques.

25. Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du SDIS du Cantal

Colonel Luc SKRZYNSKI, Directeur du SDIS 15

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les Chefs de service, effectivement, on va vous présenter le projet relatif à la révision du SDACR. SDACR, pour ceux qui ne connaissent pas cet acronyme : schéma départemental d'analyse et de couverture des risques pour un département. C'est un document réglementaire que le SDIS doit posséder, en lien avec le Conseil départemental. Et c'est un document, comme vous le verrez, qui est un arrêté préfectoral au final. Simplement, il est défini par le Code général des collectivités territoriales. Ce SDACR dresse l'inventaire des risques de toutes natures : risques naturels, risques techniques, pour le département. Il est élaboré par le SDIS, sous l'autorité du Préfet, révisé tous les cinq ans, comme la loi NOTRe le prévoit. Et parallèlement, après l'analyse, il fixe bien sûr la couverture que l'on souhaite mettre au niveau du département, pour couvrir ces risques avec les moyens départementaux, voire avec les moyens extradépartementaux.

La démarche de révision a été conduite par le chef du groupement des services opérationnels de l'époque qui était le Commandant MARIOU qui prendra le relais derrière pour la partie un peu plus technique. On avait mis en place une démarche sur la conduite de projet avec un COPIL, en présence du Président, du directeur de cabinet du Préfet et puis de différents groupes de travail pour le pilotage opérationnel. Toute la partie indicateurs, toute la

partie spécialités, puisque, au-delà des risques généraux, on a des risques liés aux spécialités (risques chimiques notamment) et toute la partie secours à personne qui est une grande part d'activité du SDIS (80 % de nos interventions sont du secours à personne), en lien avec le médecin-chef et le SAMU.

Bien entendu, le SDACR est en cohérence avec les différents documents : CoTRRIM (contrat territorial des risques majeurs), le schéma régional de santé, le document relatif aux risques majeurs, les dispositions spécifiques ORSEC et les différents autres documents.

Ce document reprend l'activité opérationnelle dans le Cantal de 2001 à 2011. Donc, le commandant MARIOU va vous présenter la suite et également, vous pouvez voir toute l'augmentation d'activité qu'on a pu avoir, depuis cette période, notamment sur le secours à personnes.

Je laisse la parole au Commandant, pour la partie un peu plus technique de la présentation.

Commandant Philippe MARIOU, chef du groupement des services opérationnels au SDIS 15

Mon Colonel, merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour. Je poursuis donc la présentation de ce SDACR. Ce schéma a dû faire l'objet d'une large concertation et je voudrais remercier la participation de deux maires, Monsieur Gilles CHABRIER Maire de Murat et Monsieur Denis SABOT Maire de Saint-Julien-de-Toursac, qui ont contribué à participer à un des deux groupes de travail.

Les activités opérationnelles entre 2001-2011 et 2011-2022 sont relativement différentes. La courbe supérieure est la courbe des interventions, qui augmentent, notamment depuis 2014. Le budget du SDIS est linéaire, n'évolue pas. L'effectif des pompiers volontaires diminue. Et les effectifs de professionnels, c'est normal, restent stables. Ce qui veut dire qu'on a une augmentation de 43 % entre 2011 et 2022. Pourquoi 2011 ? Car c'était la première révision du SDACR, alors on a fait un comparatif entre 2011 et 2022.

Le budget du SDIS est relativement contraint, de par l'activité opérationnelle. C'est également un rapport de l'inspection générale de l'administration qui précise qu'avec les frais de renouvellement de matériel, de caserne, de sur-sollicitation du SSUAP, qui est assez générale au niveau national, mais également sur le Cantal, qu'il sera difficile d'évoluer avec le budget qu'on a actuellement. C'est le cas du SDIS du Cantal. Voilà ce qu'on peut dire. Ce qui se passe, localement, c'est l'IGA qui le dit très clairement.

Lorsqu'un SDACR est révisé, il faut pouvoir évaluer ce qui a été fait précédemment. Il y avait 19 recommandations sur la révision de 2011. Sur ces 19 recommandations, 11 ont été réalisées, sept ont été abandonnées, non pas par manque de temps, mais parce que ce n'était pas nécessaire de poursuivre ces recommandations, et une qui est pratiquement réalisée. Outre ces propositions, il y a eu cinq rapports opérationnels qui ont été réalisés par le groupement des services opérationnels, concernant, le premier, le feu de forêt. On avait un parc relativement vieillissant et absolument pas en sécurité par rapport au personnel au niveau départemental. C'est un plan qui a été mis en œuvre depuis l'année 2017, mais qui sera poursuivi dans les années à venir. Les moyens aériens clairement, il faut baisser le matériel, il faut avoir un principe de juste adéquation entre nos moyens matériels et la sollicitation opérationnelle. Et j'attire l'attention des élus : vous êtes peut-être sollicités par les sapeurs-pompiers de vos casernes, la force d'une caserne, ce n'est pas le nombre d'engins, c'est tout simplement la capacité à pouvoir les armer. Donc si on pouvait résumer ce SDACR, c'est rationaliser nos matériels et les moderniser.

Le risque nautique a été réalisé. C'est une réflexion zonale qui a été appliquée, également au niveau départemental, ce qui veut dire qu'il y a des bateaux à passagers sur certains plans d'eau du département, et on a dû se munir de bateaux pour pouvoir porter secours à des bateaux qui présenteraient des avaries, qu'elles soient techniques, ou au niveau incendie. Cela concerne trois plans d'eau, et on a attribué des bateaux sur ces trois secteurs. Et quelques recommandations de l'inspection générale de la sécurité civile.

L'analyse des risques courants : qu'est-ce que c'est que les risques courants ? Ce sont des interventions très fréquentes sur le département et pour lesquelles les incidences sont relativement mineures. La définition : forte probabilité d'occurrence effectivement, sur les personnes, les animaux, les biens et l'environnement, mais qui sont relativement mineurs, même si, pour les accidents de la route, effectivement, ça peut être dramatique pour certaines personnes. Qu'est-ce qu'on a dans les risques courant du département ? Le premier, on a le personnel qui intervient dans les engins. On a le volontariat qui constitue notre force principale dans le département. On peut voir qu'entre les années 2000 et 2023, on a à l'heure actuelle beaucoup plus d'interventions, mais avec moins de pompiers. Vous avez évoqué, Monsieur le Président, un problème démographique. Oui, on l'a sur le département, et si on fait une petite référence au niveau national, si on fait le solde des naissances et des décès depuis 1945, l'année 2022 on tombe au plus bas sur le surplus de naissances. C'est un problème cantalien, c'est un problème national, mais c'est également un problème des pays développés, la démographie. La démographie, si elle baisse sur le département, cela a une incidence sur nos casernes, cela a une incidence sur la proportion de jeunes par rapport aux autres départements des 12 départements de la région Auvergne. Des bassins d'emploi qui ne sont pas présents sur le territoire des centres de secours. Une évolution de la jeunesse qui n'a pas toujours un engagement citoyen, mais il faut remarquer quand même un point : le travail du pompier volontaire aujourd'hui est beaucoup plus contraignant en termes de ce qu'on leur demande (disponibilité, astreintes, fréquence opérationnelle beaucoup plus importante – vous avez les chiffres), donc l'engagement est beaucoup plus contraignant pour un pompier volontaire qu'il y a 30 ans. C'est une certitude. On a un problème, c'est la faible disponibilité en journée, les gens travaillent donc il y a des refus de départ. Une lassitude grandissante de certains centres de secours qui sont éloignés des établissements de santé (je parle de Condat et de Riom). Riom a eu un VSAV neuf en 2018, il a 100 000 km en quatre ans, ils ne sont pas partis en vacances avec, c'est tout simplement l'évacuation vers les établissements de santé d'Aurillac, Mauriac, Saint-Flour et des fois Clermont-Ferrand.

Le volontariat : quelles sont les solutions ? Il faut un engagement beaucoup plus important des Collectivités territoriales. Dans cette salle, il y a des maires, je sais la contribution que vous versez au SDIS, mais si les Communes ne recrutent pas des pompiers volontaires en qualité d'employé communal, ça veut dire qu'on ne peut pas assurer la distribution des secours en semaine. Alors, le discours n'est pas toujours évident, il n'est pas très à l'écoute de la part de certains maires, mais on travaille un petit peu là-dessus. Il est évident que ce que recherche une Commune, c'est des compétences qui ne sont pas toujours compatibles avec le profil du pompier volontaire qu'on leur présente. C'est favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires qui ont un statut de fonctionnaires territoriaux-État-hospitaliers. On sait très bien que l'hospitalier, on ne pourra pas les solliciter pour l'opérationnel. On sait dans quelles conditions l'hôpital est actuellement malade. On a des exemples fréquents avec des problèmes de couverture actuellement sur l'hôpital de Saint-Flour. Mais sur les fonctionnaires territoriaux que ce soient les agents des Communes, du Conseil départemental, des Communautés de communes, favoriser leur disponibilité. Pour cela, on a un travail quotidien sur des conventions de disponibilité. Ça, c'est un point très important. Ces conventions permettent d'avoir un accord avec le Maire, pour favoriser la disponibilité du pompier pendant son temps de travail. Donc poursuivre et développer les conventions de disponibilité. Et bien sûr, il faut qu'on ait un lien étroit avec les élus, pour les sensibiliser sur leur territoire, s'il y a des problèmes majeurs de disponibilité.

Le budget du SDIS doit faire face à des dépenses qu'il ne décide pas et que l'État décide. Le premier, à très court terme, c'est changer le système d'alerte et de gestion opérationnelle. C'est le système qui permet de recevoir l'appel et de le répercuter sur le centre de secours territorialement compétent. L'État va changer ça au niveau national. Ça a une incidence en termes d'investissement de 1 M€. Les chiffres que vous avez-là ne sont pas du tout stabilisés, car au niveau national, les chiffres sûrs ne sont pas encore connus. Et puis le réseau radio du futur qui va être mis en œuvre sous peu. Là aussi, c'est une décision de l'État, mais que doit assumer le budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui nécessite des dépenses d'investissement et de fonctionnement qui se répètent bien sûr tous les ans.

On vous a parlé du secours aux personnes qui a explosé. C'est un problème national, pas uniquement cantalien. On a un vieillissement de la population qui nous sur-sollicite en termes de relevage de personnes, de personnes ne répondant pas aux appels, une baisse du nombre de médecins, l'absence de gardes. Un maillage territorial qui est un plus pour le SDIS, mais qui nous défavorise sur le fait qu'on est sur-sollicité bien sûr, on est partout, on est présent, on a un maillage territorial et cela a une incidence. Les politiques de maintien à domicile des personnes âgées qui, bien sûr, sur-sollicitent notre activité opérationnelle. Mais attention, on a moins de pompiers, plus d'interventions : quelle sera la capacité du SDIS à répondre dans les prochaines années, notamment sur le fait qu'on a une population où on a à peu près 30 % de gens entre 45 et 65 ans qui exercent des responsabilités managériales opérationnelles ? Quand ces gens-là partiront, quelle sera notre capacité à pouvoir assumer ?

Les recommandations sur le secours aux personnes. 1) Se recentrer sur les missions d'urgence. Ça veut dire qu'il faut diminuer les sollicitations opérationnelles, et là-dessus, il faut travailler avec le COPIL Secours à personne AMU, c'est-à-dire avec le SAMU pour essayer de baisser et de ne pas être sur-sollicités, des fois, pour des opérations totalement dénuées d'urgence. C'est facturer certaines interventions que l'on fait qui ne relèvent pas de nos missions ou les revaloriser. 2) Préserver le volontariat, c'est un mot fort qui doit être entendu ce matin. Diminuer les délais d'intervention, notamment par Condat et Riom. C'est baisser la durée des interventions. C'est baisser la sur-sollicitation des pompiers volontaires. Les solutions, c'est l'évacuation sur les structures de proximité, les cabinets médicaux, les centres hospitaliers de proximité. On parle de Condat, on parle de Murat. Ça nécessite bien sûr l'aval du médecin régulateur, du médecin local. Des conventions sont passées, mais ce n'est pas suffisamment travaillé et ce n'est pas tout le temps appliqué, en fonction du médecin régulateur du SAMU. Réduire les délais d'attente en centre hospitalier. Ça, c'est une grosse problématique, on a pu voir des exemples faramineux, où des pompiers volontaires ont dû attendre deux à trois heures dans certains centres hospitaliers du département. Ça, c'est un gros problème. 3) Développer la télémédecine, ce sera également un moyen d'éviter un transport sanitaire, et éviter aussi une admission en centre hospitalier. Ça, c'est une bonne solution, mais il y a un inconvénient car pour les médecins, c'est beaucoup plus chronophage. Donc la solution est intéressante, mais je pense qu'elle prendra du temps avant d'être appliquée.

Une cartographie vous montre les délais de couverture concernant le secours aux personnes. Tout ce qui est en vert clair, c'est une couverture en 30 minutes, en vert foncé en 20 minutes. Ce qu'on vous présente, c'est du théorique, car si le centre de secours n° 1 ne répond pas, c'est le centre n° 2 qui est sollicité ou le centre n° 3.

Le secours routier. Qu'est-ce qu'on peut dire ? C'est en très nette diminution des chiffres : 43 % de moins entre 2001 et 2011 et ça s'est poursuivi à 20 % de baisse entre 2011 et 2020. Très peu de désincarcération. On a des accidents de la voie publique, mais très peu de désincarcération. L'enjeu, bien sûr, c'est de diminuer le matériel de désincarcération, le moderniser et l'assurer sur les axes structurants du département, les routes départementales principales et les autoroutes.

L'incendie, qu'est-ce qu'on peut dire ? Vous avez les chiffres : ça veut dire qu'on fait très peu d'opérations incendie, et dans les opérations que l'on fait, très peu d'interventions techniques – là, je parle des feux en volume clos, les feux d'appartement et les feux de maison. Ceci pour arriver au fait que nos pompiers volontaires, concernant les incendies, s'ils font des petits feux, des feux de cheminée, mais qu'ils ne font pas des feux techniques, ils perdent en compétence. L'objet est donc de développer la formation pour le maintien des acquis.

Sur les recommandations, le nombre de véhicules ne fait pas la force d'une caserne. Il faut adapter les véhicules par rapport à la sollicitation opérationnelle. Si on fait peu de feux, il faut le compenser par une formation de maintien des acquis, notamment pour les pompiers volontaires. C'est relativement important. C'est faire évoluer aussi les personnels dans une structure confinée, exposée à une ambiance chaude, pour qu'on les mette dans des conditions les plus proches de la réalité. C'est uniformiser le matériel, aussi bien en formation qu'en opération. Et c'est développer une culture de gestion du risque industriel au moyen de documents de planification. Ça veut dire

quoi ? C'est 15 plans ETARE sur les 15 entreprises les plus sensibles du département. Si on fait un plan ETARE, ça veut dire « établissement répertorié », on réfléchit à la doctrine qu'on veut mettre en place ; en fonction de la doctrine, on définit le matériel. Je prends l'exemple de la menuiserie Lapeyre à Ydes qui a de grands volumes non recoupés. À partir de la doctrine, on sait le matériel qu'il nous faut et on établit un plan précis et bien sûr, on fait travailler les personnels.

Les vulnérabilités sur le risque courant. Il faut renforcer nos capacités opérationnelles dans le domaine du SSUAP, notamment les samedis, les pompiers volontaires prennent des astreintes, mais il y a 14 centres de secours dotés de VSAV qui n'effectuent pas d'astreinte le samedi. Sur l'incendie, on a des difficultés à mobiliser certains centres de secours en semaine en journée et de pouvoir mobiliser certains engins.

Les risques complexes, qu'est-ce que c'est ? Ce sont des risques/interventions qu'on ne fait pas sur le département. Ce sont des interventions majeures sur le risque industriel ou le transport de matières dangereuses. Ça n'existe pas chez nous, pour l'instant. Il y a certains risques, mais on n'a pas d'intervention qui justifie la mobilisation des moyens.

Le feu de forêt, on en a parlé. Il faut se préparer au changement climatique. Je vous ai dit qu'on avait un parc matériel relativement vétuste qui est en train d'être renouvelé depuis 2017. Il faut poursuivre ça, et il faut poursuivre notamment avec la notion de polyvalence des engins. Lorsqu'on a peu d'incendies, il faut avoir des engins qui puissent aussi bien faire les feux de structures que les feux d'espaces naturels. Ça veut dire qu'on rationalise les dépenses avec ces moyens-là. On ne baisse pas la couverture opérationnelle, on fait une juste adéquation entre nos interventions et nos moyens. Sur le risque feu de forêt, un rapport de l'État identifie cinq massifs à risque. Ça va évoluer, parce qu'avec le changement climatique, on s'aperçoit que sur la partie Est du département, frontalière Cantal-Corrèze, on a un risque qui se prononce. Je pense qu'à très court terme, une analyse plus poussée sur les feux de forêt sera assurée par l'État. En feu de forêt, il y a donc la notion d'engins polyvalents et de recourir à l'interopérabilité. Le CoTRRiM fixe un scénario de feux entre 20 et 100 ha. Ça veut dire qu'on ne peut pas assurer seuls, avec nos moyens, on va recourir aussi aux moyens limitrophes.

Les spécialités : c'est les maintenir, que ce soient nos équipes départementales Risques chimiques, Secours en milieu périlleux et montagne, Plongée. On désigne un référent Radioactivité et un personnel Mouvements de terrain à former. Le tunnel routier du Lioran, voilà un risque complexe. On a actuellement une doctrine opérationnelle qui ne convient pas, si jamais on a un feu en volume confiné. Donc c'est actualiser la sécurité incendie dans le tunnel routier, en vue d'appliquer une nouvelle doctrine opérationnelle pour le traitement de feux à haut pouvoir fumigène et de température en milieu clos de grande longueur. Ça veut dire quoi ? Si le tunnel du Lioran était réfléchi à l'heure actuelle, on aurait des colonnes sèches sur quatre galeries d'évacuation qui relient le tunnel routier au tunnel de secours. C'est ce qu'on demande à l'État. On demande que ces galeries d'évacuation soient dotées de colonnes sèches, pour pouvoir établir rapidement et surtout que nos moyens puissent intervenir au plus proche du sinistre et n'aient pas à parcourir une distance de 700 m en milieu clos, enfumé, exposé à de très hautes températures, car ça, on ne pourrait pas faire, bien que nos engins soient équipés, mais on n'est pas rompus à ce genre d'événement. Une note a été faite à l'État en février 2022 avec la collaboration du Centre d'études des tunnels (CETU).

Les vulnérabilités à risques complexes. Si on avait des interventions majeures sur le département, on aurait des problèmes, pour pouvoir mobiliser les moyens et les personnels en adéquation avec l'importance du sinistre. On est en capacité de traiter les risques courants, mais on aurait de gros problèmes pour traiter les risques complexes.

Le coût du sauvé. L'État nous demande d'intégrer dans le document du SDACR le coût du sauvé. C'est-à-dire est-ce que les pompiers, lorsqu'ils interviennent, préservent les biens, les personnes ou pas ? On ne s'est pas aventurés à calculer la vie d'une personne, parce qu'il y a des conséquences très importantes, on s'est limité aux biens. Alors, le coût du sauvé, c'est quoi ? L'objet, c'est de sensibiliser et communiquer auprès des financeurs du

SDIS. On a pris l'exemple d'un feu qui s'est passé sur Aurillac en 2020, qui s'est déclenché à 1h du matin. C'est un bâtiment qui respecte les dispositions techniques constructives où il y a eu un développement du feu fulgurant. Il y a eu un effet de cheminée par les façades, de par le parement bois et le feu s'est développé dans les isolations extérieures. Ce qui fait que c'était un bâtiment tout neuf et à 1h du matin il y a eu une propagation fulgurante et une panique phénoménale. Heureusement que la police qui est en patrouille la nuit a permis de faire des mises en sécurité avant qu'on arrive. Le coût du sinistre pour Cantal Habitat, c'est 400 000 €. La valeur du bâtiment est de 2 M€. Et le coût du sauvé de 1,6 M€. Les chiffres, ce n'est pas nous SDIS qui les donnons. C'est soit des cabinets d'experts, soit les services juridiques des offices publics, privés ou publics. On a d'autres exemples récents, dans le centre d'Aurillac, rue de la Coste notamment, qui était également un bâtiment de Cantal Habitat. On a chiffré dans le SDACR à peu près neuf cas concrets. C'est pour sensibiliser tout simplement les élus. C'est l'État qui nous a incités à mettre ce chapitre du coût du sauvé dans le SDACR.

J'en ai terminé. Bien sûr, cette procédure doit être présentée en séance du Conseil départemental. On a recueilli préalablement les avis des instances paritaires. Il vous est demandé aujourd'hui de formaliser un avis sur ce document. C'est un livre qui fait à peu près 220 pages, on l'a condensé en 20 minutes.

Juste pour faire un clin d'œil, la révision du SDACR est valable pour les cinq prochaines années. Il faut se tourner vers l'avenir et on a mis bien sûr la photo du viaduc de Garabit, puisque le Conseil départemental demande l'inscription de ce bel ouvrage au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le SDACR étant un projet d'avenir, espérons que, sur le plan touristique, le viaduc sera inscrit dans ce patrimoine mondial de l'UNESCO. Je vous remercie de votre attention.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, mon Commandant, pour cette présentation. Mon Colonel, vous voulez rajouter quelque chose ?

Colonel Luc SKRZYNSKI, Directeur du SDIS 15

Oui, simplement rajouter, comme on vous le présente aujourd'hui, que normalement, ce document doit être présenté pour validation avec un avis conforme du Conseil d'administration du SDIS, qui donnera lieu à une signature d'un arrêté préfectoral par le Préfet qui accréditera ce document pour cinq ans.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des interrogations, des demandes de complément d'infos ou autres ? Je regarde l'ensemble des collègues, n'hésitez pas. Valérie a parfaitement suivi ce dossier. Isabelle LANTUEJOUL ?

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je crois que déjà on peut vous féliciter pour cette présentation, et surtout féliciter tous les pompiers au quotidien, pour leur engagement, leur abnégation et de répondre toujours présent dans les moments difficiles. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres compléments ? Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je veux effectivement souscrire à ce que dit Isabelle, de remercier les pompiers, parce que leur travail au quotidien, on en est tous conscients, est difficile. Je souligne, c'est vrai, que la réflexion sur les pompiers volontaires est un débat que nous devons avoir dans toutes nos instances. La CABA, pour sa part, a une convention qui est en cours de préparation, on en a parlé avec le Commandant. C'est un outil quand même très favorable, puisqu'on l'a, nous, installée à la Ville il y a plusieurs années. J'invite les collègues élus à l'appliquer de la même façon, parce qu'aujourd'hui, ce qu'on économise avec les pompiers volontaires, c'est des contributions qu'on n'a pas à verser par ailleurs.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sylvie LACHAIZE ?

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Oui, merci, Président. Juste peut-être ajouter qu'il faudra à l'avenir être très attentif, les uns et les autres, sur le maintien des hôpitaux de proximité, parce que comme vous l'avez dit, mon Commandant, c'est aussi des secours rapides qui peuvent accéder à un hôpital de proximité, qui peuvent sauver la vie des personnes qui ont été soit accidentées, soit dans un incendie. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? C'est vrai que, concernant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, on a eu un petit coup de chaud déjà le week-end dernier, avec la fermeture des urgences à Saint-Flour. Alors, c'est un problème ponctuel, puisqu'on avait des médecins qui étaient malades, mais imaginez qu'effectivement, pour les sapeurs-pompiers, ça peut vouloir dire acheminer des personnes à Issoire, à Clermont, à Brioude ou je ne sais où. Et donc, pendant qu'ils sont sur la route, ils ne sont pas sur le terrain pour prendre en charge éventuellement d'autres difficultés. Si, en parallèle, il faut repartir aussi et faire face à des fermetures d'urgences, ça va quand même devenir effectivement compliqué. Donc nécessité de mobiliser les Cantaliens, et surtout de leur faciliter l'engagement. C'est vrai qu'aujourd'hui, on doit avoir à peu près 120 conventions qui sont signées avec des employeurs, c'est un tiers privé, deux tiers publics, schématiquement, mais il faut faire l'effort, parce que c'est essentiel pour la sécurité.

Sur les feux de forêt, effectivement, on a engagé une modernisation des moyens de défense. Il est vrai qu'il y a un point qui est ouvert aujourd'hui sur le coût du sauvé, c'est important. Il faut savoir que l'État avait ciblé une part de la TSCA (la taxe sur les assurances). Aujourd'hui, le Département donne trois fois plus que cette part ciblée, pour pouvoir financer le SDIS, nous sommes à peu près à 7,2 M€ de la part du Département, mais c'est vrai que le coût matériel ne cesse d'augmenter. Et puis les délais aussi, ça, c'est une autre difficulté. Donc il est demandé effectivement à l'État de revoir la répartition de la TSCA, puisque celle-ci était assise en fait sur le nombre de véhicules roulants (de voitures) en 2005, me semble-t-il. Donc ça a largement évolué, et puis en prenant uniquement le parc de véhicules roulants, c'est une donnée, mais les pompiers/les services d'incendie et de secours interviennent sur beaucoup plus effectivement que les accidents de la route. Il conviendrait de revoir cette contribution. Sur les feux de forêt, le Commandant parlait du changement climatique. Il faut savoir que l'année dernière au mois d'août, l'Ouest cantalien, pour la première fois, avait été classé en risque sévère. C'est la première fois que ça arrivait sur le département. Donc, effectivement, il convient de prendre toutes ces données-là en compte.

D'autres demandes de prise de parole. Oui, Gilles CHABRIER ?

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. À mon tour, je me joins un petit peu aux remerciements qui ont été faits au niveau des sapeurs-pompiers qu'ils soient professionnels ou volontaires. Je pense que c'est un vrai besoin sur le territoire et je pense que les Cantaliens vous remercient pour le travail qui a été fait. Je reviens juste sur le risque incendie au niveau du changement climatique. Des fois, je me pose la question, alors excusez-moi, mon Commandant et mon Colonel, vous savez ce que je vais vous dire, sur les départs en colonnes. Des fois on s'aperçoit qu'on a un manque d'effectifs dans nos casernes, on a des départs en colonnes qui diminuent les effectifs dans nos casernes et on a des risques incendie relativement importants. Je pense notamment sur le secteur du canton de Murat, par exemple, sur la Pinatelle où on a un risque certain. Et sur d'autres, vous l'avez vu sur la présentation, on a cinq massifs qui sont à risque et certainement ces risques vont augmenter avec les changements climatiques. Des fois, je me pose la question de la gestion des départs en colonnes. Je ne suis pas contre partir aider nos collègues voisins, des

autres départements, mais attention de ne pas baisser les effectifs, sans même pouvoir défendre notre territoire, sur un risque essentiel qui est la protection de nos massifs. C'est juste une remarque, un constat que j'ai pu avoir, courant d'été.

Colonel Luc SKRZYNSKI, Directeur départemental du SDIS 15

Effectivement, Monsieur CHABRIER, cette discussion, on l'avait évoquée plusieurs fois ensemble. La réponse que je vous avais faite, c'est de dire qu'on a une compétence départementale et l'analyse des risques sur le département au moment où on part est faite au niveau des différents engins qu'on peut avoir sur un secteur, puisqu'on a une couverture départementale. Donc, effectivement, peut-être sur Murat, au temps T, on n'aura plus le camion qui est adéquat, mais il faut retenir qu'on en a mis un à Allanche, il y en a un à Saint-Flour, à Neussargues. On a quand même une réponse opérationnelle départementale qui existe. Et ça nous permet malgré tout et c'est important aussi pour les sapeurs-pompiers du Cantal de partir à l'extérieur, car c'est pouvoir découvrir aussi, et c'est formatif, des interventions qu'ils ne font pas de manière courante dans le département, et qui peut les forger pour le futur. D'où la nécessité, et là le Président l'a évoqué tout à l'heure, on a passé en Bureau du SDIS l'achat de sept CCF (donc des camions feu de forêt) d'ici 2027, puisqu'on va avoir une aide de l'État avec le pacte capacitaire qui nous en financera une partie. Ce qui va nous permettre de renforcer notre parc et éviter peut-être des carences de véhicules, à tel ou tel endroit, pour le futur.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Stéphane FRECHOU ?

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Oui, merci, Monsieur le Président. Simplement, attirer l'attention de l'Assemblée sur une des conséquences du réchauffement climatique, liée aussi à notre sociologie des propriétaires forestiers dans le Cantal, parce qu'on a une multiplication liée aux successions, aux indivisions, de parcelles de bois sans maître sur tout le territoire. Or, elles ne sont pas entretenues par définition et peuvent être source de difficultés à l'avenir. Donc j'invite toutes les Communes à se rapprocher de l'Association des Communes forestières, par exemple, pour identifier ces parcelles, voire les acquérir et générer des projets qui peuvent être pédagogiques, si les parcelles sont toutes petites ou autre, mais en tout cas entraîner un entretien de ces bois, parce que c'est vraiment un risque sanitaire à l'avenir qui nous pend au nez.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Valérie SEMETEYS et ensuite Christophe VIDAL.

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Je voulais revenir pour féliciter effectivement le Colonel SKRZYNSKI et le Commandant MARIOU par rapport à ce travail sur le SDACR, qui, je le sais, a pris beaucoup de temps et a demandé beaucoup d'investissement. Je voulais revenir juste pour sensibiliser un petit peu tout le monde, de bien répondre aux sollicitations que peut demander le SDIS par rapport à différentes choses. Je pense notamment à la cartographie des points d'eau qui a été demandée. Je sais que beaucoup d'élus ont répondu, mais certains n'ont pas encore donné de réponse, et c'est important pour que l'on puisse travailler justement par rapport aux incendies. Merci.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Juste souligner l'importance que peut avoir le maillage par rapport à l'efficacité du service et vraiment insister sur l'importance – et c'est valable pour tous les services proposés dans le département. Donc, merci de vos actions au quotidien et de votre implication.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour revenir sur la participation du SDIS aux colonnes de renfort, je crois que c'est important aussi parce qu'on a un rôle de solidarité au niveau national. On parle beaucoup de l'incendie, mais on était présent l'année dernière dans l'Allier : là, c'était plutôt pour des pluies et des orages, on était sur le secteur de Vichy. C'est important de pouvoir contribuer à cet élan de solidarité. Bien évidemment, il faut arriver à le mesurer avec les risques locaux, on s'est posé la question sur certaines périodes. Comme le disait le Colonel, il y a le côté formation, et puis il y a le côté mobilisation et enthousiasme de nos sapeurs-pompiers volontaires. Et je crois qu'on peut être fiers de leur volonté d'aller dans ces colonnes de renfort. Alors, il faut arriver à gérer tout ça, ce qui nous a amenés, même, l'année dernière, à un moment donné, au niveau du Département, où on a facilité la mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires agents du Département. Effectivement, à un moment donné, il faut arriver à mesurer le risque j'allais dire intérieur, dans le Cantal, avec la nécessité ou la capacité qu'on peut avoir à intervenir à l'extérieur du département. Et puis il y a les problématiques de matériels aussi, parce que faire rouler nos matériels dans toute la France... Un camion feu de forêt, ce n'est pas forcément adapté pour faire des kilomètres d'autoroute, c'est plus un matériel d'action, etc., mais ça me semble important qu'on y participe. C'est vrai qu'à une époque, on avait suspendu, effectivement, nos contributions à ces colonnes de renfort, mais il me semble logique de pouvoir y participer, en mesurant l'implication.

D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre le rapport concernant ce SDACR aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ou réserves ? Il n'y en a pas, donc le SDACR est adopté à l'unanimité. Je remercie l'ensemble des services qui ont contribué à sa réalisation et le Commandant et le Colonel pour leur effort de synthèse. Merci à vous.

Je vous propose maintenant de reprendre l'ordre du jour normal.

Approbation du procès-verbal de la session du 31 mars 2023**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

En premier lieu, nous devons adopter le procès-verbal de notre dernière session, qui était celle du 31 mars 2023. Tout le monde en a pris connaissance ? Est-ce que c'est conforme à nos propos ? S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce procès-verbal aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 1, sur la sectorisation des collèges publics, notamment une modification à la marge, qui concerne une Commune de l'Aveyron. Et c'est donc Philippe FABRE qui nous le rapporte.

1. Sectorisation des collèges publics - Modification**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Vous avez quasiment tout dit. Effectivement, il s'agit d'une modification de la sectorisation des collèges publics, bien sûr dans le cadre du Code de l'éducation. Sectorisation dont la mise en œuvre a débuté au mois de septembre 2017 et qui est donc toujours en application. Il s'agit, dans cette délibération, de vous proposer la demande du maire de la Commune du Fel, qui nous demande, bien sûr en accord avec le Conseil départemental de l'Aveyron, qu'une partie de sa commune soit intégrée sur le secteur du collège de Montsalvy. Cela concerne trois à quatre élèves pour leur rentrée en sixième.

Le collège de Montsalvy ayant la capacité d'accueillir ces quelques élèves, il vous est proposé de vous prononcer sur cette délibération :

- de décider de réserver une suite favorable à la demande du maire de la Commune du Fel ;

- d'adopter la modification de cette sectorisation des collèges publics ;
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté de sectorisation des collèges publics cantaliens dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle disposition.

Délibération qui a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Donc, il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 2, toujours sur la sectorisation des collèges. Ce sont les pistes de travail que nous allons nous assigner. Toujours Philippe FABRE.

2. Sectorisation des collèges publics - Pistes de travail

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Effectivement, des pistes de travail qui ont été validées lors de nombreux temps d'échange, que ce soit avec l'ensemble des collègues élus de la Collectivité départementale, mais aussi des pistes travaillées avec l'Éducation nationale et notamment lors de rencontres avec la DASEN.

Avec quelques préalables qui ont été partagés, notamment : une diminution importante des effectifs de collégiens à l'horizon 2030, -900 d'ici 2030 au niveau départemental et plus particulièrement -400 sur le seul territoire aurillacois ; Avec également un préalable qui nous invite à nous préoccuper de la situation bâtiminaire du collège de la Jordanne, un bâtiment de type Pailleron, bien sûr très dégradé, et bien sûr un bâtiment où l'amiante est particulièrement présente et donc dangereux pour la sécurité de nos collégiens, mais aussi de l'ensemble de la population éducative, enseignants et différents personnels ; Questionnement également sur le maillage territorial de nos collèges avec une volonté affirmée de l'ensemble des collègues de maintenir une véritable offre de qualité sur le Cantal.

Donc au regard de ces constats, des orientations ont été également actées par l'ensemble des participants et précisent notre volonté : de conforter le maillage territorial de l'offre d'enseignement en collège à l'échelle de l'ensemble du Cantal ; de tendre vers la fin des doubles sectorisations ; orienter les différentes options relatives au devenir du collège de La Jordanne à Aurillac ; étudier une répartition équilibrée des effectifs entre les collèges aurillacois et les collèges périphériques qui sont ceux de Laroquebrou, Montsalvy, Saint-Cernin et Vic-sur-Cère ; équilibrer les effectifs sur le secteur sanflorain, sur le secteur de Massiac et Pierrefort ; Réfléchir à une offre d'hébergement attractive de nos collèges, c'est le véritable sujet des internats que l'on doit imaginer selon une nouvelle forme ; réfléchir à l'optimisation des espaces dans les collèges à faible effectif. Et bien sûr, on l'a souvent évoqué ensemble, des collèges avec de fortes capacités d'accueil, mais malheureusement avec des effectifs très réduits qui nous invitent à repenser l'organisation de ces espaces afin de rationaliser les coûts de fonctionnement ; se rapprocher des différents partenaires que sont les Collectivités (Communes ou Communautés de communes, Conseil régional, ...) pour proposer et favoriser une optimisation et une mutualisation des moyens de nos établissements. Ce sont déjà des réflexions que l'on a engagées, il y a quelques exemples ici ou là, notamment à Pierrefort, mais nous devons aller encore plus loin ; et enfin, accompagner les collégiens, les familles, et bien sûr les équipes éducatives lorsque des décisions seront prises sur la sectorisation.

Tout cela doit nous engager dans le moment de réflexion, de réunion avec notamment l'Éducation nationale et bien sûr l'ensemble des acteurs de l'éducation sur notre territoire. Et je pense notamment au service des transports de la Région.

Autant résumer ce grand chantier et vous demander de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Acter, en vue de la poursuite des travaux de la prochaine sectorisation qui sera mise en œuvre à la rentrée 2024 et qui sera votée comme nous nous y sommes engagés au mois de décembre 2023 ; de tendre vers la fin des doubles sectorisations ; d'étudier les options relatives au devenir du collège de La Jordanne ; d'étudier une juste répartition des effectifs entre les collèges aurillacois et les collèges périphériques ; d'étudier un rééquilibrage entre les effectifs des collèges Sanflorains, ceux de Massiac, de Pierrefort et de Murat ; réfléchir à une offre attractive de nos collèges ; réfléchir à l'optimisation des espaces dans les collèges à faibles effectifs ; se rapprocher des Collectivités (Communes, Conseil régional, ...) ou autre partenaires pour proposer et favoriser une optimisation et une mutualisation des moyens de nos établissements ; accompagner les collégiens, leurs familles et les équipes éducatives lorsque les décisions seront prises par l'Assemblée sur la sectorisation.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette première présentation. Les demandes de prise de parole sur ce rapport. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Merci, Monsieur le Président. Évidemment que cette délibération est importante parce qu'elle préfigure peut-être la carte scolaire qui va être appliquée dans les années qui suivent et où elle va concrétiser nos choix politiques de développement ou de régression de notre territoire.

Aujourd'hui, ce qui est proposé c'est une nouvelle sectorisation qui interroge particulièrement puisque ça va être le fond du sujet, en tout cas, pour le territoire d'Aurillac. C'est le collège de La Jordanne qui, aujourd'hui, est un collège de 500 élèves qui connaît en plus une croissance des effectifs. Je rappelle que la rentrée de 6^{ème} ça doit être à peu près 160 collégiens, c'est plus que les années précédentes puisqu'en moyenne, on était à peu près à 110 collégiens sur ce site. C'est un collège qui joue parfaitement son rôle de mixité sociale, avec une équipe enseignante très engagée et qui répond à un besoin du territoire. Aujourd'hui, la composition des collégiens fait qu'il y a des collégiens aurillacois bien sûr, mais il y a beaucoup de collégiens qui sont extérieurs à la Commune d'Aurillac et qui a été un choix des parents de mettre leurs enfants dans ce collège. Si je comprends bien la perspective qui nous est proposée, c'est de réfléchir à une sectorisation différente en imposant un choix qui ne serait pas nécessairement le choix premier qu'ils ont formulé puisqu'aujourd'hui, ils ont souhaité mettre leurs enfants dans ce collège. Donc sur l'idée sous-jacente que j'entends bien dans la présentation qui a été faite par Philippe FABRE, c'est d'essayer de répartir les effectifs qui sont aujourd'hui à La Jordanne pour alimenter un tissu d'autres collèges qui pourraient bénéficier de cette sectorisation en obligeant les parents à aller sur, je crois, trois ou quatre collèges : Vic-sur-Cère, Laroquebrou, Saint-Cernin et Montsalvy. C'est un choix qui peut être particulier, en tout cas, qui peut être un choix politique qu'on peut entendre, d'équité territoriale. Ça suppose quand même qu'aujourd'hui, le principe qu'on applique fréquemment dans les décisions qu'on prend dans cette enceinte, de répartir, donner plus à ceux qui ont moins, c'est un principe tout à fait acceptable quand on a plus. Aujourd'hui, je ne suis pas sûr que même le territoire d'Aurillac soit un plus. Il y a des projets de développement qu'on mène les uns et les autres, chacun dans nos compétences, et on parle d'attractivité du territoire. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, l'annonce de la fermeture possible du collège de La Jordanne, en fonction de ce que nous allons décider, soit une annonce de nature à créer l'attractivité de notre territoire, sachant qu'on se bat tous au quotidien, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, nous avons signé une charte sur le Pôle d'Excellence Microbiologie, il y a des entreprises qui investissent. Aujourd'hui, la progression de l'emploi salarié sur le territoire d'Aurillac est une réalité. On voit aussi que certaines Communes et particulièrement la CABA, ont une progression de leur démographie. Donc il y a un début de réveil qu'il faut accompagner et je ne suis pas sûr que la réflexion qui soit menée sur le collège de La Jordanne... à ce stade, ce n'est qu'une réflexion... soit la meilleure façon, en annonçant

la fermeture, de répondre à cette perspective de croissance. Pourquoi les parents choisissent le collège de La Jordanne ? C'est pour les déplacements essentiellement. Peut-être pour des raisons de commodité professionnelle. Le bassin d'emploi c'est 80 % sur la Commune d'Aurillac, à peu près 60 % plus exactement. C'est peut-être aussi parce qu'il y a des fratries, qu'aujourd'hui on peut laisser un des enfants au lycée et puis un des enfants au collège. Le poids de la voiture est important. Peut-être aussi parce que justement la vie autour du collège à Aurillac est peut-être plus facile qu'ailleurs. Je ne sais pas. Tout ça, c'est des raisons qui sont propres, mais qui justifient aujourd'hui la présence de 300 collégiens qui, aujourd'hui et demain, si on prend un critère de sectorisation, ne seraient pas sur le collège de La Jordanne ou sur le territoire d'Aurillac. Et puis, il y a aussi l'aspect budgétaire parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, les difficultés économiques du pouvoir d'achat, c'est une réalité pour les parents, et que bien sûr, imaginons qu'on sectorise de façon différente les collégiens et que de toute façon, l'étape suivante avec le lycée, ce sera sur le secteur d'Aurillac. Donc les fratries notamment, ça peut être un sujet de double déplacement... Ce n'est pas vertueux du point de vue écologique, ce n'est pas vertueux du point de vue financier, et ce n'est pas vertueux dans le message envoyé à la population. Les collégiens eux-mêmes... là aussi, on peut supposer, mais déjà, supposer cela, revient à interroger les motivations de ces 300 jeunes qui aujourd'hui choisissent le collège de La Jordanne... Pour quel motif ils vont au collège de La Jordanne ? Est-ce qu'ils vont trouver les mêmes satisfactions dans un autre collège ?

Donc j'entends les motivations, ou peut-être les réflexions que l'on mène au sein de cette enceinte, mais c'est un sujet vraiment de société, un sujet politique, de dire qu'on ferme un collège de 500 élèves et qu'on propose une solution d'affectation dans d'autres collèges qui seront en périphérie d'Aurillac.

Sur les pistes que je souhaite soumettre à votre sagacité dans la réflexion... alors, plusieurs questions... Je donnerai la réponse que certainement vous allez me faire... Pourquoi ne pas rénover le collège de La Jordanne ? Il est constructible. Vous avez énoncé les difficultés inhérentes à cette structure, c'est un Pailleron avec beaucoup d'amiante, donc une réalité de dépollution, déconstruction, mais enfin, le terrain est constructible. Pourquoi ne pas agrandir La Ponétie ? Parce qu'après tout, ça pourrait aussi être une piste de solution. Pourquoi ne pas construire un collège neuf ? Alors, vous allez me répondre : c'est un budget entre 20 et 30 M€. C'est une priorité et une compétence obligatoire pour le Département. Déjà, c'est un premier point. Et je rappelle que dans les compétences obligatoires, il y a (on en parle souvent) des budgets qui font l'objet de choix dans cette enceinte, et nous sommes souvent appelés à interroger ces choix qui sont faits, notamment sur les routes et les créneaux de dépassement, parce que c'est des choix, et un choix d'un collège sur la route, c'est un choix délicat. On ne dit pas qu'il faut arrêter les routes. On n'est pas là-dessus, mais si on reprend les budgets d'investissement des routes départementales, des créneaux de dépassement, de tout ce à quoi le Département du Cantal contribue par ses investissements pour améliorer l'accessibilité du territoire, ce choix, ça peut être aussi de privilégier l'éducation, avec aujourd'hui interroger les projets d'investissement sur les collèges, et particulièrement pour se substituer au collège de La Jordanne ou pour améliorer le collège de La Jordanne. Donc c'est un choix politique qu'on est amenés à faire. Toutes les positions sont entendables, mais par contre, je tiens à souligner l'importance de la jeunesse. La délibération est sous la rubrique « Attractivité » et la carte scolaire qu'on va proposer sera un élément moteur de l'attractivité, parce qu'aujourd'hui, les gens qui veulent travailler sur le bassin aurillacois, je ne suis pas sûr que ce soit attractif de leur dire que le collège qui va être affecté à leur enfant sera... je ne sais pas... à Laroquebrou, etc. Donc je ne peux pas présumer de ça, mais, en tout cas, sur le message politique qui sera envoyé par notre assemblée, l'attractivité, aujourd'hui, sera le sujet essentiel de nos décisions. Voilà ce que je souhaitais dire sur ce sujet.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Philippe FABRE et ensuite, Stéphane FRECHOU.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, d'abord heureux d'entendre le maire d'Aurillac s'exprimer aujourd'hui sur ce sujet. Effectivement, c'est un sujet que l'on a largement partagé dans cette enceinte. Les échanges sont importants parce que les décisions à prendre seront effectivement très engageantes. En tout cas, en tant qu'ancien enseignant, je ne voudrais pas réduire nos choix à travers le prisme des chiffres et des mètres carrés. Néanmoins, lorsque j'entends parler de ville en croissance, moi qui suis Aurillacois, il me semble que la ville d'Aurillac est passée de 34 000 habitants à 26 000. Donc effectivement, on peut imaginer que la démographie... mais c'est le cas ailleurs, je ne veux pas stigmatiser la préfecture, c'est le cas bien sûr sur de nombreuses villes préfectorales, mais c'est un constat. D'ailleurs, constat qui a vu et il faut l'admettre, la fermeture d'écoles primaires à Aurillac et l'école de Marmiers, l'école de Jean-Baptiste Veyre. Malheureusement, lorsque la démographie baisse et que les effectifs sont moindres, les durs choix effectués — et ce n'est pas facile pour un maire de fermer des écoles, ce n'est jamais facile pour un élu de se résoudre à mettre un terme et fermer un établissement scolaire. D'ailleurs, très sincèrement, je préférerais en tant que vice-président chargé de l'éducation, couper des rubans bleu blanc rouge comme ça se fait dans des territoires en pleine dynamique, c'est le cas en Gironde où 10 collèges vont peut-être être créés, je préférerais annoncer la création de deux ou trois collèges dans le Cantal, je serais très heureux avec vous d'aller inaugurer ces beaux établissements, sauf que malheureusement... Mais il ne faut pas se réduire à l'analyse quantifiée des chiffres. Tout cela doit alimenter nos réflexions. Donc je crois que c'est une bonne chose qu'on puisse en débattre. On a déjà eu l'occasion de prendre la parole sur ce sujet puisque bien sûr nos services sont à la manœuvre sur différentes pistes. Il ne faudrait quand même pas faire croire aux Aurillacois que leurs élèves ne seront plus scolarisés à Aurillac, mais qu'ils seront condamnés d'aller à Laroquebrou ou à Pierrefort. En tout cas, ce n'est pas une éventualité qui est acceptable. Non pas que le territoire de Pierrefort ne soit pas accueillant, mais en tout cas, il faut effectivement prendre la mesure des différentes possibilités. Mais comme cela a été dit, c'est un vrai choix politique. Et il me semble que notre Assemblée s'est positionnée pour garantir un véritable maillage territorial et de maintenir l'ensemble des collèges sur notre territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Un petit mot pour compléter les propos de Monsieur MATHONIER. Alors, on est d'accord, le collège de La Jordanne ce n'est pas le plus beau des collèges et c'est un Pailleron. Enfin, on ne le découvre pas en 2023, mais c'est une réalité. Par contre, c'est un bijou de mixité sociale. C'est un bijou, parce que depuis des décennies, il y a des projets multiples qui ont été portés par ses équipes, en direction des publics vulnérables, quels qu'ils soient, qu'ils soient issus des quartiers Politique de la Ville ou qu'ils soient issus de situations de handicap. On a la perspective de diluer ces compétences et d'éclater cette équipe. Je ne suis pas sûr que le service rendu soit à la hauteur ensuite des enjeux. On va avoir, si j'ai bien compris, une perspective, si vous en faites le choix, d'étaler la fermeture sur un certain nombre d'années, ce qui va sûrement fragiliser l'équipe pédagogique, restreindre sa capacité d'initiatives, et probablement ne plus être dans la même perspective auprès de ces populations très vulnérables. C'est une perte de chance pour les enfants des familles modestes et ce n'est pas acceptable.

Par ailleurs, si j'ai bien compris, l'essentiel de ces publics d'Aurillac ira sur La Ponétie, et on a, dans le tableau des perspectives (alors, ce ne sont que des perspectives démographiques), un moment où on va même dépasser les 100 % d'occupation. C'est encore une perte de chance, parce qu'on ne met pas les élèves les plus fragiles dans un endroit où ils sont en surnombre. On sait très bien que la réussite éducative aussi fonctionne mieux quand on est moins nombreux. Donc évidemment, je reprends les propos de Monsieur MATHONIER. Il est à imaginer la possibilité d'agrandir La Ponétie pour offrir des conditions équivalentes à celles qui sont aujourd'hui existantes à La Jordanne si ça devait se profiler comme ça.

On a ensuite la fin de la double sectorisation. Alors, c'est la fin d'un choix et ça me surprend pour des personnes qui ont tendance à défendre les libertés individuelles, et ça vous honore, parce qu'aujourd'hui, la seule liberté qu'on va laisser à ces familles-là c'est la liberté de choix entre l'école libre et l'Éducation nationale. Et ce n'est pas très bien pour ceux qui, in fine, sont contraints pour diverses raisons (professionnelles, horaires, etc.) de venir sur Aurillac et y déposer leurs enfants.

Autre chose, j'avais pu dire en Commission réunie qu'un des angles morts — je m'aperçois que ça m'étonne puisqu'il n'est pas repris dans vos propos, Monsieur le Vice-président — était la qualité de vie et d'émancipation des adolescents telle qu'elle est aujourd'hui sur un collège comme La Jordanne, parce que même si on n'habite pas Aurillac, quand on a la fin des cours à 15h30 ou 16h00, plutôt que d'attendre le car au CDI ou ailleurs, on profite des activités socioculturelles : musique, clubs sportifs, etc., et les parents les récupèrent à la fin des entraînements. Je crains que, pour ceux qui seront amenés à ne plus avoir de double sectorisation et à devoir être scolarisés à Laroquebrou ou Jussac, ce soit une perte aussi de chance d'émancipation et une perte de qualité. Jussac ira sur Saint-Cernin si j'ai bien compris ? Mais les élèves de Jussac qui, aujourd'hui, sur Aurillac, bénéficient de ce confort-là et n'en bénéficieront plus. Donc voilà tout un tas de réflexions qui nous amènent à être prudents sur les perspectives. Alors oui, il y a une baisse démographique. Oui, peut-être qu'il faut reconstruire un collège plus petit sur le site de La Jordanne. Après tout, on supporte bien des collèges de 50 élèves à Pleaux ou ailleurs, pourquoi pas un plus petit collège sur La Jordanne ou alors agrandir La Ponétie ? En tout cas, tout un tas de pistes qui devraient être étudiées prioritairement à une fermeture étalée dans le temps où j'ai peur que les dernières cohortes (c'est-à-dire celles qui année après année éteignent la lumière) ne soient pas aussi bien traitées que ce qu'elles sont aujourd'hui.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Avant de passer la parole à Céline CHARRIAUD et Valérie RUEDA, quelques précisions, parce qu'il faut faire attention à ce qu'on peut dire. La double sectorisation, ce n'est pas nous qui voulons la supprimer, c'est l'Éducation nationale. On n'a jamais été favorables à la double sectorisation et c'est toujours des moments de grande lutte. Donc je vous rassure, je suis toujours pour la liberté de choix, de mon côté. Les enfants ne décident pas de venir à La Jordanne, on leur impose de venir à La Jordanne. La sectorisation, c'est ça aujourd'hui, et ça va se renforcer, puisqu'au niveau national, avec le cycle 1, le souhait c'est de faire des écoles de territoire rattachées à un collège — ce que nous avons déjà. Donc tous les enfants qui vont à La Jordanne, c'est qu'ils correspondent à un périmètre qui va à La Jordanne. Seules des dérogations peuvent être accordées par l'Éducation nationale. D'ailleurs, ce n'est pas nous qui le choisissons. C'est en fonction d'options, de sections pédagogiques ou autre. Tout est défini d'ailleurs de manière réglementaire, je pense, et c'est l'Éducation nationale qui accorde ou pas des dérogations. Donc la sectorisation décide. Et aujourd'hui, on a peut-être des enfants qui ne veulent pas aller à La Jordanne comme ils ne veulent pas aller dans un autre collège, mais ils sont dans la sectorisation, il n'y a pas d'autre offre pédagogique qui leur permet de faire valoir leur volonté d'aller dans un autre collège, et ils vont dans le collège où on les met. Donc cette liberté de choix reste limitée pour les parents et les enfants. Ça, je crois que c'est important à noter dans la réflexion. Il faut le prendre comme ça. La double sectorisation c'est l'Éducation nationale qui veut la supprimer. Et puis, la sectorisation existe déjà. Voilà, ça, c'est le précepte de base. Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Je comprends que le débat sur ce rapport se focalise sur le cas particulier de La Jordanne, et je comprends aussi que quand on est élu aurillacois, effectivement, c'est compliqué comme décision qui se pose à nous aujourd'hui, mais je voudrais quand même réélargir un peu le propos, parce que le rapport qui nous est proposé ce matin, ce sont les orientations en vue de la future sectorisation. En fait, ce qui nous est demandé de valider ce matin c'est la stratégie du Conseil départemental qu'on applique, me semble-t-il, sur à peu près la totalité de notre présence du service public en territoire. Nous défendons, au sein de cette assemblée (en tout cas, j'en fais partie, et vous en êtes aussi), un modèle d'équilibre d'aménagement du territoire, avec un modèle de maillage

de proximité de l'ensemble de nos services. On parlait tout à l'heure des casernes de sapeurs-pompiers... Pour nos collègues c'est aussi ce que nous défendons et ce que nous privilégions. Et du coup, ce qui nous est proposé, c'est effectivement une forme de rééquilibrage au profit des collègues à plus faible effectif, de façon à les renforcer pour se donner les meilleures chances et garanties de maintien... alors je parle notamment pour ceux qui sont les plus petits. Effectivement, il y a le cas de La Jordanne au milieu de tout ça, mais je voulais quand même redire que la stratégie qui nous est proposée ce matin, c'est celle d'un équilibre territorial d'aménagement du territoire au sein de ce département, qu'on s'applique à nous-mêmes quand on le demande aussi au plus haut niveau national. Et moi, je salue ça. Et bien entendu, je le défendrai.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Valérie RUEDA, ensuite Valérie SEMETEYS et Jean MAGE.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du Cantal d'Aurillac 2

Je voulais répondre à Philippe FABRE par rapport à ses propos. Effectivement, baisse démographique, mais sur la CABA (et c'est ce qui nous concerne, parce que nous, élus aurillacois, effectivement, c'est le collège de La Jordanne qui nous préoccupe en premier), sur le territoire de la CABA, on est à +200. Donc on n'est pas sur une diminution, il faut aussi être précis sur les chiffres. Après, je voulais quand même rajouter que, dans cette assemblée, on parle souvent d'attractivité, on a parlé d'un Cantal innovant, on a parlé d'un Cantal attractif, et le signal qui est envoyé en fermant un collège de 500 collégiens n'est pas forcément un signal positif à l'égard des populations du territoire, mais aussi extérieures. De ce fait, nous, élus de ce territoire, nous sommes inquiets par rapport à l'image que l'on va renvoyer. Est-ce qu'effectivement ça fait envie, aujourd'hui, alors qu'un collège de 500 collégiens va fermer ? Quelle image on renvoie ? Est-ce que c'est un territoire qui innove ? Est-ce que c'est un territoire qui va de l'avant ? Est-ce que c'est un territoire qui est créatif, qui est capable d'imaginer le collège de demain ? En fait, on avait une problématique bâtementaire et on la résout en éclatant ces élèves-là. Ils ne peuvent plus utiliser les locaux. Donc plutôt que d'imaginer un collège... Parce qu'aujourd'hui, il y a des collègues écoresponsables, il y a énormément de choses qui sont innovantes, mais aujourd'hui, sur notre territoire, on n'innove pas. En fait, on va émietter les collégiens qui restent sans vraiment proposer quelque chose d'innovant. C'est une déception par rapport aux propos qui sont souvent tenus dans cette Assemblée.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Avant de passer la parole à Valérie SEMETEYS, quand même sur la démographie, -900 collégiens, -400 sur Aurillac, ça, ce sont les chiffres, je ne les invente pas, ils sont validés avec l'Éducation nationale. Lorsqu'on intègre, effectivement, l'objectif de rejoindre 150 000 habitants, la baisse ne serait plus de 900, elle serait de 720 ou 740, me semble-t-il. Et ça, c'est global sur le département. Ce n'est pas pour signaler qu'il y en a plus sur la CABA qui baissent qu'ailleurs : ça baisse partout. Je crois qu'aujourd'hui il faut le prendre en compte. Et hier, j'étais avec des collègues d'autres départements aux alentours, on a tous les mêmes constats. C'est une baisse généralisée. Donc on peut prendre les chiffres, mettre les modèles mathématiques tels qu'on veut, on a une baisse quelle qu'elle soit. Ça, c'est une donnée qui est à prendre. Ce n'est pas la seule, bien heureusement. Et toutes les notions d'attractivité, on essaie bien de les prendre en compte, mais il faut être rationnel. Valérie SEMETEYS

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Juste pour revenir sur un propos de Monsieur FRECHOU par rapport aux transports. Aujourd'hui, sur les collèges périphériques, notamment le collège de Laroquebrou, des navettes sont mises en place à la sortie du collège et les plannings des enfants commencent à 8h00 et se terminent à 16h30, à 16h45 ils sont dans un bus, entre 17h00 et 17h30 ils sont donc chez eux... Ce problème de 15h30 et de sortie... en tout cas, les collèges périphériques, je pense qu'ils sont tous organisés de la même manière. Et puis, également, ça va dans le sens de l'histoire, à savoir que quand même, les transports en commun permettent, je l'espère, de réduire l'impact carbone, comme on le sait

tous, donc j'espère en tout cas qu'on va continuer à aller dans ce sens de manière à réduire justement les transports qui sont liés aux enfants. Merci.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Je ne voudrais pas entamer un débat entre les urbains et les ruraux. J'ai bien compris la position des élus aurillacois, je la respecte complètement, d'autant plus qu'elle est exprimée par les uns et les autres avec beaucoup de mesure, ce dont je ne suis pas forcément capable. Ce que je vais dire, je ne veux pas que vous le preniez personnellement, mais j'ai envie de vous dire qu'il faudrait un peu ouvrir les yeux, parce que d'une part, vous n'êtes pas forcément des élus aurillacois, vous êtes avant tout des élus départementaux. La situation que décrit Pierre MATHONIER, la situation future que vont vivre les familles qui vont voir ce collège fermé, j'ai envie de vous dire que c'est la situation que vivent toutes les familles cantaliennes sur le territoire, et même depuis la création des collèges. Chaque commune du Cantal n'a pas un collège à sa porte. Donc cette situation-là est vécue depuis toujours par toutes les familles cantaliennes. Ça, vous l'ignoriez peut-être, mais il faut vous en imprégner.

Et ensuite, quand on parle d'attractivité, je suis peut-être un grand naïf, mais je pense que l'attractivité du département du Cantal ne dépend pas uniquement de la ville d'Aurillac, mais de la totalité du territoire. C'est quand les petits cantons qui sont éloignés justement d'Aurillac pourront faire preuve d'attractivité en, justement, pouvant offrir un collège aux familles que l'attractivité globale du département en bénéficiera. Ce n'est pas forcément l'attractivité d'Aurillac qui va faire l'attractivité du département. En tout cas, c'est mon sentiment.

Et une petite remarque à l'attention de Stéphane FRECHOU qui nous a dit qu'il supportait bien un petit collège de 40 élèves à Pleaux. « Supporter », je voudrais bien savoir un peu ce que ça veut dire. Je pense que c'est supporter la charge au niveau du Département, mais ce n'est pas un sentiment insupportable qui est exprimé.

Voilà ce que je voulais dire, surtout en matière d'attractivité, ne faisons pas l'erreur de penser que seul le chef-lieu de département est synonyme d'attractivité pour notre département. On le prouve au quotidien. Beaucoup d'élus, beaucoup de Communes font des efforts, investissent, empruntent justement pour offrir des activités et attirer des familles. Il ne faudrait pas que justement ce soit bloqué par le fait qu'au niveau de l'éducation, on soit obligés d'envoyer des enfants à plus de 100 kilomètres de leur domicile. Et c'est la situation qu'on vivra si on ferme les petits collèges. Donc ça sera pire. Et vous savez très bien, et vous êtes bien placés pour le savoir, et vous en faites souvent la remarque : le taux d'endettement du Département est déjà significatif, donc si on construit encore un nouveau collège, il faudra avoir recours à l'emprunt. Il faut faire des choix. Et les choix sont parfois douloureux. Je conçois effectivement le ressentiment que vous en ayez sur la Communauté d'agglo, mais essayez de vous projeter un peu à la place d'un autre élu du territoire, vous verrez que la position n'est pas la même. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur MAGE, vous avez été mesuré dans vos propos, effectivement. Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, il faut rester toujours mesuré, bien sûr. Moi, ce que je veux, c'est avant tout saluer les propos de Céline CHARRIAUD qui, effectivement, nous remettent bien dans le cadre départemental, parce que nous sommes à cet instant en train de débattre de nos visions politiques de l'offre éducative dans le territoire cantalien, donc merci Céline de bien repositionner le débat. Et puis merci à tout le monde. Et effectivement, juste dire à Valérie que lorsque je parlais de démographie, je ne parlais pas de la démographie de la CABA, mais bien de celle de la ville d'Aurillac.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du Cantal d'Aurillac 2

Pour le propos sur lequel on était, l'échelle de la CABA est la bonne échelle.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, même si effectivement la sectorisation va au-delà de la CABA... Mais comme l'a exprimé mon ami Jean MAGE, c'est un vrai choix politique et souvent, on le stigmatise parce qu'il y a ceux qui pensent que tout se passe dans les villes, tout se passe dans les métropoles, et nos territoires ruraux ne seraient bons qu'à être contemplés, et il y a ceux qui peuvent imaginer un maillage territorial plus équilibré... Je ne conteste pas les deux positions. Elles sont respectables. En tout cas, en tant qu'élu départemental, ma position, c'est bien de viser un maillage territorial équilibré sur l'ensemble du Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Alors, avant de passer la parole à Florian MORELLE et Didier ACHALME... Pierre MATHONIER !

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour éviter que nos propos ne soient trop caricaturés, ce n'est pas du tout de notre intention d'opposer le rural et l'urbain. Aujourd'hui, la sectorisation qui nous est proposée, c'est de fermer un collège sur Aurillac. Donc on réagit ! Plus de la moitié d'ailleurs des collégiens de La Jordanne ne sont pas des Aurillacois. Monsieur MAGE, que le collège de Condat continue à exister, je suis totalement pour, il n'y a pas de débat là-dessus. Et surtout, on n'est pas une métropole, je rassure Philippe FABRE, on n'a pas des problématiques de métropole. On est comme le territoire du Cantal, notre situation démographique, certes, progresse depuis trois ans, mais c'est une situation de fragilité. Et le message qui est envoyé par la fermeture de ce collège, ça risque de casser ce début de frémissement avec toutes les opérations qu'on met en place sur le territoire de la CABA pour améliorer l'attractivité. Si on était dans une croissance (ce qui n'est pas le cas, dont acte), la solidarité départementale, ce serait tout à fait légitime, et loin de nous, les quatre élus aurillacois, de dire que ce serait inconcevable. Aurillac est aussi pauvre que le milieu rural. Donc j'entends qu'il y a des difficultés et qu'aujourd'hui on peut jouer le rôle de locomotive, mais on n'est pas une locomotive, ou en tout cas, on est une locomotive avec une capacité de carburation très faible. Donc aujourd'hui, je considère que de fermer un collège sur la ville d'Aurillac, de 500 élèves, ça ne règlera pas le problème des collèges périphériques. Par contre, en termes d'attractivité du territoire, dont tout le monde profitera dans la dynamique d'une croissance positive, c'est un mauvais signal qui est envoyé au monde économique, au monde familial, au monde sportif, à tout ce qui constitue aujourd'hui l'attractivité de notre territoire. Voilà, c'était simplement pour ne pas opposer le milieu urbain et rural. La réalité c'est aujourd'hui un collège qu'on annonce de fermer avec la volonté de répartir quelque part les élèves avec des règles particulières.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Je suis vraiment abasourdi, surpris, étonné, par les propos de certains collègues. Alors, je ne sais pas si on peut les appeler « collègues » aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas, je trouve, dans leurs propos, une mesure de conseillers départementaux. Je suis très surpris quand on dit que seul ce collège serait un bijou pour sa mixité sociale. L'ensemble des collèges du Cantal dans les cantons sont des bijoux, parce que justement, la mixité sociale se fait à l'échelle d'un territoire qui correspond à l'échelle d'un canton. Et donc, ça serait une méconnaissance de penser qu'il n'y a qu'un collège qui promeut la mixité sociale dans le Cantal. Je crois que c'est l'ensemble des collégiens qui connaissent ces mixités sociales sur l'ensemble de nos territoires. Ça, c'est une première chose.

Le temps de trajet, ça a été évoqué justement par Jean MAGE et d'autres... Il serait inconcevable de ne pas se rendre compte que justement ce maillage départemental permet de gommer les différends quant à l'accessibilité à un collège de proximité. Quand vous avez 45 minutes de transport le matin, 45 minutes le soir, si vous êtes le premier à partir et peut-être le dernier à arriver, du temps d'étude, le matin, le soir, les journées sont très longues,

donc les chances au niveau de l'apprentissage sont différentes sur nos territoires. Et donc, justement, de maintenir ce maillage à 22, peut-être 21 collèges demain, si bien sûr on prend nos responsabilités, quand on compare un département comme la Corrèze avec 9 000 collégiens, il y a 25 collèges publics. Je crois que c'est un signal fort de maintenir ce maillage comme on le prévoit ensemble. Et comme l'a rappelé Céline CHARRIAUD, c'est bien une délibération d'une vision départementale qui est soumise aujourd'hui, et non pas un sujet aurillac-CABA, mais bien au-delà. Et c'est en tant que Conseillers départementaux que nous devons donc prendre cette délibération et avoir cette vision de ce Cantal attractif qui ne se limite pas justement à la ville préfecture, mais bien à l'ensemble du département, et c'est le projet pour lequel on travaille tous ensemble, avec une vision du Cantal 2030. Très surpris des mots qui sont utilisés : perte de qualité, périphérie. J'ai l'impression d'entendre toujours ce débat « Paris-Province ». C'est insupportable. C'est insupportable, quand on est dans un département comme le nôtre, d'entendre des mots comme ça. On a vraiment cette image d'un Cantal à deux vitesses, avec des mots comme « charge ». Je crois que ce n'est vraiment pas au niveau de nos responsabilités de s'exprimer ainsi.

Et puis, en reprenant les propos de Valérie RUEDA qui dit que fermer un collège c'est n'être pas attractif, pas innovant, pas écoresponsable, émietter les collégiens qui restent, ou Monsieur MATHONIER, dire que c'est un mauvais signal envoyé au monde économique, au monde sportif. Mais qu'en est-il quand on ferme deux écoles simultanément sur une Commune ? Je crois que c'est le même signal qu'on pourrait reprendre. Donc il faut, je crois, ne pas rester sur ce type de débat, il faut vraiment avoir une vision départementale. On propose de bien tenir, avec des collèges qui ont été rénovés récemment sur Aurillac et autour d'Aurillac, la qualité d'enseignement pour les élèves aurillacois, de la CABA. Arrêtons de parler de collèges-périphéries. Ce sont des collèges qui apportent au maillage départemental. C'est un rééquilibrage pour maintenir les effectifs de qualité, avec l'enseignement de qualité, comme on doit avoir sur l'ensemble du département, et non pas seulement sur Aurillac. Et puis, pour finir, il n'y a pas des activités qu'à Aurillac, il n'y a pas des clubs sportifs qu'à Aurillac, il n'y a pas des écoles de musique qu'à Aurillac. Il y a des écoles communautaires de musique. Il y a des écoles des clubs sportifs dans beaucoup de Communes du Cantal. Donc limiter que les activités ne seraient qu'à Aurillac, c'est ne pas connaître autre chose qu'Aurillac dans le Cantal, et je crois que c'est très désagréable à entendre pour nous qui sommes là, mais je crois pour l'ensemble des Cantaliens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Une réponse. Valérie RUEDA ?

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du Cantal d'Aurillac 2

Oui... Moi, je reste votre collègue. Je suis désolée, mais je ne me sens pas exclue... On peut ne pas être d'accord, mais on reste collègues. Sur les propos tenus... alors là, c'est exactement l'inverse que je ressens. C'est-à-dire qu'on devient marginal à partir du moment où on est Aurillacois. Et vous avez la démarche exactement que vous reprochez à notre égard. Ou alors j'ai mal entendu, mais je ne me rappelle pas que Monsieur FRECHOU ait parlé du collège de La Jordanne comme étant le seul bijou. Un bijou parmi d'autres. Mais pas le seul. Donc je trouve que vraiment on est dans la caricature et ça me désole un peu qu'on ne reste pas sur un niveau au moins correct entre nous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME. Ensuite, Sylvie LACHAIZE et Isabelle LANTUEJOL.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Difficile de ne pas faire de redite en intervenant après d'aussi nombreux orateurs. Je crois que notre présence ici fait que nous devons réfléchir au niveau départemental. C'est bien le sens de notre élection. J'ai entendu des propos de défense logique de son territoire... Bien entendu qu'il est logique de vouloir défendre, mais il y a d'autres sujets. On va avoir une nouvelle répartition. Alors, on pourrait s'affronter entre Saint-Flour et Massiac parce qu'on

va changer des destinations de certains élèves pour renflouer un collège, pour essayer de le maintenir à flot, parce qu'on sait que la démographie, malheureusement, va être compliquée. Donc ne nous affrontons pas. C'est un sujet sensible. C'est un sujet important pour l'avenir. Essayons de trouver ensemble la voie qui nous préserve pour l'avenir. On travaille vraiment pour l'avenir de ce département. Je ne suis pas pour associer l'attractivité à un collège. Pourquoi ? Parce que si nous réfléchissons un peu, si nous prenons un peu de hauteur, il suffirait de créer un collège pour être attractifs ? Mais dans ce cas-là, bien sûr qu'on va mettre des millions sur la table si ça nous fait venir 1 000 personnes ou 2 000 personnes. Mais ce n'est pas aussi simple que ça. La logique, quand on voit que des départements créent des collèges, c'est parce qu'ils ont un afflux démographique, pas parce qu'ils cherchent à faire de l'attractivité. Je crois qu'il faut savoir raison garder par rapport à ça. Soyons ensemble sur cette réflexion. Trouvons les pistes que nous avons déjà évoquées, et mettons-les en route. Les propos des uns et des autres se doivent d'aller dans l'avenir du Cantal et je pense que c'est sur cette réflexion-là qu'il faut se baser.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Alors, en tant que Conseillère départementale élue d'Aurillac, quelques mots. Ce collège de La Jordanne est condamné, à terme, à la fermeture. Nous en sommes tous persuadés. C'est un collège Pailleron, on l'a tous dit, il est condamné à la fermeture. Les élèves des collèges d'Aurillac seront au nombre de 1 457 en 2029 pour 1 602 places sur les trois collèges : La Ponétie, Jeanne de la Treilhe, et Jules-Ferry. Tous les élèves de La Jordanne pourraient intégrer les autres collèges aurillacois pour atteindre 91 % de taux de remplissage sur l'ensemble de la ville. C'est peut-être vers cette solution ou cette formule qu'il faut s'orienter. 91 %, ça voudrait dire qu'il reste 9 % d'enfants qui iraient sur les collèges (c'est vrai que le terme n'est pas beau, tu as raison Florian), en périphérie, mais sur les collèges de proximité. Donc peut-être que c'est aussi une piste sur laquelle il faut travailler et regarder. Je laisse à votre réflexion...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Ça viendra alimenter, effectivement, nos réunions. Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Dans cette réflexion, nous devons avoir une vision à dimension départementale et donner les moyens à tous les élèves du Cantal de pouvoir bénéficier de collèges de proximité. À ce jour, toutes les options sont sur la table. Il me semble qu'il y a des solutions sur le bassin Aurillacois pour redéfinir les contours de l'offre éducative aux collégiens, en étant force de proposition pour renforcer l'existant, en étant créatifs, innovants, écolos, attractifs. Je crois que chaque territoire peut s'épanouir avec une réflexion collective et constructive. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

La sagesse. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Oui, sujet très important, effectivement, qui nous préoccupe tous, qui est l'avenir de nos collèges. Qu'est-ce qui nous amène à avoir cette réflexion aujourd'hui ? C'est bien les évolutions, les projections que nous avons par rapport aux effectifs qui vont être sur nos territoires. La fermeture d'un établissement, ce n'est pas pour se faire plaisir. C'est parce qu'on se projette sur un avenir et sur des effectifs futurs. Comme l'a dit je ne sais plus qui, je crois que c'est Florian, à une époque, des Communes... et même la Ville d'Aurillac ont été amenées à fermer des établissements scolaires pour des raisons tout à fait justifiées par rapport à des évolutions d'effectifs et des restructurations de son offre bâtiminaire... Donc ça me paraît tout à fait légitime qu'on ait aussi cette réflexion. Qu'est-ce qui doit mener, à mon sens... Enfin pour moi, notre réflexion ? C'est : demain, quelle est la qualité

d'enseignement que nous allons proposer à nos enfants ? Et en périphérie, effectivement, quels sont les incidences sur l'attractivité de nos territoires ? L'offre éducative sur l'ensemble (c'est comme ça que je le vois, Florian le disait aussi, mais je crois que c'est partagé par nous tous), elle est de qualité sur l'ensemble de nos établissements. Donc demain, que ce soit Aurillac, que ce soit en périphérie... Périphérie, je n'y vois pas de propos péjoratif... c'est la réalité de notre territoire. Elle est partout, l'offre éducative de qualité. Après, il faut aussi que l'Éducation nationale soit en capacité d'assurer les remplacements, les défections sur l'ensemble des établissements. Demain, quand un élève va venir sur la Ville d'Aurillac, est-ce qu'on va lui refuser d'être accueilli sur un établissement aurillacois ? Non. Je ne vois pas en quoi demain ça devrait diminuer la qualité d'attractivité de la Ville d'Aurillac. Tout comme demain une famille qui doit pouvoir venir s'installer à Condat, à Laroquebrou, au Rouget, à Saint-Flour, à Chaudes-Aigues, doit avoir aussi une réponse de proximité, tout simplement. Demain, en termes d'attractivité du territoire, même si cet établissement ferme, on est en capacité de répondre positivement à toutes les demandes des parents pour scolariser leurs enfants. On pourrait penser, si on fait des raccourcis, que les 500 élèves de La Jordanne vont être répartis sur les collèges hors Aurillac intra-muros. Non. C'est une petite partie. D'ailleurs, l'ensemble pourra être accueilli sur les établissements, aujourd'hui, aurillacois. Donc cette réflexion a lieu d'être, elle est importante, elle génère des passions, c'est normal, de la part des uns et des autres, parce qu'on est tous attachés à nos territoires, mais on a cette vision aussi départementale. Je ne crois pas que, s'il devait y avoir une fermeture, ça diminue l'attractivité de nos territoires. Au contraire, elle est partagée, l'attractivité. Si effectivement, demain, cette fermeture devait occasionner des refus dans l'accueil d'enfants, oui, ça serait problématique, mais ce n'est pas le cas. Et je rejoins aussi ce que disait le Président, les sectorisations ne sont pas de notre fait. Stéphane, on est tous attachés à la liberté, mais aujourd'hui, je crois bien que pour 95 % (je n'ai pas les chiffres) ou 98 % des élèves qui seront scolarisés sur notre département, il y a une sectorisation. La double sectorisation, ça va être à la marge. Donc elle est bien imposée par l'État. Donc demain, l'attractivité, à mon sens, elle ne sera pas diminuée. On répond à l'offre éducative sur l'ensemble du département, je pense que c'est une bonne chose. On répartit effectivement différemment, mais c'est quand même à la marge, un certain nombre d'élèves. Mais à partir du moment où on en a conscience... Alors, effectivement, quand on met en place ce genre de démarche, ça perturbe, ça inquiète, mais quand vous avez intégré les évolutions et que c'est un fait, ça ne sera même plus une question, demain, le choix du collège, si demain — et j'en suis persuadé —, on a la possibilité d'accueillir sur l'ensemble du territoire nos enfants, ce qui sera le cas. Donc il n'y a pas de baisse d'attractivité.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Très court, parce que déjà beaucoup de choses ont été dites. Je pense qu'on peut se réjouir déjà du travail de la commission qui a travaillé sur le maintien du maillage départemental. Autre réflexion sur laquelle on n'a pas tellement débattu, c'est quand même la rationalisation des bâtiments. Réinventer l'utilisation de nos bâtiments va être un message fort, et c'est là où on peut être aussi attractifs, peut-être jouer avec les écoles, peut-être jouer avec les collèges. Sur nos établissements et les chiffres le montrent (je n'aime pas trop me baser sur des chiffres, mais au moins, les chiffres ne trahissent pas), on a bien souvent des bâtiments qui ont accueilli il y a 30-50 ans 500 élèves, et maintenant on a des établissements à 100 élèves, et on utilise toujours la même superficie d'établissement. Donc le travail qu'il est essentiel de faire, c'est de rationaliser les bâtiments. Après, pour revenir un peu sur La Jordanne, les chiffres... Alors, on focalise sur La Jordanne, mais les chiffres de nos jeunes sont accablants quand même. La démographie fait que, sur l'ensemble du département, on perd 900 élèves. Si on prévoit à long terme, quelle est la structure qui investirait 30 M€ pour construire un nouveau bâtiment pour accueillir moins d'élèves sur l'ensemble du département ? Je pense qu'il y a un travail de fond sur lequel il faut accélérer, c'est la rationalisation de nos bâtiments, voir comment on peut redéployer un peu nos élèves sur l'ensemble du département avant d'aller construire encore des coquilles peut-être vides demain. Donc je pense qu'il y a toute une

réflexion sur laquelle le Conseil départemental travaille et c'est tous ensemble qu'on arrivera à trouver la bonne solution pour avoir une éducation de qualité.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Marina BESSE.

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Juste pour terminer, je souhaiterais revenir sur un point sur lequel on n'est pas revenus, c'est l'offre d'hébergement que l'on souhaite attractive pour les internes que l'on accueille dans nos établissements et du coup qui apportera une valeur et une attractivité pour nos collèges départementaux.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. Je voulais remercier quand même Philippe FABRE pour le travail qu'il fait et il n'a pas fini. On voit que ce n'est que le début, mais je crois que le débat qui animait ce rapport démontre combien il est important et combien on est soucieux effectivement de ce volet sur les collèges. Alors, bien évidemment, il faut éviter de tomber dans des discours politiques, dans des discours de défense territoriale ou autre. Il faut arriver à échanger sur l'essentiel. La sectorisation, on doit en parler, parce que périodiquement, on doit se réinterroger sur la sectorisation, et à ces occasions, effectivement, on prend en compte différents éléments, on prend en compte l'état bâtementaire d'une manière générale. Là, on se focalise sur La Jordanne, c'est un bâtiment de type Pailleron, mais on a d'autres collèges où on peut se poser la question en termes de travaux à réaliser ou autre. On prend en compte les données démographiques et on aimerait qu'elles soient effectivement différentes, mais en l'occurrence, on a une démographie déclinante qui est annoncée au niveau du nombre de collégiens, donc c'est un élément supplémentaire. Ceci dit, on a beaucoup parlé du Conseil départemental, sachant que nous, dedans, qu'est-ce qu'on fait ? On fait des bâtiments, on met du personnel pour la cantine et du personnel pour l'entretien. Mais on n'a pas parlé de l'Éducation nationale. Quelle est la volonté de l'Éducation nationale aussi ? Sont-ils en capacité de développer et de diversifier l'offre pédagogique ? Je parle bien évidemment de l'ensemble du département, sur l'ensemble des collèges, parce qu'on se bagarre souvent sur certains collèges où, visiblement, celle-ci ne serait pas suffisamment étoffée, voire défailante. Donc je crois qu'il est important de remettre effectivement l'Éducation nationale aussi sur l'ensemble de ce projet de sectorisation. Quelles propositions, quels moyens veulent-ils mettre dans les collèges cantaliens ? Ça, c'est important, parce que la sectorisation, nous, on propose, mais il convient aussi d'avoir la vision et le prisme de l'Éducation nationale qui est quand même l'élément quasiment le plus important. Lorsqu'on parle d'enseignement pour les collégiens, nous, on essaie de créer un environnement favorable, mais c'est quand même la pédagogie, l'équipe enseignante qui est importante. C'est vrai que sur les travaux, l'année dernière, on a investi 4,3 M€ schématiquement sur les collèges. On a encore de gros programmes. On a refait l'ensemble des collèges aurillacois, que ce soit Jeanne de la Treilhe, Jules-Ferry, La Ponétie. Reste effectivement le dossier de La Jordanne. Tout ça pour dire qu'on investit régulièrement sur les collèges quel que soit l'effectif. Donc là, ce qui est proposé dans ce rapport, c'est de continuer à travailler dessus. Vous avez tous compris qu'aujourd'hui on ne prend pas de décision de non-reconstruction ou pas, sachant que la fermeture physique du collège de La Jordanne, vu la structure, on ne peut pas faire de travaux en site occupé puisque, par la nature même du bâtiment Pailleron, c'est un bâtiment qui est amianté. Dès l'instant qu'on va travailler dessus, on peut générer des dangers, donc on ne peut pas faire de projet de modernisation. Tout au mieux, on peut reconstruire ailleurs, ce qui nécessitera forcément un déplacement, voire agrandir La Ponétie, par exemple, mais la fermeture de La Jordanne ou sa non-utilisation, paraît évidente. La question, c'est : faut-il reconstruire ou agrandir un autre établissement sur Aurillac ? En fait, c'est la question qu'il faut arriver à se poser et ce sont les échanges, la poursuite de la réflexion, qu'il va falloir reconduire à la fois, sur l'ensemble du département, sur le secteur Est, avec Saint-Flour, le secteur de Massiac et le secteur de Pierrefort. Voir comment, puisque c'était une des volontés

de la commission de dire qu'il faut arriver à conserver ce maillage. Donc, comment peut-on conserver à la fois, un volet bâtimentaire, un volet mutualisation, un volet aussi redynamisation, de certains collèges ? Peut-on trouver une mutualisation avec les mairies notamment, concernant les écoles primaires ? Il faudra certainement rationaliser l'utilisation de quelques bâtiments et bien évidemment, revoir sur le secteur d'Aurillac, à la fois la problématique de la double sectorisation. Avec là effectivement, quelle va être la volonté de l'Éducation nationale à nous inciter ou autres, à cette double sectorisation ? Tout ça, ce sont des discussions qu'il va falloir enclencher pour nous permettre d'arrêter définitivement cette sectorisation et l'ensemble des décisions qui vont avec. Puisque si je parlais de la démographie, on a parlé d'Aurillac, très bien, mais l'ensemble du département voit également le nombre de collégiens baisser sur des collèges qui sont déjà en difficulté, avec un nombre de collégiens parfois faible et si celui-ci venait encore à s'effriter, bien évidemment, cela nécessiterait de pouvoir développer l'offre pédagogique dans ces collèges, pour avoir une force d'attractivité. On retombe sur les problématiques d'hébergement, d'internat, à développer et j'allais dire, l'internat de demain.

Voilà toutes les questions sur lesquelles, nous devons travailler, donc énormément de travail d'ici la fin de l'année, puisque ce qu'il vous est proposé, c'est de valider ces pistes de travail qui vont enclencher en fait, un cycle d'échanges et de discussions, je ne veux pas dire de négociations pour le moment, mais certainement qu'il y en aura, de négociations et de discussions avec l'Éducation nationale, pour faire une proposition de sectorisation en fin d'année 2023.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix, qui sont les conclusions de notre commission, donc :

- confirmer le maillage,
- confirmer notre engagement d'un enseignement de qualité en travaillant, qui va ouvrir un cycle de discussions avec le service de l'Éducation nationale,
- travailler ces projets d'hébergement, notamment sur nos petits collèges ruraux, mais pas que, sur la globalité,
- l'optimisation de nos bâtiments, parce que c'est important,
- des rééquilibrages d'effectifs sans être exclusif sur Aurillac. C'est sur la globalité du territoire et en particulier, sur le secteur sanflorain.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions (M. MATHONIER, Mme RUEDA, M. FRECHOU, Mme MAUREL). Des abstentions ? non. Donc ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 3 : convention entre l'Éducation nationale et le Conseil départemental relative aux contrats d'objectifs tripartites 2023-2028 et c'est toujours Philippe FABRE qui nous le rapporte.

3. Convention Éducation nationale / Conseil départemental relative aux contrats d'objectifs tripartites 2023-2028

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République permet au Département, s'il le souhaite, d'être cosignataire d'un contrat d'objectifs. Avec les services départementaux et chaque établissement, ce contrat devient de fait, tripartite. C'est un contrat d'objectifs pédagogiques et éducatifs, donc de moyens. Ce contrat s'appuie sur une convention signée avec la DASEN et le Conseil départemental qui précise la méthode de travail dans nos 22 collèges.

La première convention avait été adoptée en 2015, une deuxième en 2018. Aujourd'hui, nous proposons à votre approbation, une nouvelle convention dont le projet est proposé dans l'annexe, qui entrera en vigueur pour l'année 2023-2024 et pour une durée de cinq années.

Les thématiques proposées sont les suivantes : le socle commun et en particulier l'accompagnement à la citoyenneté ; la lutte contre les inégalités sociales en matière de réussite scolaire ; une politique d'internat ; le numérique éducatif et la continuité éducative ; le développement durable ; l'éducation artistique et traçabilité des parcours éducatifs ; le sport santé et l'ouverture culturelle.

Il vous est proposé de vous prononcer sur ce projet de délibération :

- d'adopter la convention à établir avec la DASEN et les établissements,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que les contrats d'objectifs qui en découleront avec chacun des établissements.

Voilà, Président. Cette délibération a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Non, c'est clair pour tout le monde sur ces objectifs ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la convention 2023-2028 entre le Conseil départemental et les établissements-collèges publics du territoire, toujours Philippe FABRE.

4. Convention 2023-2028 entre le Conseil départemental du Cantal et les EPLE-collèges publics du territoire

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Il s'agit de vous proposer une convention pour les années 2023-2028, puisque, dans notre département, cette convention, qui avait été renouvelée régulièrement tous les trois ans, est caduque depuis fin 2019. Les deux dernières années n'ont pas permis la mobilisation de groupes de travail. Aujourd'hui, on vous propose de valider ce travail qui a été entrepris, avec notamment la question particulière du transfert de l'autorité fonctionnelle des gestionnaires de collèges au Président du Département, conformément à la loi 3DS.

Ce projet de convention reprend bien sûr le contexte, les attributions, les engagements de chacune des parties en fonction de leurs compétences, des missions techniques, des moyens budgétaires, financiers et matériels. Il s'inscrit dans un véritable cadre de dialogue de gestion qui permettra de définir des indicateurs à partir desquels sera évaluée la mise en œuvre des objectifs. Comme vous le voyez, les éléments relatifs à l'application de la loi 3DS n'entraînent pas de modification majeure par rapport aux habitudes de travail qui existaient déjà entre les établissements et la Collectivité. Ils sont inspirés, en tout état de cause, d'un guide national coconstruit avec l'ADF, le Ministère de l'Éducation nationale et les représentants des personnels de l'Éducation nationale. Cette convention a été soumise à l'avis du CST du 7 juin 2023. Elle prendra effet à la rentrée 2023 jusqu'au 30 août 2028.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette délibération :

- d'adopter la convention à conclure entre le Département et chaque collège public de notre territoire, pour la période 2023-2028,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec chacun de nos 22 collèges publics.

Cette délibération a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Vous avez vu qu'une des modifications importantes, c'est notamment le rattachement à l'autorité fonctionnelle du gestionnaire. C'était une demande des Départements qui était ancienne. Il a été demandé un transfert des personnels, puisque la loi peut nous imposer des choses, par exemple en termes de loi Égalim et le gestionnaire relevait de l'Éducation nationale, donc c'était compliqué et s'il ne souhaitait pas accéder à nos demandes, on était dans l'incapacité de répondre à la loi Égalim. Donc là, c'est la technique des petits pas, puisque, dans le cadre de la loi 3DS, le Gouvernement a accepté et validé un transfert de l'autorité fonctionnelle, notamment sur ces points-là, puis sur la gestion globale de l'immobilier, un intérêt aussi de pouvoir négocier avec eux, bien sûr, sous couvert de règles d'utilisation, ce qui paraît évident, mais c'est une modification importante.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à la participation à une production audiovisuelle sur le territoire cantalien et c'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

5. Participation à une production audiovisuelle sur le territoire cantalien**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, il y a un autre point d'attractivité sur le département, c'est le Viaduc de Garabit, avec son impact et le collège de Chaudes-Aigues qui a une section cinéma pour ce qui concerne son activité.

On est sollicité pour une participation à une production audiovisuelle sur le territoire cantalien. Dans une volonté de toujours développer la notoriété de notre territoire, le Conseil départemental a à cœur de favoriser tous les vecteurs de communication pour l'ouverture et le développement du Cantal et donner ainsi une image dynamique et attractive de notre département.

Aussi, il est proposé d'apporter notre soutien à la production d'un documentaire audiovisuel pour un montant de 5 000 € dans le cadre d'un conventionnement avec la société de production BLEU KOBALT, pour la réalisation d'un documentaire sur l'œuvre de Gustave Eiffel, incluant une séquence dédiée à l'un de ses ouvrages majeurs, le viaduc de Garabit dans le Cantal. Cette production est intitulée « Tour Eiffel, les défis d'un visionnaire » et est destinée à une première exploitation sur France Télévisions.

Le projet de convention à conclure avec la société de production est joint en annexe du présent rapport. Il détermine les conditions et les modalités de participation du Conseil départemental. La société de production s'engage quant à elle à mettre à la disposition du Département du Cantal, tous les éléments constitutifs de la communication du programme : trailer, poster du film, dossier de presse, photos, etc., pour assurer la promotion du programme.

Monsieur le Président nous demande :

- de valider la participation du Conseil départemental à hauteur de 5 000 € attribués à la société de production BLEU KOBALT,
- de valider la convention déterminant les conditions et les modalités de la participation du Conseil départemental
- de l'autoriser à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est dans le cadre effectivement de la politique d'attractivité, d'image, de communication du Département et nous imaginons pouvoir faire une avant-première à Saint-Flour également, pour présenter cette réalisation.

Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

J'en profite pour vous dire que l'année prochaine, 2024, c'est les 140 ans du Viaduc de Garabit et que du coup, nous travaillons à une programmation un peu spécifique et certainement perlée tout au long de l'année, avec Saint-Flour Communauté, et bien entendu, on ne manquera pas de solliciter le Département du Cantal pour être pleinement partenaire et acteur de cet anniversaire. Merci à tous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un dossier important, le Centre départemental de l'enfance et de la famille et c'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le présente.

6. Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : Élargissement des possibilités d'accueil au sein de la Pouponnière

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. Le 14 novembre 2022, nous avons décidé de la création d'un Centre départemental de l'enfance et de la famille, composé en premier lieu, d'une pouponnière d'une capacité de 10 places. Cette pouponnière a fait ensuite l'objet d'une consultation visant à désigner un prestataire en capacité de gérer cet équipement sur une période transitoire de trois ans.

Aujourd'hui, cette structure est portée par l'ADMR et accueille des enfants depuis le 1^{er} mars 2023. La capacité d'accueil de cette structure est de 10 places, dont 2 places sont réservées à l'urgence. Dans le même temps, le flux des placements se caractérise par une variation des profils des enfants concernés. Ainsi, si quantitativement, les besoins augmentent de manière constante, l'ASE peut être tantôt amenée à protéger davantage de nourrissons, tantôt davantage d'adolescents. Cette particularité des placements ordonnés par le juge dans des contextes toujours singuliers ne peut bien sûr pas faire l'objet d'une programmation très rationnelle ou d'une forte anticipation. En outre, la durée du placement sur cette structure est limitée par le critère d'âge propre aux pouponnières (0 à 3 ans depuis la délibération du 31 mars 2023) et par les décisions des juges qui peuvent mettre fin aux mesures de placement en cours. Ceci entraîne donc un fort turn-over et des variations d'activité importantes.

Enfin, les enfants confiés au service au moment de l'ouverture de l'établissement n'ont pas tous rejoint la pouponnière car il s'agissait de privilégier la continuité du placement existant. Ainsi, la pouponnière a pris en charge entre 3 et 7 enfants depuis son ouverture, accueil séquentiel inclus. Aujourd'hui, la pouponnière est remplie.

Sur ces bases et afin d'optimiser l'occupation des places au sein de la pouponnière, il est envisagé d'élargir les possibilités d'accueil à des enfants relevant d'autres Départements. Toutefois, cette possibilité d'accueil ponctuel d'enfants confiés à l'ASE d'autres Départements n'a pas été prévue initialement lors de la création de la pouponnière. Dans la mesure où il importe de ne pas occuper toutes les places de la pouponnière. Au risque de priver notre service ASE de la possibilité d'exécuter une décision de placement, il est proposé d'ouvrir la possibilité d'accueillir des enfants confiés aux services d'ASE d'autres Départements mais de limiter cet accueil à un accueil dit d'urgence et de mise à l'abri, sur durée limitée de trois mois, renouvelable une seule fois.

Cette disposition permettrait de rationaliser les moyens alloués, notamment au niveau des ressources humaines, et de protéger davantage d'enfants. Il conviendrait ainsi de mettre en place un avenant n° 2 au marché de gestion de la pouponnière, afin de formaliser ces nouvelles modalités d'accueil avec l'ADMR.

Il nous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant les obligations particulières que le Département exerce au titre de sa mission de protection de l'enfance ; Considérant les demandes des Départements limitrophes au Cantal, en recherche de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans qui peuvent leur être confiés ; Considérant qu'à ce jour, les taux d'occupation de la pouponnière du Centre départemental de l'enfance et de la famille du Cantal permettent de répondre favorablement à certaines de ces demandes dès lors que celles-ci relèvent d'un accueil dit d'urgence et de mise à l'abri ne pouvant excéder une durée de trois mois, renouvelable une seule fois ;

- de décider d'élargir les possibilités d'accueil de la pouponnière du Centre départemental de l'enfance et de la famille du Cantal à des enfants de 0 à 3 ans relevant des services ASE d'autres Départements et de limiter cet accueil à un accueil dit d'urgence et de mise à l'abri pour une durée de trois mois, renouvelable une seule fois,

- d'autoriser dans ce cadre, Monsieur le Président ou son représentant, à signer un avenant n° 2 au marché public de gestion de la pouponnière, intégrant cette modification. Cet avenant n'empêche pas de modification des conditions financières initiales du marché.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Très rapidement. C'est une très bonne disposition d'ouvrir cette pouponnière aux Départements limitrophes. Juste pour votre information, le Département du Puy-de-Dôme a aujourd'hui 60 enfants sans solution, c'est-à-dire 60 enfants placés qui ne sont pas placés. Vous imaginez quel danger peuvent avoir ces enfants. Donc, c'est une très bonne disposition et à terme, je ne sais pas s'il ne faudra pas envisager, mais c'est le démarrage de ce dispositif, mais malheureusement, je ne suis pas sûre qu'on ne sera pas obligé d'agrandir cette pouponnière et les places de cette pouponnière, mais c'est une très bonne disposition de l'ouvrir aux Départements limitrophes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Un complément de la part du rapporteur.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Le Conseil départemental est garant de la solidarité sur le territoire. La protection de l'enfance est sans doute l'une des plus difficiles et aussi l'une des plus nobles, je pense. Ces besoins ne cessent d'augmenter pour le Cantal. La pouponnière, qui est le premier lieu de notre Centre départemental de l'enfance et de la famille, vient d'ouvrir. Elle fonctionne depuis le 1^{er} mars, capacité d'accueil : 10 enfants, elle est pleine. Le besoin d'un tel établissement n'est, hélas, plus à démontrer. Nous devons répondre à l'urgence, aux besoins. La situation de l'ASE du Cantal est de nouveau tendue. Je voudrais quand même saluer le travail de tous nos travailleurs sociaux, des travailleurs de l'ASE, puisqu'ils œuvrent quand même au mieux pour tous nos petits et ce n'est pas facile tout de suite. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. D'autres demandes de prise de parole ? Sur un dossier qui est somme toute essentiel, mais compliqué. Vous avez compris que ces petits enfants qui nous sont confiés, on a à la fois, ceux qui sont confiés en urgence, peut-être de manière temporaire et ceux qui sont confiés de manière plus pérenne. On mène un travail en parallèle, rappelez-vous, sur le recrutement d'assistants familiaux qui se poursuit, c'est compliqué de parler de taux

d'occupation lorsqu'on parle des enfants, mais c'est vrai que ça fluctue et tout ça fluctue bien évidemment au gré de décisions que nous ne maîtrisons pas. Donc l'objet, c'est d'être le plus réactif possible. Puis, si nous avons des capacités, c'est de pouvoir accepter des enfants qui viennent de l'extérieur du département, pour des placements d'urgence, avec des durées limitées, bien évidemment. Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Je crois que là, nous avons fait la démonstration de notre efficacité et de notre réactivité dans ce dossier, puisque des locaux qui étaient tout à fait adaptés ont pu être utilisés très rapidement et je crois que nous avons pu répondre aux attentes des enfants qui avaient besoin d'être mis en sécurité. Je crois que là, toute l'équipe éducative a fait le maximum pour que ce dossier aboutisse très rapidement et qu'on puisse répondre aux besoins. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole et je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 7 : convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. C'est Dominique BEAUDREY qui n'est pas là, donc c'est Marina qui la supplée, puisque Dominique BEAUDREY, je lui ai demandé d'être présente en Préfecture.

7. Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2023

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu la conclusion de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et les Départements. L'organisation de la convention annuelle, composée de deux volets, reste inchangée aux précédentes : d'un côté, des mesures sociales communes à tous les Départements et de l'autre, des actions consacrées à des initiatives locales portées par les Départements, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, au travers de cette convention 2023, le Département s'engage sur les éléments qui suivent, à savoir : des engagements du socle notamment la levée des freins à l'emploi avec un soutien des actions de prévention spécialisée ; refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles ; garantir l'activité et l'insertion des allocataires du RSA ; développer la mobilité des demandeurs d'emploi, ainsi que des engagements à l'initiative du Département du Cantal, à savoir garantir des droits essentiels avec un soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique.

Pour 2023, le montant engagé est de 313 268 €, avec un cofinancement à 50 % de l'État et les 50 % restant pour le Conseil départemental.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- d'approuver la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental, à signer ladite convention.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Simplement, ce qu'on peut souligner, c'est une convention avec l'État. On avait emboîté le pas pour s'associer à cette démarche. Tout ce qu'on peut espérer, puisque là, c'est une prolongation d'une année, c'est qu'effectivement, l'État intervienne et nous accompagne d'une manière pérenne, ultérieurement.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Merci.

Nous passons maintenant au montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux et c'est toujours Marina BESSE.

8. Montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'année scolaire 2023-2024

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Il est proposé d'arrêter comme chaque année, le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les enfants dont ils ont la charge, au titre de l'aide sociale à l'enfance, dans les conditions suivantes : l'indemnité de rentrée scolaire est versée annuellement au mois d'août pour la rentrée scolaire à venir, afin de couvrir les frais liés à l'achat des fournitures, livres et manuels scolaires. Plusieurs montants sont retenus en fonction des niveaux de scolarité et des besoins qui s'y rattachent. Pour rappel, chacun des montants alloués avait été majoré de 2 % pour la rentrée 2022-2023, afin de tenir compte de l'inflation du coût des produits manufacturés.

Au vu des contraintes budgétaires, il est proposé de reconduire cette majoration de 2 % pour la rentrée 2023-2024. Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- détermine pour l'année scolaire 2023-2024 le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'ASE conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose d'approuver ce rapport. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un dossier important aussi, qui est le transport scolaire handicapé. C'est pour une modification de règlement. C'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

9. Transport Scolaire Handicapé : Modification du Règlement départemental

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Le Département est en charge du financement des frais de transport des élèves et étudiants handicapés qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun, en raison de la gravité de leur handicap. Cette prise en charge couvre exclusivement le trajet domicile/établissement scolaire. Deux modes de transport sont ainsi possibles : le transport par la famille, avec l'octroi d'une aide individuelle au transport, et le transport par un taxi, dont le circuit est organisé et financé par le Département.

S'agissant de l'année 2022-2023, 132 enfants sont pris en charge, soit 92 sur des circuits de taxi dont le coût n'a cessé d'augmenter ces dernières années, ce qui représente un budget prévisionnel de 750 000 € pour 2023. Face à ce constat et afin de respecter au mieux les règles de la commande publique, il est proposé de revoir certaines modalités du règlement départemental du transport scolaire handicapé, avec : la revalorisation du montant de l'aide individuelle au transport à 30 centimes du kilomètre, plafonnée à 3 000 € par an, contre 16 centimes du kilomètre actuellement, plafonnée à 1 500 € et le rappel des principes qui garantissent le bon fonctionnement du service, notamment le fait que seul un aller-retour journalier est pris en compte pour la prise en charge.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de porter le montant de l'aide individuelle à 30 centimes du kilomètre, plafonnée à 3 000 € par an ;
- de valider le règlement départemental relatif au transport scolaire handicapé ;
- de donner délégation au Président, pour signer la mise en œuvre de ce règlement.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est un dossier, somme toute, qui est important, parce qu'on ne s'en aperçoit pas, mais c'est une enveloppe de 750 000 € et on a 132 bénéficiaires. Donc, on voit tout l'impact financier.

Pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant sur un volet territorial avec toute une série de Contrats de développement et de Fonds Cantal solidaire également. C'est Valérie CABECAS qui nous les présentent.

**10. Contrat Cantal Développement 2022-2027 -
Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne**

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Comme vous l'avez signalé lors de la séance du 14 décembre 2021, le Conseil départemental a voté les nouveaux dispositifs d'aide au territoire, mobilisant plus de 34 M€ sur six ans. Parmi ces aides, le contrat Cantal Développement, qui permet de soutenir les projets structurants à l'échelle de chaque EPCI du Département. Suite aux échanges et aux arbitrages entre le Président de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, un ensemble d'actions structurantes a été retenu pour un montant de 1 161 253 €, donc trois projets intercommunaux et sept projets communaux ou portés par des Syndicats.

La proposition de délibération est la suivante :

- approuve le Contrat Cantal Développement de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération ;
- autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant, à signer ledit contrat.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole ? Avec de la souplesse effectivement, dans l'utilisation de ces fonds, vous avez vu que c'est un territoire où il y a une majorité de maîtrises d'ouvrage communales et nous n'avons pas affecté l'ensemble des fonds, puisque les fonds, c'est un peu plus de 1,9 M€ et on a attribué 1 100 M€. Donc, il y a du complément puisqu'un certain nombre de projets ont été identifiés et seront revus lors de l'avenant, s'ils se concrétisent ou pas.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant qui est celui de Hautes Terres Communauté.

11. Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de Communes Hautes Terres Communauté

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Oui, même chose pour Hautes Terres, donc suite aux échanges entre le Président de Hautes Terres et celui du Conseil départemental, des actions structurantes ont été retenues pour un montant de 1 285 574 €, avec ici cinq projets intercommunaux et trois projets communaux portés par des Syndicats.

Donc, on vous propose la même chose :

- d'approuver le Contrat Cantal Développement de Hautes Terres Communauté, tel qu'il vous est présenté en annexe de la délibération ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant, à signer ledit contrat.

Ce rapport a aussi obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première, sachant que Monsieur ACHALME ne participera pas au vote.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Idem, avez-vous des commentaires, des compléments d'information ? S'il n'y en a pas, simplement rappeler que nous avons validé déjà lors d'une session, l'attribution de 10 000 € au Ski Club du Lioran, ceci dit, en le rattachant à ce contrat-là, mais c'était pour leur permettre de solliciter d'autres financements.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Maintenant, nous traversons le département et nous arrivons à Mauriac.

12. Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de communes du Pays de Mauriac

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Pareil, donc au niveau des échanges et arbitrages entre les deux présidents de la Communauté de communes du Pays de Mauriac et du Conseil départemental, des actions structurantes ont été retenues pour un montant de 642 575 € dans trois projets intercommunaux, cinq projets communaux et un projet concernant la participation du Conseil départemental au Syndicat mixte du Marché au Cadran de Mauriac.

On vous propose :

- d'adopter le contrat Cantal Développement de la Communauté de communes du Pays de Mauriac, tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant, à signer ledit contrat.

Un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Même chose, point particulier, l'ensemble des crédits alloués au territoire de Mauriac n'ont pas été entièrement affectés, puisque l'enveloppe est de 720 000 € et on a affecté 642 000 €, avec un point sur le Syndicat mixte du Marché au Cadran, puisque le Département est membre de ce Syndicat mixte, nous ne pouvons pas verser de subvention. Donc, c'est une contribution aux travaux. Je ne sais plus comment on appelle ça d'un point de vue juridique, mais globalement, on a convenu de considérer que c'était dans l'enveloppe attribuée au territoire.

Des questions particulières, des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous terminons les Contrats de développement, par le Pays de Salers.

13. Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de Communes du Pays de Salers

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Exactement : le Pays de Salers. Après les échanges et arbitrages entre les deux présidents de la Communauté de communes du Pays de Salers et du Conseil départemental, un ensemble d'actions structurantes a été retenu pour un montant de 1 050 525 €, portant sur plusieurs projets intercommunaux, notamment sur l'assainissement et aussi des projets portés par six Communes au total.

La délibération comporte les éléments suivants :

- approuver le contrat Cantal Développement de la Communauté de communes du Pays de Salers, tel qu'il est présenté en annexe de cette délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit contrat.

Avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Même opération avec une particularité sur l'ensemble des contrats, c'est que le Pays de Salers effectivement, a la compétence assainissement, d'où la présence de nombreux dossiers assainissement sous maîtrise d'ouvrage Communauté de communes.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 14 qui, là, est à destination directe des Communes, puisque c'est le fonds Cantal solidaire 2022-2024. C'est Aurélie BRESSON.

14. Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 : Attribution de subventions au titre de l'année 2023

Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Merci, Président. Comme l'a rappelé Valérie CABECAS, le 14 décembre 2021, le Conseil départemental a voté le nouveau dispositif d'aide aux Collectivités territoriales, soit plus de 34 M€ sur six ans, ce qui nous positionne en tant que chef de file de l'action territoriale. Parmi ces aides, il y a le fonds Cantal solidaire qui est connu de tous nos élus. Sont éligibles à ce dispositif les Communes cantaliennes de moins de 3 000 habitants, les Syndicats intercommunaux pour les projets relevant du domaine de l'eau et de l'assainissement. Sont soutenus les investissements structurants, tels que la voirie, les bâtiments publics, les travaux d'aménagement des espaces publics et les travaux en lien avec la compétence d'alimentation en eau potable ou assainissement.

Le 24 juin 2022, nous avons établi la liste des projets présélectionnés à ce dispositif. Les dossiers présélectionnés pour l'année 2023 sont désormais aboutis pour permettre l'attribution d'une aide financière.

Il faut noter que le dispositif prévoit que le Conseil départemental peut réaliser d'éventuels ajustements. C'est ce qui va être fait avec l'attribution d'aide financière pour trois nouvelles Communes : la Commune de Girgols pour un mur de soutènement partiellement démolé et menaçant de s'effondrer, la commune de Lascelle avec la rénovation de la salle polyvalente et la Commune de Salers avec l'extension du cabinet médical pour l'accueil d'un kinésithérapeute.

Il nous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'attribuer les aides financières pour un montant total de 2 025 858 €, soit 184 dossiers dont vous avez la liste récapitulative en annexe.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est une première série de dossiers puisque schématiquement, le fonds Cantal Solidaire, c'est 7,5 M€ sur la période triennale, donc grosso modo 2,5 M€ par an. Vous voyez qu'on est à 2 M€ puisque des Communes n'ont pas transmis leur dossier. Donc, on aura une session de rattrapage lors des sessions d'automne pour les dossiers qui seront envoyés d'ici là, mais c'est pour ne pas retarder leur réalisation.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je vous propose de valider ce Fonds Cantal solidaire qui confirme, lorsqu'on additionne l'ensemble des contributions auprès des Intercommunalités avec des maîtrises d'ouvrage communales parfois, ce n'est pas moins de 6 M€ que l'on valide lors de cette session.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur le soutien à la mise en œuvre du GAL et à la stratégie LEADER Cantal 2023-2027. C'est Isabelle LANTUEJOL qui nous le rapporte.

15. Soutien à la mise en œuvre du Groupe d'Action Locale Cantal et à la stratégie LEADER Cantal 3V 2023-2027

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. En décembre dernier, le Département avait appuyé la candidature LEADER, en affichant un soutien au fonctionnement du groupe d'action locale Cantal et à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement Cantal 3V, en inscrivant 300 000 € au budget primitif. En mai dernier, le Syndicat mixte Cantal Attractivité, structure porteuse du GAL LEADER, recevait la notification de l'attribution d'une enveloppe de prêt de 7,7 M€ pour la période 2023-2027. À la suite de cette notification de la Région, Cantal Attractivité s'est mis en ordre de marche pour assurer la mise en place du GAL. Ils ont procédé au recrutement pour le fonctionnement du GAL et établissent aujourd'hui avec la Région et le Département, les documents nécessaires au conventionnement du GAL, étape capitale pour la mise en œuvre effective du programme LEADER à l'automne 2023. Je vous le rappelle qu'il est composé de 4 fiches-action : le soutien et le développement des activités économiques de proximité, la création de service à la population, aux entreprises, aux opérateurs touristiques et pour la coopération entre territoires européens.

En conséquence, à l'instar de ce que nous avons fait unanimement en décembre dernier, il est proposé de soutenir, non plus la candidature, mais la mise en œuvre effective du GAL et de la stratégie LEADER, en attribuant une subvention de 300 000 € au GAL Cantal.

Cette délibération a un avis favorable de la Première commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation et pour moi, l'occasion de dire aussi que deux chargés de mission GAL ont été recrutés, dont une personne qui a été reprise du SYTEC sur Saint-Flour. Sur Aurillac, finalement l'ensemble des agents n'ont pas souhaité intégrer le GAL, donc on a procédé à un recrutement et il y avait des entretiens en fin de semaine dernière ou dans la semaine, on a l'air de me dire effectivement que la personne a été choisie. Donc, la globalité du territoire est couverte et maintenant, on doit être en phase administrative de manière à ce que celle-ci soit opérationnelle. Il doit y avoir une première réunion du GAL dans les jours qui viennent.

Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé à l'unanimité.

Nous passons maintenant au service public de rénovation de l'habitat et c'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

16. Mise en place du SPRH – Service Public de Rénovation de l'Habitat

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci Président. Le SPPEH, tout le monde connaît ce Service public de la performance énergétique de l'habitat qui a vu sa création depuis fin 2021. Nous avons enregistré plus de 4 000 contacts, alors que la prévision envisagée par SOLIHA nous laissait présager 1 500 contacts. Donc, vous voyez l'offre et la demande que sollicite ce service.

Depuis, plusieurs évolutions sont intervenues, nécessitant au service de s'adapter. La première évolution, c'est le pilotage national de ce service qui est désormais assuré par l'ANAH (en remplacement de l'ADEME) et toutes les questions relatives à l'habitat, notamment l'autonomie, l'insalubrité, seront à prendre en considération, au-delà de celles liées à la rénovation énergétique. Nos conseillers devront élargir leur champ de compétences et le SPPEH intégrera le SPRH du Cantal (Service Public de la Rénovation de l'Habitat). Ensuite, l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2024 du dispositif MAR (Mon Accompagnateur Rénov) s'imposera aux ménages désireux de s'engager dans une rénovation conséquente (plus de 10 000 € d'aide Ma Prime Rénov). Cantal Rénov Énergie s'inscrira dans ce dispositif, afin d'apporter une offre complémentaire à celle des opérateurs de l'ANAH, pour accompagner les ménages dans les procédures complexes de la rénovation d'un logement et aussi limiter les arnaques à l'accompagnement qui, avec celles relatives aux travaux, commencent à voir le jour.

Il conviendra également de prendre en compte, au-delà du nombre important de demandes : la nécessité de pouvoir aider ponctuellement les ménages sur le suivi « Ma Prime Rénov » en étant mandataire du dispositif et pouvoir ainsi accéder à leur dossier tout en participant au développement de la compétence au sein des Maisons France Services ; le renforcement de la communication et l'information vers les ménages ; le besoin d'animation des réseaux professionnels, notamment vers les artisans, les architectes, les syndicats, les banques, les notaires, les assureurs et les agents immobiliers. Rappelons qu'à ce jour, Cantal Rénov Énergie est financée par l'État, la Région et – à parité avec le Département – les EPCI. J'en profite encore pour remercier et féliciter cette initiative départementale avec l'ensemble des Collectivités.

Nous avons par ailleurs récemment reçu l'engagement de l'État de prolonger le dispositif actuel jusqu'à fin 2024 et d'abonder un nouveau programme de CEE pour le développement de « Mon Accompagnateur Rénov ». L'année 2024 sera mise à profit pour structurer et organiser collectivement le nouveau service à compter du 1^{er} janvier 2025 et travailler sur l'ambition du service.

Les besoins exprimés nécessitent le renforcement du service en moyens humains car la maîtrise de l'activité et le contrôle du service rendu sont indispensables, tout autant qu'en moyens financiers. Ainsi, pour pouvoir prendre en charge ces évolutions et cette charge d'activité, il est nécessaire : d'identifier un poste de responsable de l'espace conseil Cantal Rénov Énergie à temps plein et de créer un quatrième poste de conseiller en rénovation de l'habitat. Actuellement, le budget résiduel des Collectivités cantaliennes pour le SPPEH est de l'ordre de 1 € par habitant, (0,50 € pour le Département et 0,50 € pour les EPCI). Le SPRH, sur la base de la participation de l'État nécessitera, dans un premier temps, un budget de l'ordre de 1,40 €, soit 0,20 € d'augmentation par rapport à la situation actuelle.

Ces évolutions ont été présentées de façon individuelle à l'ensemble des EPCI, puis en Comité de pilotage en date du 3 mai dernier. Elles ont accueilli un avis favorable unanime de la part des 9 EPCI présents en raison des enjeux importants pour le territoire, du besoin avéré de conseils auprès des ménages et de l'effet levier indiscutable du

service. Je vous rappelle que pour un coût de service à 400 000 €, nous avons 10 M€ d'aide de l'État pour 30 M€ de travaux sur l'ensemble du territoire.

Je vous rappelle quand même des chiffres importants. Dernièrement, on a organisé une rencontre avec les copropriétaires et nous sommes le premier département de France malheureusement, où nos copropriétés sont classées en logements énergivores. Nous sommes le quatrième département de France, sur la totalité des bâtiments individuels et en copropriété, à avoir des logements énergivores. Donc là, il y a une urgence importante, sachant qu'en 2024, les appartements, les logements qui seront classés énergivores ne pourront plus être loués. Tout à l'heure, on parlait d'attractivité, ce service permet d'améliorer l'attractivité du département.

Je reviens sur mon rapport. Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider l'évolution de Cantal Rénov Énergie, du SPPEH en SPRH, incluant les compétences autonomie et insalubrité des logements,
- de valider la demande de candidature de Cantal Rénov Énergie pour être agréé MAR (Mon Accompagnateur Rénov) pour assister les ménages dans la phase opérationnelle de leur projet,
- de valider la demande d'agrément de Cantal Rénov Énergie comme mandataire MPR (Ma Prime Rénov) en complément des maisons France Services,
- de valider le renforcement de l'effectif de Cantal Rénov Énergie par l'identification d'un responsable et le recrutement d'un quatrième conseiller.

Ce rapport a un avis conforme de la Première Commission. Il n'a pas été présenté en Troisième Commission parce que c'est un rapport qui avait émis une réflexion, donc ça a été à porter à connaissance de la session d'aujourd'hui.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je voulais souligner l'importance de ce service public de rénovation de l'habitat créé il y a peu, en 2021. On a beaucoup de témoignages de ménages accompagnés qui sont très contents de ce service. Un grand merci aux agents qui sont à l'écoute et très professionnels et un grand merci à Gilles pour le travail effectué au quotidien dans ce service, parce que, tu l'as rappelé Gilles, c'est vraiment important pour notre territoire, cette rénovation de l'habitat.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Effectivement, ce travail est très important. Je veux juste vous amener à une petite réflexion personnelle par rapport à la critérisation qui nous amène dans le rouge, comme l'a souligné Gilles. J'ai quand même une réflexion, c'est que j'ai le sentiment que les critères, en fait, qui président à déterminer de la qualité énergétique de nos bâtiments, ne tiennent pas compte/ne sont pas adaptés à notre bâti historique sur le territoire et que du coup, ils contribuent à nous pénaliser énormément et à nous mettre dans le rouge dans les proportions que nous a décrites Gilles. Alors, ça ne minimise en rien le besoin et ça ne vient absolument pas dire qu'il ne faut pas faire ce qu'on fait et ce qu'on développe, mais j'aimerais quand même apporter cette petite nuance parce qu'on y est confronté, notamment par rapport aux prescriptions qui nous sont faites sur les bâtis anciens, qu'on ne trouve parfois quand même pas adaptées.

Ensuite, vous dire que sur le département du Cantal, il y a déjà plus de 30 ans qu'il y a des actions qui sont faites pour accompagner les ménages en matière énergétique et que pour autant, on voit que ce n'est pas suffisant. Donc, il faut poursuivre, mais ce n'est pas parce qu'on n'a rien fait ... (coupure).

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

(coupure) une même mesure qui pourraient passer dans d'autres départements, pour obtenir un critère C ou D, aujourd'hui, il faut mettre beaucoup plus. J'ai un cas très concret sur la place Saint-Géraud, la décision de l'ABF obligerait à mettre des pompes à chaleur sur une façade classée, pour obtenir le critère satisfaisant thermique. Il y a un sujet de fond, parce qu'un certain nombre d'aides sont conditionnées par ces critères pour l'obtention de ces aides. Donc là, c'est une pénalisation globale sur le territoire qui nous impacte directement, comme on est le département, certainement avec l'altitude moyenne la plus élevée de France.

Voilà, je partage les propos de Céline, en disant que ces difficultés de critères, certes, les critères sont importants, ce n'est pas une question de le nier. Par contre, les efforts qu'on doit faire pour obtenir ces critères sont beaucoup plus importants que d'autres situations ou d'autres départements.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Marie-Hélène ROQUETTE.

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Je souscris complètement à ce que viennent de dire mes collègues. C'est, en effet, un très gros sujet sur l'ensemble du bâti et les dialogues avec les ABF, c'est vraiment complexe.

Par contre, je tiens à remercier vraiment l'efficacité de ce service, parce que les habitants sont quand même très satisfaits de ne plus se retrouver tout seuls face surtout à la multiplication de sollicitations aujourd'hui. Donc, c'est quand même une excellente solution. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Effectivement, sur les classifications, j'y reviendrai, mais notre rapporteur a quelques compléments d'information.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Juste pour revenir sur la classification, effectivement, il y a un travail qui a été sollicité suite aux différentes présentations de ce rapport. Avec les services, on prendra rendez-vous bien sûr, avec l'architecte des Bâtiments de France, pour qu'on puisse travailler sur le fond du sujet, notamment sur la prise en compte des épaisseurs de murs, des situations de certains bâtis dans des sites patrimoniaux remarquables, sur des maisons classées. Donc ça, c'est pris en compte par les services et on se rapprochera d'autres services nationaux, de manière à ce qu'on puisse vérifier et requalifier un petit peu ces qualifications.

Juste peut-être un dernier mot, mais ça, ce sera d'envoyer la balle un peu sur la partie économie. On a un problème ensuite, pour suivre ce dispositif, c'est d'avoir un nombre suffisant d'entrepreneurs pour faire les travaux. Donc ça aussi, on a des dispositifs qui sont mis en place et malheureusement, on a des difficultés pour que les entreprises possèdent les agréments pour bénéficier un peu des subventions. Là, c'est encore un autre travail qu'il faut enclencher par la suite.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Effectivement, je souscris sur les difficultés de classification, les critères. On a l'altitude, on a même l'architecture de notre bâti, souvent avec de la pierre et cela pose quelques difficultés. Ça a été souligné au niveau national, pas que par le Cantal. Pour le moment effectivement, il n'en n'est pas tenu compte. Que l'on incite à mettre du double vitrage, à isoler en plafond, etc., pourquoi pas ! Sur les façades où l'architecture intérieure,

ça peut poser quelques difficultés. Donc, il y a un travail de lobbying à faire, de manière à ce que de manière réglementaire, on puisse avoir quelques assouplissements.

On parle beaucoup d'énergie, mais vous avez vu que ce service public en fait, va travailler à la fois, sur la perte d'autonomie, enfin plutôt sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Certains d'entre vous avaient des actions dans le cadre des OPH sur ces thématiques-là. La sortie d'insalubrité, aussi c'est essentiel. Puis une obligation, puisque l'État incite, lorsque vous allez chercher des primes, à partir d'un certain montant, à avoir un accompagnement. Alors, on pourrait aussi souligner à l'État qu'il serait bien de pouvoir simplifier l'ensemble de ces procédures qui forcément, lorsqu'elles sont très complexes, nécessitent des conseils et des conseillers de toute sorte, mais qu'il convient de financer. À terme, il est évident, et ça, je le dis à l'attention des Intercommunalités, qu'il conviendra effectivement de revoir certainement à la hausse les contributions, pour arriver à faire fonctionner l'ensemble du dispositif.

En tout état de cause aujourd'hui, il vous est demandé la transformation du SPPEH en SPRH. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc validé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur de l'aménagement foncier rural, dispositifs d'aides, c'est de l'administratif. C'est Christophe VIDAL qui nous le rapporte.

17. Aménagement Foncier Rural : Dispositifs d'aides financières 2023-2027

Monsieur Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour

Merci, Président. Au cours de la session du Conseil départemental du 12 décembre 2022, nous avons adopté les conditions fixant les conditions d'intervention qui sont coordonnées et complémentaires entre la Région et le Département, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire. Dans ce cadre, il est décidé d'accompagner deux nouveaux dispositifs FEADER : améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral sur un plan investissement et développer l'agroforesterie et la plantation de haies sur un plan investissement et fonctionnement.

Il est proposé de mettre en cohérence ce dispositif existant avec le dispositif du nouveau FEADER et il est proposé aussi d'adopter les fiches que vous trouverez en annexe. Par ailleurs, on maintiendrait le dispositif propre au Département du Cantal qui s'intitule « restauration ou replantation de haies et d'alignements d'arbres connexes à un aménagement foncier » qui permet notamment de compenser les impacts agroenvironnementaux de coupes d'arbres liées à des modifications parcellaires et des aménagements fonciers. La Commission Agriculture a examiné ces dispositifs et a émis un avis favorable à leur mise en œuvre.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant la volonté du Conseil départemental d'apporter un soutien responsable à l'activité agricole par les actions en faveur de la protection et la structuration du foncier agricole et pastoral, dans un contexte de transition climatique ;

- d'approuver dans le cadre du FEADER 2023-2027, les dispositifs d'aide financière suivants : améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral ; développer l'agroforesterie et la plantation de haies ; protéger collectivement le foncier rural, en lieu et en place du dispositif actuel, tel que présenté dans les fiches jointes en annexe de la présente délibération,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions au projet éligible à ces dispositifs financés dans la limite du cadre budgétaire,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document d'attribution des aides afférent à ce dispositif.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de précision ?

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour

Juste pour préciser, ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vous suivez bien, Monsieur VIDAL, parfait.

Donc, des questions ou autres ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie, sachant que c'est la validation d'un dispositif qui va se déployer.

Nous passons aux milieux aquatiques. Nous avons deux rapports, le 18 et le 19, on va être sur les bassins versants de la Cère. C'est Gilles CHABRIER qui nous les rapporte.

18. Milieux aquatiques : Contrat de progrès territorial du bassin versant Cère amont 2023-2027

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Pour le contrat de progrès territorial du bassin versant Cère amont, pour le contrat 2023-2027, c'est un contrat qui s'étend sur 1 460 km de cours d'eau, sur une superficie de 735 km² et qui concerne 60 000 habitants sur le territoire du contrat. Ce sont 68 Communes, toutes cantaliennes qui sont touchées par ce contrat. Les actions définies dans le contrat de progrès territorial du bassin versant Cère amont sont cohérentes avec les enjeux du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques du Cantal. C'est un contrat qui travaille sur le petit et le grand cycle de l'eau, comme beaucoup de contrats.

Quatre thématiques essentielles sont portées à la réflexion : l'hydromorphologie, ce sont des travaux de restauration des berges, de lutte contre la divagation du bétail, de renaturation de cours d'eau et de restauration de la continuité écologique ; la végétation et la biodiversité, c'est la restauration de ripisylves, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et l'amélioration des connaissances des espèces patrimoniales ; La qualité et la quantité, c'est l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et individuels, la restauration de zones humides, assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques, le suivi de la qualité des eaux superficielles ; Comme tout contrat, une partie animation où là, on a la mise en œuvre du contrat, la communication, la sensibilisation ...

Donc, le Département du Cantal s'engagerait à soutenir financièrement les opérations inscrites dans le contrat, sous réserve de leur éligibilité aux aides du Département et de l'inscription au budget des crédits correspondants. Les subventions seraient allouées, pour chaque opération éligible, par la Commission Permanente du Conseil départemental : après le dépôt d'un dossier de demande de subventions comprenant les pièces requises et en application des critères et modalités en vigueur lors de la programmation.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve le contrat de progrès territorial du bassin versant Cère amont 2023-2027, joint en annexe de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat, étant précisé que la participation du Département sera proposée en fonction des conditions d'intervention financière en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demandes d'aide et sera subordonnée à l'ouverture des crédits suffisants dans le cadre des budgets votés par le Conseil départemental.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première. Pierre MATHONIER, je pense que tu ne participes pas au vote, étant donné que tu es signataire. Je ne sais pas si tu voulais voter favorablement, mais je te propose de ne pas participer au vote.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Dorénavant, c'est une technique que je vais employer. C'est assez pratique et simple d'utilisation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pardon, je plaisante, mais c'est bien normal que je ne participe pas au vote, puisque je suis président du SCoT qui présente ce dossier. Sinon, je suis très satisfait, puisque ça a été un travail commun de trois Intercommunalités qui sont sur le bassin versant, avec une contribution très efficace de l'Agence de l'eau, donc dans la préservation du milieu aquatique, c'est important. Puis, j'ai bien entendu que le Département viendrait dans ses compétences en complément sur certaines opérations. Merci à tout le monde.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Alors, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant qui est de la même veine, donc peut-être qu'en termes de présentation, une synthèse de la synthèse.

19. Milieux aquatiques : Contrat de progrès territorial Bave Mamoul Cère aval 2023-2027

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Je vais aller encore plus vite. Donc, c'est le contrat de progrès territorial Bave Mamoul Cère aval, pour la même date, contrat 2023-2027. Les opérations portent sur : la réduction des pressions domestiques ; la réduction des pressions industrielles ; la réduction des pressions agricoles et sylvicoles ; la restauration des milieux aquatiques ; la gestion quantitative de la ressource, donc automatiquement, qualitative ; la communication ; l'animation, le pilotage et le suivi du contrat.

On est sur un contrat du programme Agence de l'eau Adour-Garonne. La gouvernance est assurée par le Syndicat mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère aval, structure porteuse de la GEMAPI, avec des actions structurées autour des objectifs que je viens d'énumérer.

Je vous propose, donc :

- d'approuver le contrat territorial Bave Mamoul Cère aval 2023-2027 joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat, étant précisé que la participation, comme le rapport suivant du Département, sera proposée en fonction des conditions d'intervention financière en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demandes d'aide et sera, dans tous les cas, subordonnée à l'ouverture des crédits suffisants dans le cadre des budgets votés par le Conseil départemental.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Donc, je vous propose de l'approuver. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé.

Nous avons le rapport d'activité des Services de l'État. Monsieur le Préfet viendra nous le présenter à 14 h30.

Nous avons ensuite le rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2022. C'est moi qui vous le rapporte.

21. Rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2022

Nous allons commencer par un film de présentation.

Merci. Ayant terminé ma présentation, puisqu'en fait, tout est dit, je me permets de solliciter vos interventions, si ce n'est qu'effectivement, une présentation imagée est beaucoup plus agréable que de m'écouter. Je crois que ça permet de faire voir l'ensemble du volet d'activités du Conseil départemental, l'ensemble des métiers avec quelques chiffres qui permettent de voir et de mesurer l'impact du Conseil départemental sur l'ensemble des politiques.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur l'activité et sur ce rapport d'activité du Conseil départemental ? Des demandes de prise de parole ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

On voit bien suivant les différentes interventions du Conseil départemental qu'on est présent dès l'enfance, alors, je n'aime pas dire ça, jusqu'à la retraite et au-delà. On a donc un rôle essentiel pour nos Cantaliens. On peut remercier et féliciter tous les Services qui travaillent dans les différentes actions portées par le Conseil départemental. On peut avoir une certaine fierté, même si certains choix politiques amènent vraiment à des réflexions, mais au moins, qu'on ait une réflexion sur tous les âges et je pense que ça, c'est la force du Département. On peut se féliciter d'intervenir même sur des compétences qui ne sont pas les nôtres. On a la mesure des travaux qu'on a apportés sur le territoire. Donc, on peut quand même se féliciter et avoir une certaine fierté des actions qui sont portées.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Non, c'est clair pour tout le monde. Je n'en vois pas.

Alors maintenant, il me revient de remercier quand même l'ensemble des Services, je l'ai fait en introduction, notre DGS, pour tout le travail qui est fait, pour le document papier que vous aurez, mais vous l'avez dans la KBox, un document que l'on va adresser à l'ensemble des mairies, parce ce que c'est important de faire voir ce que l'on fait. Je pense que ce petit film, on peut se permettre aussi de le diffuser sur les réseaux, parce qu'il est court et qu'il peut intéresser les Cantaliens et autres, pour avoir quelques données. Je voulais remercier aussi les Services pour nous avoir fait cette présentation vidéo qui est fort agréable.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous demande simplement de prendre acte de ce rapport d'activité.

Merci. Nous passons maintenant au rapport 22, l'avenant 3 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du domaine skiable du Lioran. C'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

22. Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du domaine skiable du Lioran

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci Président. Chers collègues, il ne vous a pas échappé que le Département est actionnaire à 60 % de la SAEM du Lioran. Les liens qui unissent le Département du Cantal à la SAEM sont une délégation de service public, une DSP qui a été actée le 7 janvier 2014.

Parmi les règles qui régissent le fonctionnement de cette SAEM et des deux partenaires, il y a la question de la propriété des investissements. Trois types de biens sont recensés : les biens de retour qui sont les biens meubles ou immeubles indispensables à l'exécution du service public et qui font retour au Conseil départemental en fin de concession. La particularité de ces biens est que même s'ils sont acquis par la SAEM, ils reviennent

automatiquement au Conseil départemental ; viennent ensuite les biens de reprise, biens qui sont rachetés par le Conseil départemental en fin de contrat ; enfin, les biens propres qui restent propriétés de la SAEM.

À la demande du Département, les parties concernées ont convenu de se rapprocher, afin d'inventorier les investissements réalisés, non prévus par la convention de délégation de service public initiale et néanmoins indispensables au bon fonctionnement du service proposé aux usagers, des remontées mécaniques du domaine skiable du Lioran.

Par ailleurs, le Département a réalisé depuis, des investissements faisant partie du périmètre de la délégation de service public précitée et qui n'ont pas donné lieu à l'actualisation des annexes du contrat.

L'objet de cet avenant n° 3 au contrat de DSP est d'actualiser et de mettre à jour la liste des biens dont je vous ai parlé, la typologie de ces biens, compte tenu des investissements réalisés par les parties. Dans le présent rapport, il vous est proposé de délibérer d'une part, sur l'actualisation du tableau des investissements portés par la SAEM, mais aussi par le Département, qui a porté, notamment, l'agrandissement de la retenue des Gardes, l'annexe n° 1 et d'autre part, sur la mise à jour de l'inventaire des biens de retour par l'intégration et par la mise en œuvre d'un avenant n° 3 à ce contrat de DSP, c'est l'annexe n° 2. Les biens concernés sont ici la tyrolienne, qui est actuellement en cours de finition et les matériels nécessaires à l'optimisation du réseau de neige de culture.

Il vous est demandé :

- d'approuver ce troisième avenant au contrat de délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation du domaine skiable du Lioran, tel que présenté en annexe du présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, Vice-Président en charge des grandes infrastructures, à signer cet avenant et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous aurez compris effectivement, dans le cas de biens de retour, on inclut la tyrolienne et on en profite en fait, pour régulariser certains investissements qui n'avaient pas été pris en compte, qui n'avaient pas fait l'objet d'avenant précédemment. Donc on régularise et l'évènement déclencheur, c'est bien l'investissement sur cette tyrolienne qui va être opérationnelle pour l'été.

Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, sachant que je ne prends pas part au vote non plus, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons à l'apport en compte courant d'associés de CALEDEN.

23. Apport en compte courant d'associés CALEDEN

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Comme je l'ai dit lors de mon propos liminaire, nous étions intervenus auprès de CALEDEN, suite aux désordres et donc à la fermeture du thermoludisme. Il faut savoir que sur l'équilibre des comptes, le thermoludisme est essentiel, puisqu'on accueille schématiquement 45 000 visiteurs, avec simplement des charges limitées puisqu'avec quatre ETP, on accueille et on fait un chiffre d'affaires conséquent. Ce qui veut dire que c'est une activité où on dégage des marges. Sur le volet curistes, c'est à peu près 2 200 à 2 300 curistes qui nécessitent d'importants moyens humains, même si ça génère un gros chiffre d'affaires. Ça a fragilisé considérablement la structure financière même de la SAEM, donc nous étions intervenus à travers un apport en compte courant d'associés à hauteur de 1 925 000 €. On ne va pas revenir sur toute la période difficile, procédurière, j'allais dire,

autour de CALEDEN. La satisfaction, c'est que CALEDEN a obtenu satisfaction sur ses procédures, ce qui permet aujourd'hui, de repartir sur une remise en état de ce volet thermoludisme à la fois, sur la toiture qui était l'objet du désordre en fait, puis la société CALEDEN en profite aussi pour moderniser son outil. Donc, elle va avoir besoin de quelques moyens de trésorerie pour pouvoir enclencher la poursuite de ces travaux, puisque la toiture est en cours, la grue est sur place et on imagine une réouverture au 1^{er} mars 2024, lors de la réouverture de la saison. Il vous est proposé, puisqu'on a des durées légales lorsque vous faites un apport en compte courant, c'est deux ans plus un, donc le terme de cette durée arrivant schématiquement au mois de septembre, que CALEDEN procède au remboursement de cette avance en compte courant, puisqu'aujourd'hui, avec les indemnités perçues, elle a la capacité de nous rembourser cette avance. Puis, dans le même temps, je vous demanderai de valider le fait de renouveler cette avance, lui permettant d'avoir de la trésorerie, puisque la société s'engage à procéder au remboursement partiel et étalé, dès la réouverture du volet thermoludisme.

Je crois que c'est une satisfaction que d'arriver à ce moment-là du dossier. Il y a des perspectives qui s'ouvrent, pour nous, Conseil départemental, bien évidemment, parce qu'on est le premier actionnaire et il est temps que le thermoludisme et CALEDEN puissent reprendre un fonctionnement normal, mais également pour le territoire, puisque l'ensemble du territoire, enfin les commerçants de Chaudes-Aigues ont senti les difficultés. Alors, déjà que sur une station thermale, la période du COVID, j'allais dire comme dans beaucoup de secteurs, a été quand même difficile à traverser, mais de surcroît avec une difficulté telle que celle-là, c'est-à-dire un établissement amputé de la moitié de son activité, il y avait des conséquences importantes sur l'ensemble des commerces. Donc, ça relance un engouement, un petit courant d'air d'optimisme sur le territoire et on ne peut que s'en satisfaire.

Donc, il vous est proposé de valider le remboursement de cette avance en compte courant et surtout, de reproposer la même avance, de manière à ce que CALEDEN puisse fonctionner.

La Deuxième Commission a émis favorable ainsi que la Première Commission. Didier ACHALME ne prendra pas part au vote. Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Oui, Président, vous avez tout dit. Souligner effectivement le rôle très important du Conseil départemental pour passer cette période délicate pour CALEDEN. Remercier le Conseil départemental d'avoir eu ce geste et de le renouveler pour poursuivre, parce que là, c'est vraiment une disposition technicojuridique financière pour être dans les clous aujourd'hui, mais re-souligner l'importance de l'accompagnement du Conseil départemental pour la structure CALEDEN. Comme le disait très bien le Président, son envergure dépasse largement la seule ville de Chaudes-Aigues et son importance économique sur l'ensemble du territoire cantalien et du sud-est Cantal en particulier. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons à la convention de mise en place d'un service unifié entre le Conseil départemental et le syndicat mixte Cantal Attractivité. C'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

24. Convention de mise en place d'un service unifié Syndicat Mixte Cantal Attractivité

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Il s'agit effectivement de donner au Syndicat Mixte Cantal Attractivité les moyens de fonctionner en mutualisant les choses. Donc il faut pouvoir doter le Syndicat des moyens qui lui permettront d'assurer l'ensemble de ses missions, en créant un service unifié qui constitue l'outil de mutualisation qui permettra de regrouper les services et les équipements. Les compétences financières et techniques, ainsi que les équipements

susvisés donneront lieu à une mutualisation plus efficace et plus économe s'il est géré par une personne morale cocontractante pour le compte des autres cocontractants, en biens, en personnel et en services.

Ce service unifié intervient dans le domaine de l'attractivité. Il a vocation à développer les actions qui : concourent à la promotion du territoire ; participent à l'accueil de nouvelles populations dans le département et coordonnent l'activité de l'ensemble des partenaires qui s'investissent dans le champ de l'attractivité. L'ensemble de ces activités nécessitera l'intervention des services supports du Conseil départemental : ressources humaines, équipements, service et tout ce qui est nécessaire au fonctionnement du Syndicat Mixte. La convention dont le projet est joint en annexe fixe les modalités administratives, techniques et financières.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant qu'il est utile que le Conseil départemental et le Syndicat Mixte puissent exercer ensemble les missions inhérentes au développement de l'attractivité du Cantal par le regroupement des services et les équipements existants ;

- valider la convention de mise en place d'un service unifié ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à cette décision.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Je rappellerai simplement à tous ceux qui ont mutualisé les moyens mis à disposition du Syndicat avec ses adhérents que les Services de la Préfecture nous avaient fait part de risques juridiques. Donc, pour contourner ces risques juridiques, nous mettons en place un service unifié qui permet d'assurer cette même mutualisation. C'est simplement un peu de surcharge administrative.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Le rapport 25, c'était le SDACR, donc on l'a vu en tout début de session.

Nous passons au rapport 26 : création de contrats Parcours Emploi Compétences. C'est Isabelle LANTUEJOL qui nous le présente.

26. Création contrats Parcours Emploi Compétences (PEC)

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Depuis 2020, la Collectivité a recours au dispositif de parcours emploi et compétences, dit PEC, et a ainsi recruté du personnel en contrat PEC pour répondre à la gestion de la crise Covid notamment, avec un surcroît de travail généré par le protocole sanitaire instauré dans les collèges. Ces postes PEC étaient jusqu'à présent créés pour l'année scolaire en cours. Au regard des retours positifs et des besoins dans les collèges, la Collectivité souhaite pérenniser le recours à ce dispositif et participer ainsi à l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, particulières d'accès à l'emploi.

Il est proposé de créer huit postes dans le cadre du dispositif PEC sur des missions d'agents polyvalents et de restauration collective dans les collèges à compter du 1^{er} septembre 2023. Ces postes auront une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine annualisées et seront rémunérés à la valeur actuelle du SMIC.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la délibération suivante :

- de décider de créer huit postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Je crois que c'est une action qui est importante, ça va dans la droite ligne de l'insertion. D'ailleurs, il me semble que nous avons recruté pour le service collègue, une personne qui est passée par ces PEC qui vient de se voir confirmer et consolider son emploi. Donc, ça démontre effectivement la logique, le lien de toute l'action que nous menons en termes d'insertion et autres. On a quelques CDI ailleurs.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

En soutien au personnel existant également.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Tout à fait.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Parce que je pense que c'est pour le bien-être de chacun.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas de questions, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous pouvons continuer encore un peu, les astreintes de Direction pour la Protection de l'Enfance, c'est le rapport 28. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL. Alors, on va faire le 28 et on reviendra au 27.

28. Astreintes de Direction pour la Protection de l'Enfance

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je vais être un petit peu longue, mais c'est pour bien comprendre ce qui est demandé et l'importance de cette décision.

L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa Collectivité. Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif, le temps de déplacement aller-retour étant pris en compte et ce temps de travail doit être indemnisé au moyen de l'indemnité d'astreinte, ou à défaut, donner lieu à un repos compensateur. Dans ce cadre, il appartient à l'organe délibérant, conformément aux réglementations, de déterminer, après avis du Comité social territorial, les cas dans lesquels il est possible de recourir aux astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Plusieurs dispositifs d'astreinte existent déjà au sein du Conseil départemental : des astreintes de direction pour les agents du PRDI et du PSD ; des astreintes pour les agents du PSD mobilisés au cours de la période d'appareillement prévue dans le cadre de la procédure d'adoption ; des astreintes d'exploitation pour la gestion des routes.

En considérant les besoins de la Collectivité liés au dispositif départemental d'urgence depuis le 1^{er} février 2023, il y a lieu d'instaurer une astreinte supplémentaire, ainsi que les indemnités qui s'y rattachent. Depuis 1999 et jusqu'au mois de janvier 2023, le dispositif d'astreinte de direction pour la protection de l'enfance s'appuyait sur la

mobilisation de deux MECS (Chanteclair et Quézac) : quatre places d'accueil mobilisées par établissement, la sollicitation de leurs cadres respectifs pour les interventions en dehors des heures d'ouverture du Service ASE.

Depuis le 1^{er} février 2023, les responsables de Chanteclair ont dénoncé leur participation au dispositif d'urgence. Cette décision impose une réorganisation de notre dispositif interne pour ce qui concerne les interventions physiques sur le terrain : il n'est plus possible de les faire entièrement reposer sur les cadres de la MECS de Quézac au risque de les conduire à se retirer également. Ces circonstances obligent à acter une réorganisation de l'astreinte de la protection de l'enfance qui sera assurée par les cadres du Pôle de la Solidarité Départementale qui pourront effectuer des déplacements et des interventions de terrain.

Le principe de base repose sur le dédoublement de l'astreinte PSD existante, afin d'assumer notre mission de protection de l'enfance 24h/24. Il est donc question d'une répartition selon deux niveaux d'astreinte :

Le niveau 1 - Composé des cadres du PSD « généralistes » concernés par la protection de l'enfance au titre du traitement administratif des informations préoccupantes et/ou qui participent au CODIR PSD : leur périmètre d'intervention est celui en cours avant le 1^{er} février, ils réceptionnent tous les appels entrants et les traitent depuis leur domicile. Par contre, selon les circonstances, ils pourront être dorénavant amenés à se déplacer sur le terrain, en soutien du cadre mobilisé en niveau 2. Le cadre de niveau 1 pourra également solliciter l'avis du cadre du niveau 2 pour faire face à une situation complexe sans pour autant qu'il y ait nécessité d'intervenir sur le terrain.

Le niveau 2 - Les cadres de la Direction Enfance Famille directement concernés par la protection de l'enfance en tant que « spécialistes » : ils seront en première ligne pour exécuter les ordonnances de placement provisoire, aller chercher un jeune en fugue, intervenir auprès de l'enfant en danger. Il convient donc de préciser que ce travail incombe au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance dès lors que le placement ou la fugue interviennent sur des horaires d'ouverture du service. Selon les circonstances, ils pourront être accompagnés du cadre de niveau 1.

Il sera possible de recourir aux astreintes pour les cadres d'emploi des filières suivantes : attaché, conseiller socio-éducatif, cadre de santé, assistant socio-éducatif. Les périodes d'astreintes font l'objet de rémunération ou de repos compensateur, comme présenté dans le tableau : l'indemnité et la compensation en jours et en fonction des horaires ; le tarif horaire et la compensation ; les tarifs de nuit ; les tarifs des week-ends et jours fériés. Une majoration de 50 % sera appliquée si l'agent est prévenu de l'astreinte au moins 15 jours francs, avant le début de cette période.

Il est demandé de vous prononcer sur la délibération suivante :

- d'adopter le recours aux astreintes pour la protection de l'enfance, selon les conditions suivantes : L'astreinte est hebdomadaire, elle débute le lundi et se termine le lundi suivant à 8 heures 30. L'astreinte couvrira toutes les périodes durant lesquelles les services concernés pour traiter les demandes sont fermés (week-ends, jours fériés, pause méridienne). Il sera possible de recourir aux cadres d'emploi que je vous ai déjà cités au préalable. Les périodes d'astreintes feront l'objet de rémunération, tel que le tableau proposé. Une majoration de 50 % sera appliquée si l'agent est prévenu de l'astreinte moins de 15 jours francs, avant le début de sa période d'astreinte.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cet exposé très complet. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? On retrouve effectivement toute cette difficulté autour de l'ASE qu'on a évoquée avec la pouponnière tout à l'heure et donc la nécessité de devoir se mobiliser. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Juste pour dire que cette réorganisation des astreintes est une chose importante pour les enfants et pour les personnes qui sont en danger pendant le week-end, la nuit. Je le sais, pour avoir souvent les agents et les cadres

du Département, c'est à la fois très prenant et très émotionnellement difficile, ces astreintes. Je voulais avec mes collègues, remercier et encourager les agents, les cadres du PSD, parce que ce n'est pas facile d'être d'astreinte. Quand on n'est pas dérangé, c'est bien. Quand on est dérangé et que les dossiers sont compliqués, tu l'as rappelé, Isabelle : les fugues, les arrivées à la gare d'enfants...

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Ce sont des phénomènes d'urgence et c'est vrai que la prise en charge est très souvent compliquée.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Et obligatoire et rapide. Juste rappeler aussi qu'on a été obligé de réorganiser ces astreintes face au désengagement des MECS, des maisons d'enfants. C'est regrettable, mais je voulais remercier les agents du Département pour leur réactivité et leur travail au quotidien.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Une mise en place de cette organisation pour répondre aux besoins.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous pouvons continuer avec le rapport 27 et c'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

27. Avenant à la convention du 24 octobre 2005 entre le Conseil départemental du Cantal et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative aux EMOP

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Pour faire suite à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui a opéré d'importants transferts de compétences et de moyens de l'État vers les Collectivités territoriales, les modalités relatives à l'organisation et au fonctionnement des Équipes Mobiles d'Ouvriers Polyvalents, appelées EMOP, entre le Département du Cantal et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été actées par convention en date du 24 octobre 2005. Celle-ci indiquait notamment un quota de temps pour l'intervention des EMOP dans les lycées. Cette convention concernait alors neuf agents et aujourd'hui, ils sont dix.

L'activité des équipes mobiles ayant été recentrée sur les seuls établissements relevant de la compétence départementale, il est proposé d'un commun accord entre les deux parties, donc la Région et le Département, de résilier la convention. La résiliation prend effet au 1^{er} septembre 2023. Le Département conserve la gestion et la charge des équipes mobiles de maintenance ainsi que les équipements et matériels attachés aux équipes mobiles susmentionnées. Cette résiliation est formalisée dans l'avenant à la convention du 24 octobre 2005, dont le projet est joint en annexe.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la délibération suivante :

- d'approuver l'avenant à la convention entre le Conseil départemental du Cantal et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, relative aux EMOP, portant résiliation du dispositif à partir du 1^{er} septembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental, à signer ladite convention.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez compris qu'on est dans le toilettage, puisque tout le monde avait oublié en fait, cette convention qui n'a jamais été appliquée. Quoi qu'il en soit et sur la fin de cette convention, c'est plutôt

à notre avantage, puisque la Région était en droit de demander effectivement, soit la mise à disposition de temps de personnel, soit éventuellement, une compensation en monnaie sonnante et trébuchante. Donc nous avons conclu à une annulation pure et simple de ce dispositif.

S'il n'y a pas de question, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Et donc il est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport 29 : le personnel départemental, convention de mise à disposition. C'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

29. Personnel départemental – Convention de mise à disposition

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Dans le cadre de notre politique d'intégration des travailleurs handicapés au sein des effectifs du Conseil départemental du Cantal, il vous est proposé le renouvellement d'une mise à disposition d'un travailleur handicapé, en lien avec l'ADAPEI ESAT HORS MURS, associant le collège de Saint-Cernin. Ce dispositif existe depuis 2009 et la convention de mise à disposition est jointe en annexe.

Il vous est demandé :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé dans le collège de Saint-Cernin, établie avec l'ADAPEI du Cantal,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant, à signer ladite convention.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat pour la création d'un poste. Donc, on l'a évoqué déjà tout à l'heure. Et c'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

30. Contrats de projet – Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Ce Service Public pour la Performance a pour objectif d'apporter aux ménages et au petit tertiaire une aide à la conception et à la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique de leur logement ou local commercial. Ce dispositif, mis en place par la Région et l'État, permet de bénéficier de plus de 50 % de subvention sur les dépenses de fonctionnement. Il est élaboré en coordination avec l'ensemble des EPCI cantaliens qui financent 50 % du reste à charge. Les enjeux d'un tel service sont multiples : réduction des émissions de gaz à effet de serre ; économies d'énergie pour les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH, ce qui concerne 50 % de la population cantalienne ; amélioration du confort ; emploi des artisans locaux ; attractivité du territoire.

Pour mener à bien ce projet, des missions techniques (audits, maîtrise d'œuvre) seront réalisées par des prestataires locaux mais l'accueil du public, l'information de premier niveau, le conseil personnalisé et l'accompagnement seront réalisés par des agents du Département, marquant ainsi la volonté et l'implication des Collectivités dans ce service public.

En raison de la forte croissance de la demande (3 200 demandes à ce jour) et de l'évolution réglementaire vers un Service Public de Rénovation de l'Habitat englobant également les problématiques d'accessibilité et d'insalubrité des logements et après concertation avec les EPCI cofinanceurs, il apparaît nécessaire de renforcer l'équipe en

place par un conseiller supplémentaire. Ce recrutement non permanent de catégorie B par le biais d'un contrat de projet sera d'une durée initiale de 17 mois (1^{er} août 2023 au 31 décembre 2024). Il est également proposé de prolonger les contrats de projet déjà créés du 16 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le contrat est renouvelable par reconduction expresse si ce dispositif régional est reconduit. La durée totale ne pourra excéder six ans. L'agent assurera les fonctions de conseiller technique rénovation à temps complet. L'agent devra justifier d'une formation Bac+2 minimum, spécialisée rénovation de l'habitat. La rémunération sera déterminée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Le régime indemnitaire relèvera du groupe de fonction B3. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour l'exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Il vous est demandé de vous prononcer :

- de valider la transformation d'un poste permanent en un emploi non permanent de catégorie B, relevant de la filière technique afin d'assurer les fonctions de conseiller technique rénovation à temps complet,
- de valider la prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 des quatre contrats de projet déjà créés par délibération du Conseil départemental du 16 juillet 2021,
- de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Je pense qu'il n'y a pas de demande de prise de parole, puisqu'on a parlé du dossier tout à l'heure. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Je vous propose de terminer par le tableau des emplois. C'est Isabelle LANTUEJOUL.

31. Personnel départemental – Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Sur le tableau des emplois permanents, pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des transformations d'emploi, telles que proposées dans la délibération ci-après.

- de transformer les emplois listés pour besoins de services, donc vous avez le grade actuel, vous avez le nouveau grade dans la deuxième colonne. Et tous ces changements auront lieu au 1^{er} juillet 2023. C'est une mise à jour.
- Et sur le dernier poste 580, c'est un emploi au cabinet à temps non complet à 70 %.

Donc avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation des rapports qui sont purement administratifs, qui enregistrent des évolutions ou autres. J'imagine qu'il n'y a pas de questions particulières ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de lever la séance pour la matinée et nous nous retrouvons donc à 14h30 pour les questions au Préfet et puis surtout, la présentation du rapport d'activité.

Pause séance pour une reprise à 14h30.

Reprise de la séance publique à 14 h40

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène ROQUETTE.

Absents :

Alain DELAGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT.
Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Après intervention de Monsieur le Préfet :
Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à Vincent DESCOEUR après son départ.
Stéphane FRECHOU donne pouvoir à Magali MAUREL après son départ.
Pierre MATHONIER donne pouvoir à Valérie RUEDA après son départ.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Simplement vous signaler que Christophe VIDAL a dû repartir et donne pouvoir à Sophie BENEZIT, et Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Bienvenue, Monsieur le Préfet, au Conseil départemental. Nous sommes dans les salons Roger-Besse pour cause de travaux importants dans la salle de session qu'on espère retrouver, on va dire, aux alentours du mois d'octobre ou du mois de novembre. J'espère que nous n'aurons pas de déconvenue sur les calendriers. Nous sommes en technique, non pas de camping, mais de débrouille sur le terrain pour organiser cette salle de session puisque nous sommes retransmis sur Couleur Cantal.

Vous êtes venu présenter le rapport d'activité des services de l'État, donc je vais m'empresse de vous donner la parole et ensuite j'imagine que cette présentation, voire d'autres sujets qui intéressent les élus départementaux, seront abordés. On vous demandera de vous livrer à un petit exercice qui est parfois compliqué, mais qui est fort intéressant, qui est celui des questions-réponses.

Je ne suis pas plus long, je vous cède la parole et je la reprendrai à la fin pour la distribuer. Merci.

20. Rapport d'activité des Services de l'État pour l'année 2022

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Merci, Monsieur le Président. C'est l'exercice, on me disait (je n'ai pas vérifié) que c'est le jour du grand oral du Bac, donc on reste un peu dans le ton.

Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Monsieur les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les

chefs de service, Mesdames, Messieurs, c'est avec un réel plaisir, mais aussi soyez-en convaincus un sens aigu de la responsabilité qui s'y attache, que je viens me livrer pour la première fois devant vous à cet exercice traditionnel de présentation du rapport annuel de l'activité des services de l'État.

Si le Code général des collectivités territoriales en a prévu le principe, c'est que cette présentation est un exercice démocratique important par lequel je viens rendre compte aux élus départementaux, porteurs de la légitimité du suffrage universel, des actions des services de l'État et finalement, par cet échange avec votre Assemblée, je rends compte à l'ensemble de nos concitoyens, dans l'esprit de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Monsieur le Président, il est courant de finir une intervention de ce type par des remerciements. Vous me permettez, je l'espère, de prendre mes distances avec cette habitude et au contraire de débiter avec des remerciements. Les premiers de ces remerciements, je souhaite vous les adresser et, à travers vous, les adresser à l'ensemble des élus, mais également aux autres acteurs de la vie économique et sociale pour l'accueil qui m'a été réservé lors de ma prise de fonction il y a maintenant près de 10 mois, pour le temps que vous m'avez consacré pour m'apprendre l'histoire de ce département, pour m'en faire découvrir le territoire, pour me faire comprendre vos projets d'avenir pour le département et ses habitants.

Vous me permettez également de remercier pour leur action l'ensemble des agents des services de l'État, représenté aujourd'hui par les sous-préfets et les chefs de service qui toute l'année m'accompagnent avec détermination, efficacité et un grand sens de l'intérêt général. Aujourd'hui, leur action, je suis fier de pouvoir en présenter les grandes lignes avec ses réussites, nombreuses, que je souhaite attribuer à chacun des agents qui y ont contribué, mais aussi des insuffisances qu'il me revient d'assumer personnellement.

Il est difficile de résumer en 68 pages le travail d'une année de services qui agissent sur des politiques très diverses – j'espère que le document qui vous est remis répondra à vos attentes. Aujourd'hui, en accord avec Monsieur le Président, je ne présenterai pas de manière exhaustive l'action des services de l'État, mais je tenterai d'en dégager les lignes de force et répondrai ensuite à toutes les questions que vous souhaiterez me poser.

La première ligne de force sur laquelle je souhaiterais insister, c'est la sécurité des populations. La protection de nos concitoyens est la première des missions de l'État et elle demeure bien évidemment un axe prioritaire de l'action de l'État dans ce département. En matière de sécurité publique et de lutte contre la délinquance, les résultats de l'année 2022 sont contrastés. Le nombre de faits de délinquance a progressé, tant en ce qui concerne les atteintes aux biens (1 707 faits contre 1 516 en 2021) que pour les atteintes aux personnes (1 079 faits en 2022 contre 890 en 2021). Nous retrouvons ainsi les niveaux d'avant crise COVID, crise qui avait induit une baisse significative des faits de délinquance. Cette évolution défavorable s'applique toutefois sur des taux de délinquance qui demeurent faibles. Pour les atteintes aux biens, le taux pour 1 000 habitants – cet indicateur qui permet de comparer des territoires différents – s'est établi à 11,79 faits en 2022 pour le Cantal ; au niveau national, il est de 28 faits. Moins de 12 faits pour 1 000 habitants contre 28 en moyenne nationale. À ce titre, le Cantal est, lorsqu'on le classe, le 96^{ème} département français, mais c'est des indicateurs où il est bon d'être dans les derniers en l'occurrence pour ce taux de délinquance. Pour les atteintes aux personnes, on retrouve la même tendance, le taux s'établissant à 7,45 faits pour 1 000 habitants dans le Cantal contre 11,79 au niveau national, ce qui place le Cantal au 91^{ème} rang départemental.

Je tiens surtout à souligner l'action des gendarmes et des policiers du Cantal pour lutter contre la délinquance, qui se traduit par d'excellents taux d'élucidation, des taux qui sont en hausse par rapport à 2021, mais qui sont aussi significativement supérieurs à ceux constatés au niveau national. Pour les atteintes aux biens, le taux d'élucidation dans le Cantal est de 18,4 %, il est de 12,5 % au niveau national. Pour les atteintes aux personnes, il est de 66 % dans le département du Cantal contre 62 % au niveau national.

En 2022, trois grandes priorités dans ce contexte ont guidé l'action de la police et de la gendarmerie nationale. Première de ces priorités, la lutte contre les violences intrafamiliales, les violences sexuelles ou les violences faites aux femmes, avec un renforcement des enquêteurs dédiés, avec une dynamique toujours croissante de prise en compte des victimes, en coopération permanente avec les associations très mobilisées sur ce sujet, mais aussi l'autorité judiciaire – c'est un sujet majeur dans notre département.

Je comparais tout à l'heure les taux de faits pour 1 000 habitants sur les atteintes aux biens, sur les atteintes aux personnes, finalement c'est sur le taux de violences sexuelles que le taux départemental est le plus proche du taux national. C'est un chiffre qui doit nous interroger au regard de ce que j'ai pu dire sur les autres taux de délinquance. D'autre part, ce n'est pas une spécificité de ce département, nous déplorons une croissance continue des violences intrafamiliales, pour lesquelles la prévention appelle une action partenariale, car finalement ce sont des violences pour lesquelles les services de police et de gendarmerie ne peuvent hélas que les constater et mettre à la disposition de la justice leurs auteurs.

Un chiffre est éclairant sur ce point. Comme au niveau national, il n'y a pas de particularité du Cantal sur ce chiffre, à quelques dixièmes de pourcentage près c'est le même, 39 % des victimes de violences le sont dans un cadre familial. Il faut avoir ce chiffre en tête quand on parle d'atteintes et de violences faites aux personnes : 40 % des violences faites aux personnes ont lieu dans un cadre intrafamilial.

Deuxième priorité, la sécurité du quotidien avec un renforcement de la présence des policiers et gendarmes sur le terrain. Au total, c'est un peu plus de 240 000 heures de présence, avec une présence renforcée au contact de la population, lors des rassemblements, lors des marchés, lors des soirées, des contacts de proximité avec les élus municipaux, avec les bailleurs, avec les services de transport, avec les services de l'Éducation nationale. Cette présence – et c'est un chiffre là aussi important – a permis de relever en zone gendarmerie 299 infractions à l'initiative des services et 143 pour la Police nationale. Qu'appelle-t-on une infraction à l'initiative des services ? C'est une infraction sans victimes, c'est lorsque les policiers ou les gendarmes vont interpellier une personne sans qu'une victime l'ait signalé ou ait porté plainte. Cette présence sur le terrain a permis en 2022 une augmentation significative de ces chiffres.

Troisième priorité, la lutte contre le trafic de stupéfiants et le deal de rue, c'est à la fois des opérations dans un cadre national qui ont pu permettre des interpellations sur des trafics d'importance se développant au niveau de l'ensemble de notre pays, mais ça permet aussi, souvent et c'est intéressant, d'élucider d'autres infractions connexes – souvent quand il y a du trafic de drogue, il peut y avoir d'autres infractions, soit des atteintes aux personnes, soit des atteintes aux biens. Et puis, en la matière, un usage accru du processus de l'amende forfaitaire délictuelle qui est ouverte depuis quelques années pour les consommateurs locaux, ce qui permet, certes, d'en rester à une amende forfaitaire, mais surtout qu'il y ait une sanction, ce qui n'était pas toujours le cas compte tenu du volume de ces dossiers. C'est un chiffre en forte augmentation dans le département, avec plus de 200 amendes forfaitaires délictuelles relevées par les forces de police et de gendarmerie.

Mesdames et Messieurs les élus, en matière de délinquance, une victime c'est déjà une victime de trop. Soyez convaincus de notre détermination à lutter avec un engagement sans faille. C'est un domaine sensible dans lequel il ne faut jamais se contenter des résultats acquis, tout en examinant avec lucidité, mais aussi mesure et responsabilité, dans l'expression publique, la situation. Oui, le Cantal est un des départements les plus sûrs de France. Non, Aurillac n'est pas une ville où on ne peut pas sortir le soir sans avoir peur. Mais oui, nos concitoyens sont en droit d'être toujours plus exigeants pour leur sécurité.

Dans le domaine de la sécurité routière, l'année 2022 a été la pire des 8 dernières années sur les routes du Cantal, avec plus d'accidents, plus de blessés, plus de tués. Les chiffres traduisent l'engagement toujours accru des forces de sécurité intérieure : 808 permis de conduire ont été suspendus en 2022, 123 de plus qu'en 2021, c'est-à-dire que chaque matin, je suspends plus de 2 permis de conduire. Ces chiffres, je le disais, traduisent l'activité des

forces de l'ordre, ils traduisent aussi le maintien de comportements dangereux, voire criminels. De ce point de vue, un chiffre doit particulièrement nous interpeller, pour la première fois en 2022, la conduite après consommation de stupéfiants devient la première cause de suspension. J'ai suspendu 296 permis pour cause de conduite après consommation de stupéfiants. Je dis, c'est la première cause devant la vitesse et l'alcool, le problème c'est que les trois se cumulent parfois. Le combat contre l'insécurité routière doit donc être conduit sans aucun relâchement pour évincer de nos routes les criminels qui roulent à des vitesses excessives après avoir consommé parfois alcool et stupéfiants, mais aussi en renforçant la prévention pour convaincre chacun de nos concitoyens qu'il est responsable de sa sécurité et de celle des autres.

Enfin, en matière de sécurité du quotidien, outre la présence des forces de sécurité sur le terrain, plusieurs services interviennent. Je pense évidemment au service que vous connaissez bien, qui est le Service Départemental d'Incendie et de Secours, c'est le cas aussi des Services de l'État qui, en lien d'ailleurs avec le SDIS et d'autres, assurent la préparation de la réponse opérationnelle et le cas échéant la coordination de la gestion de crise sous mon autorité. Je remercie l'action des sapeurs-pompiers de ce département qui ont répondu à l'urgence plus de 10 000 fois en 2022, avec un nombre d'interventions qui chaque année est en augmentation et en 2022, des renforts significatifs déployés au titre de la solidarité nationale, dans le secours aux victimes de phénomènes climatiques violents et la lutte contre les feux de forêt.

Les actions que nous pouvons mener, que cela soit pour lutter contre l'insécurité et/ou prévenir les risques, sont d'autant plus efficaces lorsque qu'elles s'inscrivent dans une logique partenariale. Je souhaite que nous continuions à collaborer avec les élus et les différents acteurs impliqués pour assurer la sécurité des Cantaliens et répondre aux risques émergents. Je pourrais évoquer, en matière de sécurité, de nombreuses autres actions, je pense par exemple à la sécurité alimentaire ou aux actions de protection des consommateurs qui toutes concourent à répondre aux besoins de sécurité exprimés par nos concitoyens.

Deuxième axe de force que je souhaitais développer devant vous aujourd'hui, c'est le soutien à l'économie et le développement des entreprises. Quand on parle de soutien à l'économie dans ce département, on pense déjà, naturellement, à l'agriculture, filière majeure de notre économie. Nos éleveurs sont engagés dans des productions d'excellence, ils participent par ailleurs à la mise en œuvre de circuits courts auxquels je sais votre Assemblée légitimement très attachée avec la démarche, je crois, exemplaire que constitue Consocantal.

Vous le savez, l'année 2022 a été ponctuée par plusieurs crises conjoncturelles, c'est évidemment ces crises conjoncturelles qui ont guidé une partie de l'action des Services de l'État. Une crise économique tout d'abord, avec la situation en Ukraine et ses incidences sur le coût des matières premières agricoles et de l'énergie qui a conduit à des mesures économiques pour soutenir la trésorerie des exploitations et notamment des aides à l'alimentation animale. Dans ce département, ces aides représentent un petit peu moins de 2 000 dossiers (1 967 dossiers) pour un montant total de 3,2 M€.

La crise a été sanitaire également, avec un premier épisode de grippe aviaire intervenu dans le Cantal. Des mesures ont été prises pour protéger la filière et évidemment accompagner les éleveurs concernés, avec là aussi une compensation des pertes d'activité.

Enfin, la crise a été climatique avec un épisode de sécheresse exceptionnel. Dès le mois de septembre 2022, le travail d'expertise a été engagé avec la profession agricole, ce qui a permis dans ce département d'obtenir très tôt, dès le mois d'octobre, une reconnaissance anticipée au titre des calamités agricoles pour la majeure partie du territoire. Une seconde demande de reconnaissance a été déposée dans la foulée qui a permis d'aboutir à une reconnaissance définitive de l'ensemble du département. Au total, c'est 3 800 dossiers de demandes d'indemnisation qui ont été déposés, une indemnisation de l'ordre de 17 M€ auquel s'ajoutent 5 M€ de dégrèvement de taxe foncière.

2022 marque également la dernière année de la programmation de la Politique Agricole Commune 2015-2022. Sur ce volet de la PAC, le Cantal est le troisième département français en volume global d'aides : avec 174 M€, il se situe derrière l'Aveyron et la Saône-et-Loire. Je pourrais citer également les indemnités compensatoires de handicap naturel, sur lesquelles (64 M€) le département du Cantal se situe au deuxième rang national.

Le département du Cantal est aussi un territoire qui possède un tissu d'entreprises dynamiques, riches, performantes, parfois leaders dans leur domaine et qui sont de réels atouts pour son développement. Là aussi, le soutien à l'économie en 2022 a été en partie consacré à des mesures d'aide face aux crises économique et énergétique. Les dispositifs d'aide aux entreprises dans le cadre de la crise Covid-2019 ont pris fin le 15 juin 2022. Au total, ces dispositifs d'aide ont représenté pour les entreprises de notre département 84 M€ auprès de 6 755 entreprises bénéficiaires.

Les principaux secteurs économiques bénéficiaires ont été l'agriculture, l'hébergement et le commerce avec respectivement un peu plus de 9 M€, un peu plus de 32 M€ et un peu plus de 9 M€ d'aides. Au dispositif Covid a succédé un dispositif rendu nécessaire pour accompagner les entreprises dans le cadre de l'augmentation du coût de l'énergie. Ces dispositifs ont été bien mobilisés dans le Cantal lorsque c'était nécessaire. Une cellule a été mise en place avec la Préfecture, la Direction Départementale des Finances Publiques et les trois Chambres consulaires afin de créer un guichet unique et de pouvoir accompagner le mieux possible les entreprises dans la mobilisation de ces aides.

Par ailleurs, au-delà des soutiens conjoncturels, les Services de l'État ont soutenu plusieurs projets structurants pour contribuer au développement économique du territoire. Le lancement de la création du Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie Innovation (PEMI) avec notamment le financement par le FNADT d'un poste de chargé de mission dédié à l'INRAE pour pouvoir mettre en place ce projet, pour un montant de 150 000 €. Nous nous sommes engagés ensemble, Monsieur le Président – nous étions en début de semaine à la signature de la Charte d'engagement avec l'ensemble des partenaires – dans un projet, je crois, particulièrement remarquable. Il s'agit d'exploiter des atouts nés d'une longue histoire qui fait de notre département un écosystème assez unique en France, je crois unique (on reste toujours prudent quand on dit qu'on les seuls en France, mais je crois que c'est le cas) dans le domaine de la microbiologie et des ferments, dont régulièrement les publications scientifiques présentent les potentialités, tant pour l'alimentation que pour la santé. Tout est donc réuni pour bâtir un pôle d'excellence au niveau national, mais aussi international en matière de formation, en matière de recherche, en matière d'innovation. Je sais que nous partageons cet objectif porteur de perspectives qui me semblent particulièrement stimulantes pour le Cantal. Et puis l'État a soutenu d'autres projets d'entreprises en développement, je cite par exemple les subventions accordées aux collectivités locales pour l'atelier relais de l'entreprise INTERLAB à Puycapel ou celui de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour.

L'accompagnement du développement économique rural a également constitué une priorité dans l'attribution des subventions aux Collectivités que cela soit pour aider à la création de commerces multiservices ou d'ateliers artisanaux. La dynamique d'accompagnement économique des territoires ruraux se poursuit en 2023 avec, dans le cadre de l'ambition de France Ruralités annoncée il y a quelques jours par Madame la Première Ministre, le programme de reconquête du commerce rural annoncé par la ministre Olivia GRÉGOIRE dans le Cantal il y a maintenant quelques mois. Je peux vous annoncer d'ores et déjà que sur la trentaine de premiers lauréats au niveau national de ce programme, deux lauréats sont du Cantal ; il s'agit de projets à Ruynes-en-Margeride et à Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues, pour des projets de commerces multiservices. Évidemment le soutien des communes rurales dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT baptisé « Villages d'avenir » – ça vient d'être annoncé, il va falloir que l'on voie comment nous nous en emparons. Évidemment, la pérennisation des zones de revitalisation rurale.

Troisième axe sur lequel je souhaitais prendre le temps de vous présenter l'action des Services de l'État, c'est le soutien aux Collectivités et l'investissement dans le territoire. Les acteurs qui construisent le territoire, c'est également les Collectivités locales, avec leurs projets, avec leur proximité avec les citoyens, elles contribuent à améliorer le cadre de vie et à développer le département tout en conservant son patrimoine naturel et historique. L'appui à l'investissement local est une priorité du gouvernement. La dotation d'équipement des territoires ruraux (la DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (la DSIL) en constituent les instruments privilégiés. Ces subventions constituent donc, à côté de ce que d'autres Collectivités peuvent mobiliser, un réel levier pour l'économie cantalienne et participent à renforcer son attractivité. En 2022 dans le Cantal, 11,8 M€ ont été attribués au titre de la DETR, permettant de financer 279 projets de Collectivités, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2021. L'enveloppe DSIL départementale – vous savez que la DSIL est une dotation régionale qui fait l'objet d'une répartition en fonction des projets et non pas forcément selon les clés de répartition préfixées – attribuée par le Préfet de Région a été arrêtée à un montant de 3,9 M€ pour l'année 2022. Je note que cela représente près de 4 % de l'enveloppe régionale alors que le Cantal ne représente que 1,8 % de la population régionale. C'est à la fois la preuve de la qualité des dossiers présentés dans le Cantal, mais aussi la preuve de la priorité accordée à l'investissement dans les territoires ruraux par la Préfète de Région.

De manière complémentaire, l'action de l'ANCT, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, mise en place en 2020, a permis d'accompagner les Collectivités territoriales dans leurs projets. Je souhaite à ce titre féliciter et remercier les élus qui ont su se saisir de ces opportunités, car le département du Cantal est un département où l'on retrouve la quasi-totalité du panel d'appuis proposés, ce qui a été souligné il y a quelques semaines par le Directeur général de l'ANCT lorsqu'il s'est déplacé. Il s'agit à la fois d'appuis à des projets dits « complexes », 7 dossiers ont été ainsi aidés par l'Agence dans une logique qui est bien une logique de subsidiarité et de complément. Il ne s'agit pas de se substituer aux ressources locales et je pense notamment au travail réalisé avec une grande efficacité par « Cantal Ingénierie & Territoires », mais de pouvoir compléter des dossiers un peu complexes par une expertise différente et complémentaire. C'est « Action Cœur de Ville » dont les Communes d'Aurillac et Arpajon-sur-Cère sont lauréates, c'est « Petites villes de demain », 9 EPCI, 26 Communes lauréates. Nous sommes en train de finaliser – on en signe beaucoup ces jours-ci – les conventions d'opérations de revitalisation du territoire. Maintenant, il va falloir passer à la mise en œuvre, mais c'est vraiment, je crois, une densité forte dans ce département pour ce programme intéressant. Par ailleurs, le financement des postes de chefs de projet qui, à l'unanimité de ceux qui gèrent ces opérations, constitue un appui important dans lequel nous n'aurions sans doute pas pu progresser. A chaque fois que je vais dans un EPCI (par exemple il y a deux ou trois mois, mais j'en ai fait plus récemment) je suis toujours très favorablement impressionné par la qualité de ces chargés de mission et du travail réalisé. Je pourrais citer « France services », c'est un dispositif que vous connaissez bien, 19 sites homologués maintenant ; le déploiement des Conseillers numériques (19 Conseillers numériques dans le département) ; les volontaires territoriaux en administration sont peut-être un dispositif qu'on mobilise insuffisamment qui est peut-être moins connu, nous en avons 2. En 2023, l'effort va être accru sur ce dispositif, c'est le moyen de se positionner et je me permets, Monsieur le Président, de rappeler à ce titre que si le Conseil départemental était intéressé, il y est tout à fait éligible.

L'investissement dans le territoire, ce sont évidemment les sujets de mobilités qui sont importants. L'année 2022 aura été marquée, pour la nationale 122, par la mise en service de la déviation de Sansac-de-Marmiesse qui permet un gain de parcours, mais aussi une sécurité accrue pour les usagers. C'est un chantier d'un coût total de 76 M€ qui a été financé à hauteur de 72 M€ par l'État, avec une participation, dont je remercie sincèrement le Conseil départemental, à hauteur de 3 M€. Cet objectif d'amélioration de cet axe structurant se poursuit avec des avancées significatives qui sont réalisées sur des études d'autres aménagements. Je ne vais pas les développer là, je crois que ça fera l'objet de questions en fin de séance, donc je garderai ces éléments pour la fin de séance.

Le train également, avec le département du Cantal qui a bien émergé au Plan de relance en Auvergne-Rhône-Alpes, signé en 2020 par le Premier ministre et le Président du Conseil régional, sur deux opérations : Aurillac-Brive, 4,6 M€ dont 2 pour l'État et Aurillac-Arvant, avec des travaux qui se sont réalisés en 2022, c'est 33 M€ de financement État et SNCF Réseau.

Enfin, la ligne aérienne, mais je ne serai pas long au titre de l'activité 2022. C'est un sujet qui nous a beaucoup occupés en 2023, mais évidemment la participation collective en 2022 a continué à se poursuivre pour que cette liaison, absolument vitale pour le territoire, puisse fonctionner et nous sommes parvenus, dans un contexte de hausse des coûts importants qui rendait l'exercice difficile, à maintenir cette ligne, je crois, dans de bonnes conditions pour 2023.

Un mot peut-être également de cet investissement dans le territoire, c'est un sujet que j'aurais pu traiter un petit peu après, mais je le dis là, en 2023, il y a une nouveauté dans le soutien aux investissements, c'est le « Fonds vert » qui va permettre de financer des projets locaux, d'accélérer la transition écologique qui est déjà en œuvre sur notre territoire. Je recevrai dans quelques jours une vingtaine de lauréats dans le département, il s'agit de Collectivités territoriales qui se sont engagées pour la transition écologique vers des projets de performance environnementale d'adaptation au changement climatique. Il y a de nombreux projets – il y a plus de projets que d'élus –, mais le Fonds vert sera relancé l'an prochain donc rien n'est jamais définitif. En tout cas, je me félicite qu'il y ait beaucoup de projets parce que c'est le signe à la fois du dynamisme du territoire et c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'être le département de la région qui, en fonction de son enveloppe, a le mieux mobilisé le Fonds vert. Le taux de consommation du Fonds vert du département du Cantal est de manière assez significative le premier de la région, ce qui devrait nous permettre dans les prochaines semaines, puisque nous sommes particulièrement bons élèves, d'obtenir une rallonge. C'est comme tout l'enjeu sur l'utilisation de ces fonds-là, c'est d'aller vite, c'est de travailler bien, pour obtenir plus de moyens.

Quatrième axe que je souhaiterais développer, c'est l'accélération de la transition écologique. C'est évidemment un axe majeur de notre action, ça l'a été en 2022. Nous avons pu le constater avec les épisodes de canicule, de sécheresse, d'incendies en 2022 qui ont touché une large partie du pays. Nos territoires sont de plus en plus impactés par le changement climatique et ce changement est plus rapide que nous le pensions encore il y a quelques années. Pour notre génération et hélas, probablement pour plusieurs qui nous suivront, c'est sans doute la responsabilité la plus éminente. L'histoire nous jugera sévèrement si nous n'étions pas à la hauteur de cet enjeu et, soyons clairs, cet enjeu ce n'est pas de sauver la planète, on l'entend souvent, je ne crois pas que ce soit l'enjeu. Notre planète a déjà survécu à 5 extinctions de masse des espèces, donc l'enjeu n'est pas de sauver la planète, l'enjeu c'est de permettre le maintien de la vie humaine sur notre planète. Plus nous serons longs à agir, plus les ajustements seront brutaux. C'est un enjeu écologique, mais aussi social et je n'hésite pas à le dire fondamentalement démocratique. Si nous ne parvenons pas à planifier démocratiquement la transition, la société de raréfaction des ressources qui s'annonce ferait courir le risque de dérives éloignées de la démocratie, cette démocratie à laquelle nous sommes viscéralement attachés, mais dont nous ne devons jamais oublier qu'à l'échelle de l'histoire elle est un acquis récent qu'il nous faut au quotidien et sans relâche défendre.

Nul pessimisme dans mes propos, je crois à l'intelligence humaine, je crois au progrès technique qui, par exemple en matière de décarbonation, nous a permis en quelques années de réaliser des progrès remarquables. Je suis convaincu en outre que pour notre génération de responsables publics, c'est un défi extrêmement stimulant de penser un mode de développement plus sobre. La sobriété ne s'oppose pas au progrès, au contraire elle se nourrit du progrès. Le gouvernement a fait de la transition écologique une priorité qui par exemple a irrigué, tant le Plan de relance avec un investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments que le programme « France 2030 » avec un investissement tout aussi massif pour décarboner notre économie. L'enjeu est global, mais les solutions le sont aussi et peut-être surtout locales et c'est sur l'ensemble des thématiques, dont je veux en évoquer juste quelques-unes, que j'engage les Services de l'État.

Première thématique, le volet de l'eau. 2022 a été de très loin l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le Cantal, c'est aussi l'année la plus sèche enregistrée. Les premières mesures de restriction avaient été prises dès le mois de juin, elles n'ont été levées qu'au mois de novembre. Les principaux impacts de cette sécheresse, vous les connaissez, c'est évidemment une dégradation des milieux aquatiques, c'est une distribution d'eau potable qui a été mise en très forte tension dans certains secteurs. L'enquête qui avait été réalisée par la MAGE a montré que deux tiers des unités de distribution d'eau potable du département rencontraient des problèmes quantitatifs ou craignaient d'en rencontrer. Face à la baisse du débit des captages d'eau potable et à la forte demande en eau, du citernage a été nécessaire sur au moins 17 unités de distribution d'eau pour éviter les coupures d'eau, générant des coûts très importants pour les collectivités concernées. Une trentaine de communes ont pris des arrêtés de restrictions de l'usage de l'eau potable. L'impact s'est fait également ressentir sur les professionnels. Les études réalisées par la MAGE et CIT, qui ont été livrées il y a quelques mois maintenant, tant en matière d'eau potable que d'assainissement, sont remarquables de qualité – j'en félicite les équipes qui les ont réalisées – elles constituent une base de connaissances qui va nous permettre de prioriser les enjeux, d'agir plus vite, d'agir plus efficacement. Dans l'attribution des subventions d'investissement aux collectivités, j'accorde une priorité très forte aux dossiers relatifs à l'eau potable et à l'assainissement. Je soutiens par ailleurs les démarches de rationalisation de la gouvernance qui est indispensable, tant pour améliorer notre résilience collective en approvisionnement que pour progresser en qualité de l'eau.

Deuxième sujet que j'évoquerais en termes de transition, c'est le volet « sols ». La trajectoire « Zéro Artificialisation Nette », instaurée par la loi Climat et Résilience du 22 août 2020, s'inscrit dans un principe général de sobriété foncière du Code de l'urbanisme depuis de nombreuses années maintenant. En 2022, les services et particulièrement ceux de la Direction départementale des territoires se sont mobilisés pour expliquer, échanger, faire comprendre, voire examiner ensemble les conséquences de ce principe. Par ailleurs, l'analyse d'un certain nombre de documents d'urbanisme a commencé à être portée au regard de cet impératif de sobriété foncière et a été prise en compte dans des avis qui ont été rendus sur plusieurs documents, des notes d'enjeux de PLUi ou des PADD. Je sais que cet objectif suscite des craintes, craintes qui sont légitimes puisque cet objectif remet en cause la manière dont nous pensons notre développement depuis des décennies. Peut-être que cet objectif demande des ajustements et le législateur y réfléchit actuellement, mais je me permets de rappeler un point essentiel, il ne s'agit pas de freiner tout développement, mais de viser la non-artificialisation nette d'ici 2050 en diminuant d'ici là de manière progressive notre consommation d'espace. Il faudra innover, il faudra être plus stratège que nous ne l'étions quand il nous semblait que cette ressource était infinie.

Dernière thématique que je souhaite évoquer devant vous, c'est la cohésion sociale. Les personnes en situation de pauvreté en milieu rural sont peut-être moins visibles, les études et les statistiques les mettent moins en évidence, sans doute par difficulté d'indicateurs, sans doute par discrétion plus grande, mais pour autant vous les connaissez dans vos situations d'élus, d'autres acteurs les connaissent. C'est une problématique qui est complexe, elle est diverse également dans ses manifestations. Il y a sans doute quelques spécificités liées à la ruralité. D'abord les mobilités difficiles qui renforcent les difficultés et qui quelque part freinent l'accès aux droits. Le logement est une particularité liée au fait que dans vos communes, tout le monde se connaît, ce qui peut à la fois constituer un frein à révéler ces difficultés et à demander de l'aide, mais aussi qui peut être un élément de réflexion collective, un point d'appui pour inventer de nouvelles formes locales de solidarité.

L'ensemble de ces éléments doit nous inviter à reconsidérer la façon de penser nos modes d'intervention dans les espaces ruraux.

Sur ce sujet de la cohésion sociale, trois focus : le premier, sur la stratégie de lutte contre la pauvreté, pour rappeler que cette stratégie, mise en œuvre depuis 2019, était dans sa dernière année de mise en œuvre en 2022 – d'autres dispositifs la succéderont, les travaux sont en cours, nous aurons à y travailler dans quelques jours, quelques semaines.

Deuxième focus, le logement. En 2022, l'État poursuit le financement du logement social au bénéfice des deux principaux bailleurs cantaliens Cantal Habitat et SA Polygone. C'est 92 logements financés, 217 000 € de subventions allouées. C'est un rythme de développement qui retrouve le rythme de l'avant-crise Covid qui là aussi, comme dans bien d'autres domaines, avait constitué une rupture. Quinze communes sont concernées, réparties, je crois, de manière assez homogène géographiquement, beaucoup d'opérations de constructions neuves individuelles, mais aussi des opérations collectives et d'acquisition-amélioration et également un certain nombre d'opérations qui ont été proposées en accession sociale. Par ailleurs – et on sait que cet enjeu de la réhabilitation et de l'amélioration de l'habitat est un enjeu important –, la délégation locale de l'ANAH a alloué en 2022 7,3 M€ pour soutenir la rénovation de 597 logements dans le département. C'est donc un niveau très important et j'ai bon espoir que d'ici la fin de l'année, l'ensemble du département sera couvert par des opérations programmées de l'habitat qui, on le voit, là où elles existent déjà, sont un outil qui permet de lutter contre la précarité énergétique, mais aussi la vacance de logements, ce qui est nécessaire pour tenir justement l'objectif du rythme d'artificialisation tout en accueillant de nouveaux habitants.

Dernier focus, l'emploi. C'est évidemment un facteur essentiel de cohésion sociale, le Cantal est un des départements français où le taux de chômage est le plus faible. Il ne s'agit pas de s'en satisfaire, d'abord parce que pour nos concitoyens, être privé d'emploi c'est un obstacle dirimant à tout épanouissement individuel, mais aussi parce que le recrutement est devenu, est aujourd'hui le premier frein rencontré par les entreprises pour développer leur activité. En 2022, les contrats aidés ont été mobilisés fortement : 167 Parcours Emploi Compétences (pour faire un peu vite, vous les connaissez, ce sont les contrats aidés dans le secteur non marchand) et 80 Contrats d'Initiative Emploi Jeunes (contrats aidés dans le domaine marchand). À souligner, le Contrat d'Engagement Jeune, on était dans la première année de mise en œuvre, qui est personnalisé, qui est un accompagnement renforcé, qui est mis en œuvre par Pôle emploi et les Missions locales. Le Contrat d'Engagement Jeune, c'est prendre en charge les jeunes. C'est une réalité, on le voit parfois autour de nous, nous avons une génération qui se projette plus difficilement dans l'emploi, qui ne sait pas toujours ce qu'elle va faire, ce qu'elle a envie de faire, ce qu'elle peut faire. Le Contrat d'Engagement Jeune, c'est cette cible : pouvoir accompagner le jeune, lever certains freins périphériques à l'emploi, définir avec lui ses compétences. On a aujourd'hui des jeunes qui pensent qu'ils ne sont compétents pour rien. On est tous compétents pour quelque chose, le tout c'est de le révéler et puis de construire un projet personnel sur cette base. Moi, c'est un outil auquel je crois ; dans le département, 595 jeunes sont entrés dans ce dispositif sachant qu'il n'a pas commencé au 1^{er} janvier. C'est des durées d'accompagnement qui peuvent aller jusqu'à 9 mois, donc aujourd'hui on a des chiffres partiels évidemment. Sur les 595 jeunes qui sont entrés dans ce dispositif, 284 en sont déjà sortis, la moitié d'entre eux est sortie dans une situation d'emploi. Pour ces jeunes éloignés de l'emploi, je pense que ces résultats sont intéressants.

Enfin, Pôle emploi a conduit plusieurs actions spécifiques avec les secteurs les plus en tension de recrutement. Il nous faudra être encore plus innovants pour lever tous les freins à l'emploi en matière de logement, de santé, de mobilité et favoriser la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi. C'est le sens de l'opération que j'ai demandé à Pôle emploi d'organiser il y a quelques semaines, opération qui avait été initiée dans la région des Hauts-de-France, qui se déploie dans beaucoup de départements français maintenant, avec un bon taux de succès ; dans les Hauts-de-France quand nous les organisons, 70 % des demandeurs d'emploi étaient en emploi 6 mois après. L'enjeu de ces opérations qui s'appellent « Du stade vers l'emploi », est assez simple : aujourd'hui, il y a des demandeurs d'emploi, aucun d'entre nous ici ne les recruterait lors d'un entretien d'embauche parce que ce sont des jeunes qui ne savent pas mettre en valeur leurs compétences, qui ne savent pas mettre en valeur leur candidature et à l'inverse, il y a des demandeurs d'emploi qui ont peut-être des préjugés sur certaines entreprises. Il faut casser ces préjugés quand on veut aller plus loin dans le recrutement. Donc cette opération est assez simple (on en a fait une à Aurillac avec la Fédération d'athlétisme, une à Saint-Flour avec la Fédération de rugby) : il y a une matinée où on réunit des recruteurs, des demandeurs d'emploi (une vingtaine de recruteurs, 60-80

demandeurs d'emploi) et le matin, de manière anonyme, tout le monde fait des activités sportives. Il ne s'agit pas de viser la performance, il s'agit de faire quelque chose en commun. Pourquoi ? Parce que tout simplement, il y a peut-être des demandeurs d'emploi qu'on n'aurait pas retenus parce qu'ils ne savent pas mettre en valeur leur candidature dans l'entretien et on s'aperçoit, quand on fait une activité qui n'a rien à voir, que peut-être ils ont le sens du travail en équipe, que peut-être ils ont le sens de la solidarité, que par ailleurs ils s'adaptent très bien à certaines consignes. Donc tout le monde fait des activités le matin, on déjeune ensemble, on ne sait toujours pas qui est qui, puis l'après-midi on révèle la réalité des prix et on fait un *job dating* classique. C'est un peu tôt pour voir le résultat des opérations qu'on a conduites, mais en tout cas elles marchent dans la France entière, j'en ai beaucoup fait dans la région Hauts-de-France, je ne vois pas pourquoi ce qui marche ailleurs ne marcherait pas dans le Cantal.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Monsieur le Président, au terme de cette présentation qui, je m'en excuse, est forcément non exhaustive, mais qui vous aura permis je crois, qui m'aura permis, en tout cas je l'espère, d'illustrer l'action de l'État dans le Cantal et la variété de ses missions, je souhaite vous réaffirmer l'entière disponibilité des Services de l'État pour le soutien de vos initiatives.

Je l'ai déjà dit, j'ai demandé aux Services placés sous mon autorité d'agir en permanence avec trois objectifs. Le premier, c'est l'efficacité. Nous la devons à nos concitoyens car c'est elle qui, finalement, fonde la légitimité de la contribution à l'impôt. Pour cela, nous devons être agiles, afin d'adapter des politiques publiques, tenir compte toujours des spécificités locales et ainsi d'être plus efficaces au service de nos concitoyens.

Le deuxième principe, c'est d'être toujours dans une posture facilitatrice. Être dans une posture facilitatrice, c'est quoi ? Ce n'est pas dire oui à tout et notamment quand ce qui est envisagé ne correspond pas forcément au cadre législatif et réglementaire. Mais la règle que je fixe est simple, sauf lorsque c'est réellement impossible, les Services ont pour consigne de ne jamais dire non, mais de travailler avec les Collectivités ou les porteurs de projets sur la manière de rendre possibles les projets dans une totale sécurité juridique qui est nécessaire à votre action également.

Pour résumer, il ne s'agit pas de dire « non », il s'agit de dire « oui, si » ou « oui, mais ». Il s'agit aussi d'accélérer la réalisation des projets, notamment en matière de développement économique par l'optimisation des procédures administratives. Elles sont nécessaires, elles sont parfois longues, si on ne les conduit pas bien, si on ne sait pas les optimiser : si on ne sait pas travailler en temps masqué, on allonge les délais inutiles. À l'inverse, si on sait les optimiser, si on sait travailler en temps masqué, on peut gagner du temps sur certains projets.

Ça ne relève pas que de la responsabilité de l'État, je prends un exemple. Il y a quelque chose sur lequel j'aimerais bien que – j'aurais l'occasion de les réunir la semaine prochaine – les EPCI réfléchissent dans ce département, c'est la possibilité, quand on aménage une zone d'activité économique, de réaliser d'emblée même si on n'a pas de projets, les études faune-flore et puis on en répercute le prix au porteur de projets quand on lui vend le terrain. Parce que finalement, quand on regarde les délais dans lesquels on est, qu'est-ce qui est toujours bloquant dans les procédures ? C'est l'étude faune-flore parce qu'elle se fait sur un an, donc on peut bien chercher à optimiser tout ce qu'on veut, quatre saisons c'est un an et donc là, peut-être que collectivement, on saura trouver des solutions pour aller plus vite. Rien n'empêche de réaliser cette étude, quand le porteur de projets arrive, on lui facture, on lui impartit sur le prix de son terrain. Par contre, on sait qu'on n'attendra pas un an pour délivrer l'autorisation. C'est en tout cas ce travail que j'ai confié à Élodie MAREAU qui est sous-préfète, chargée de mission, qui nous a rejoints il y a quelques mois. Optimiser les procédures, aller chercher des sources de financement complémentaires, des appels à projets il y en a tellement, partout, que personne ne les maîtrise globalement. Élodie MAREAU, son travail sera d'être notre tête chercheuse au profit de tous sur ces sujets.

Troisième de ces principes fixés, l'innovation, parce que finalement si nous voulons être attractifs, si nous voulons trouver des solutions à des problèmes qui sont compliqués, parce que si on ne les a pas réglés jusque-là, c'est que ce n'était pas si simple de les régler, sinon ce serait trop facile, il va falloir innover.

Ces trois principes, je les complète avec une méthode : la concertation, le dialogue et la transparence. Mesdames et Messieurs les élus, nous ne pouvons être d'accord sur tout et toujours, je dirais presque même que c'est rassurant, parce que si nous étions toujours d'accord sur tout, ça serait peut-être le signe d'un engagement finalement insuffisant de chacun, c'est parce que nous croyons aux projets, parce que nous avons des priorités qui convergent souvent, mais pas toujours qu'évidemment nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout. Ce qui compte, je crois, c'est que quand nous ne convergeons pas naturellement, ce qui est finalement d'ailleurs assez rare, nous puissions échanger en confiance, en transparence, écouter, comprendre les objectifs des différents acteurs et trouver ensemble la voie du compromis qui maximise l'intérêt général.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, les atouts du Cantal sont nombreux, vous les connaissez mieux que moi, mais parfois le regard extérieur est aussi utile. La qualité de vie y est remarquable, les entreprises innovantes, dynamiques, elles offrent des perspectives d'emploi. Les enfants y étudient dans des conditions optimales avec des équipements souvent de grande qualité, des enseignants motivés par leur réussite et une offre assez remarquable, par exemple en collège de sections spécialisées, je pense notamment aux matières sportives.

Je sais Monsieur le Président, je sais Mesdames et Messieurs les élus, que l'attractivité du département est au cœur de votre engagement. Soyez assurés qu'à ma place, dans le respect des compétences de chacun des acteurs, mais aussi dans le partenariat le plus étroit que permet le partage total de cet objectif entre nous, je serai avec les services que j'ai la fierté de diriger et de représenter aujourd'hui, à vos côtés, pour opérationnaliser cet objectif et contribuer à toutes les initiatives concrètes qui permettront de l'atteindre.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous remercie de votre attention pour cette présentation à la fois trop courte et trop longue et suis maintenant à votre disposition pour répondre aux questions que vous souhaiterez me poser.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Préfet, pour cette présentation exhaustive et somme toute synthétique. C'est vrai que les relations entre les Collectivités et l'État sont souvent difficiles là, je parle de l'État d'une manière générale. Mais je voulais vous remercier des relations que l'on peut avoir au niveau local avec l'État déconcentré, sur la simplicité, la franchise et puis je pourrais vous remercier aussi de supporter mon caractère qui parfois est un peu trempé, mais je ne peux pas m'en empêcher.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des thématiques qui ont été évoquées. Sur la sécurité, bien évidemment c'est un dossier important et on se satisfait de l'ensemble des résultats. Moi, je voulais me satisfaire, j'ai lu dans le rapport qu'il y avait eu notamment 72 études concernant des dossiers de vidéosurveillance. Je crois qu'il est important de pouvoir développer ces systèmes qui permettent de dissuader d'une part, voire de prouver ou d'aider à la résolution de problèmes et je pense qu'on ne doit pas se couper de tous les soutiens que l'on peut avoir en la matière.

Sur la sécurité routière, il y a longtemps que je me suis exprimé sur le positionnement peu efficient des radars qui sont plus là pour piéger que pour faire du préventif parce que souvent, on a tendance à couper des zones de dépassement. Par contre, je suis entièrement favorable à la mise de radars dans la traverse d'agglomérations. On a la loi 3DS qui permet de le faire au niveau des départements ; cela dit, voilà 10 mois qu'elle a été adoptée et le décret n'est toujours pas en application. Ça, c'est un petit point qui relève de l'administration d'État à pouvoir sortir ce décret pour qu'on puisse l'utiliser. Tout ça pour dire que le Département est très au fait de la sécurité routière,

nous investissons régulièrement 15 M€ sur nos routes pour les rendre plus confortables, pour en améliorer la sécurité, la visibilité et autre donc on partage tout à fait cette vision.

Sur l'agriculture, très heureux de tous les soutiens des fonds européens sur cette politique.

Sur les commerces, permettez-moi d'être un peu taquin, mais après avoir supprimé le FISAC, après avoir retiré la compétence aux Départements qui ont quand même la proximité, que l'État vienne réalimenter un nouveau fonds, vous me direz qu'on peut toujours corriger son erreur, c'est toujours une bonne opération, on le note, mais de là à parader, la différence est bien grande.

Sur le ZAN, il y a aujourd'hui un projet de loi au niveau de l'Assemblée qui est proposée par le Sénat. Pour nous, elle n'est pas du tout de niveau et il conviendra de revenir sur cette notion-là.

J'ai quelques interrogations aujourd'hui en me projetant sur l'avenir, sur les relations entre les Collectivités d'une manière générale – le département du Cantal y est un peu plus sensible que les autres parce qu'on a peu de moyens financiers –, les relations entre les Collectivités locales et l'État sont souvent chaotiques, surtout lorsqu'on parle d'argent. Quand je dis qu'on parle d'argent, c'est à la fois sur la forme et à la fois sur le fond : si je prends le résultat de l'exercice 2022, ce n'est pas moins de 7 M€ que l'État nous a imposés en prenant des dispositions : c'est l'avenant 43, c'est le Ségur de la santé et Laforcade, c'est l'accord sur les métiers où nous avons été fort peu associés, sauf sur les métiers, mais qui se traduit par une dépense nette de l'ordre de 7 M€ au niveau du Département et très peu compensée par l'État.

Je pourrais revenir aussi sur l'augmentation du point d'indice que nous avons appris alors que nous étions en vacances. Voilà une décision unilatérale de l'État qui vient de se reproduire, sans concertation avec les Collectivités, les associations de collectivités et surtout sans pouvoir en mesurer l'impact. Et l'impact pour le Département du Cantal, en année pleine, ça va être (cette nouvelle augmentation qui a été validée), de l'ordre de 600 000 €, une dépense qu'on nous impose sans concertation. Je ne mets pas en cause l'intérêt d'augmenter la valeur du point d'indice, mais ce sont des décisions comme ça que l'on apprend, concrètement, à la radio, donc c'est pour le moins gênant.

Et puis on a entendu récemment – ce qui a généré d'ailleurs un boycott de l'ensemble des associations d'élus des Assises sur les finances publiques – que l'État envisageait de venir nous chercher pour faire face à un redressement des comptes publics. On a déjà vécu différentes solutions : à l'époque du gouvernement HOLLANDE, des baisses de dotations pures et simples, c'étaient des règles de trois ; les « Pactes de Cahors » l'année dernière, c'était un gel de dotations avec une inflation relativement importante. Donc la question est « avez-vous des informations sur la formule qui va être employée demain ? » puisque déjà, dans les services, on les a sollicités pour préparer les orientations budgétaires et sans savoir quel effort et comment celui-ci allait nous être imposé, il est difficile de faire des prospectives.

D'autres dossiers importants pour nous concernent notamment l'aménagement du territoire au niveau du département. On va parler de la ligne aérienne, où nous sommes arrivés à un accord qui ne pouvait être que le meilleur – c'est ce que j'ai dit ce matin – dans la configuration, dans l'environnement actuel, même si on regrette le désengagement puisque l'État contribuait à 53 % – il est maintenant à 46 % de la dette, donc le différentiel est assumé au niveau local. Sur le train – mais je pense que vous serez interrogé – c'est vrai que la proposition n'est pas satisfaisante. Sur le Plan ruralités, je n'en parle pas, un point de satisfaction sur a priori la pérennisation des ZRR, l'éligibilité de la globalité du département. Un autre dossier, une autre action que j'ai soulignée ce matin, qui peut être favorable, c'est la prime à la sortie de vacance des logements, puisque dans un territoire qui essaie d'accueillir, ça peut être favorable. Pour le reste, nous en sommes à des mesurette qui ne changeront pas la vie des Cantaliens, malheureusement.

Cela dit, concernant les infrastructures, nous sommes dans l'attente d'informations sur le « CPER Mobilités », parce que Dieu sait que nous avons besoin d'investissements sur nos infrastructures, qu'elles concernent le rail ou la 122. Aujourd'hui, la 122 a été transférée à titre expérimental (concernant les maîtrises d'ouvrage) au Conseil régional. Mais quels sont les moyens qui pourront être affectés à la modernisation de cette RN 122 de la part de l'État qui en reste le propriétaire ? Également concernant les études au-delà du plan de circulation de Vic-sur-Cère et d'un créneau de dépassement qui est programmé sur Massiac ?

Voilà les questions à mon niveau, c'est ce CPER Infrastructures et l'effort que prévoit de nous demander l'État en matière de contribution à l'équilibre budgétaire, enfin pour stopper l'hémorragie si on peut.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Sur ces quelques points, alors non, Monsieur le Président, les radars ne sont pas mis pour piéger l'usager. D'ailleurs, quand on fournit une étude, un élément clé pour valider l'implantation du radar, c'est tout simplement une étude d'accidentologie. Évidemment, les tout premiers radars, au début du dispositif, étaient sur les points les plus noirs, heureusement que les points les plus noirs il n'y en a pas tant que ça. Mais les derniers ont été développés sur des endroits où on avait une conception plus large de l'accidentologie – le critère qu'on prend, ce n'est pas le fait de piéger. Je vais vous dire, Monsieur le Président, on suit le nombre de flashes radars, régulièrement. Pour moi, le meilleur radar, c'est celui où il y aura zéro flash, c'est-à-dire que tout le monde passera à la vitesse autorisée à cet endroit-là, donc moins il y a de flashes, plus je suis content et là, je n'en suis pas encore au stade de pouvoir être content. En tout cas, je note, c'est quelque chose que je n'avais pas en tête sur le décret, ça me semble quelque chose d'intéressant, c'est vrai qu'il y a beaucoup de demandes en ce sens, donc j'essaierai de voir ça.

Sur le sujet des compensations de points d'indice, c'est un sujet un peu traditionnel finalement. C'est-à-dire que le principe, ce n'est pas qu'à chaque fois qu'il y a un élément de dépense qui varie, il y ait systématiquement compensation par l'État pour les Collectivités locales. Ça a été le cas sur notamment des dépenses liées à la crise énergétique ou à l'augmentation des points d'indices (la précédente), ça a été le cas pour un certain nombre de collectivités qui présentaient des difficultés structurelles importantes. Le principe, c'est une aide à des Collectivités ciblées en fonction de leurs difficultés, mais on n'est pas dans le principe – ce n'est pas la première fois – d'une compensation systématique, c'est le principe d'autonomie. De la même manière, quand les années favorables, et il y en a eu ces dernières années, les droits de mutation, par exemple, pour un Département sont plutôt dynamiques, on ne vient pas raboter cette recette supplémentaire, c'est un peu la même logique, les recettes supplémentaires restent au Département évidemment.

Je n'ai pas d'éclairage suffisamment précis sur les financements aux Collectivités 2024. Ce qui est certain, c'est que nous sortons de plusieurs années, depuis la compensation de la crise Covid, où la priorité n'a pas été le redressement des finances publiques. Pour autant, cette priorité va s'imposer à nous très vite, elle s'impose à nous. Pour reprendre cette expression qui avait le mérite de bien décrire la situation, le « quoi qu'il en coûte » au moment de la crise économique, je crois que ce principe a sauvé notre pays. Notre industrie, nos entreprises n'auraient pas survécu à cette crise si cet effort budgétaire considérable n'avait pas été réalisé. Manque de chance, la crise énergétique, avec les boucliers tarifaires, sans doute un des pays où l'intensité de ces boucliers, de la protection offerte aux consommateurs, à nos concitoyens, ont été les plus fortes, le coût de ces boucliers est très, très important, il faut en avoir conscience. Il va nous falloir retrouver et finalement, je l'espère, ça voudrait dire que dans cette succession de crises dont on n'avait pas l'impression qu'elles ne se succédaient, mais qu'elles se surajoutaient, j'espère qu'on va en sortir un peu, mais ça veut dire qu'il va falloir aussi collectivement retrouver la voie d'un équilibre budgétaire dont on s'est un peu éloigné, je n'ai pas de précisions sur ces éléments-là.

Je rappelle juste que sur la Loi de Finances 2023, les dispositifs qui ont été mis en place pour les Collectivités locales, pour faire face à la hausse des prix (les boucliers tarifaires, les amortisseurs électricité, le filet de sécurité)

étaient des dispositifs qui n'étaient pas d'utilisation indifférenciée, qui profitaient (certaines collectivités étaient éligibles), c'est 2,5 Md€. Je rappelle dans le même temps que pour la première année depuis 13 ans, la dotation globale de fonctionnement a augmenté de 320 M€ en 2023. Enfin, dernier élément, les dotations de soutien à l'investissement local se sont maintenues à un niveau très élevé et dans le même temps, on a créé le Fonds vert doté de 2 milliards d'€. La Loi de Finances 2023 ce n'était pas une loi de finances de désengagement dans le soutien aux Collectivités locales, au contraire c'était une loi de finances particulièrement profitable, et c'était normal, aux Collectivités locales.

2024, je n'ai pas d'éléments suffisamment précis, je comprends votre question. Mais vous avez raison, les budgets des Collectivités se construisent, il y a ce besoin de visibilité, je pense que faire le pari d'une participation à l'effort collectif me semble un pari plutôt réaliste. Il faudra qu'on voit ensemble comment tout ça se décline.

Dernier élément peut-être – vous souhaitez que je vous réponde tout de suite sur la RN 122, ça sera fait ? – Non ! Monsieur le Vice-Président aimerait poser une question.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

On va garder la réponse, comme ça, vous aurez le temps de la travailler, de l'affiner, voire de l'enjoliver peut-être un peu, c'est peut-être nécessaire.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Elle n'en a pas besoin.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Simplement, on ne va pas faire un dialogue, mais sur l'indice, soyons clairs, ce n'est pas une question de compensation, c'est une question d'information et d'échanges. On apprend ça à la radio le matin et à peine arrivé au bureau on dit « combien ça coûte chez nous ? » de même qu'on nous demande parfois des rétroactivités de prise en compte et c'est quand même difficile à gérer.

Par contre, je vous confirme bien que l'ensemble des dotations des Départements ont été gelées l'année dernière et donc, au vu de l'inflation, c'est une perte de 3 M€ pour le Conseil départemental.

Chers collègues, qui se lance sur des questions ? Sylvie LACHAIZE, Dominique BEAUDREY.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Monsieur le Préfet, merci de vous prêter à ce jeu des questions-réponses. J'aurais trois questions, la première sera sur les EHPAD, la deuxième sur la MDPH et la dernière sur les SAAD (les services d'aide à domicile).

Vous n'êtes pas sans ignorer que les EHPAD de notre département sont en grande difficulté. Notre Assemblée a voté une aide financière très exceptionnelle de 2 M€ pour rapidement accompagner ces établissements en difficulté. Monsieur le Préfet, un dispositif national est-il en préparation pour venir en aide aux EHPAD en difficulté ? Au niveau national, nous savons que tous les EHPAD sont en difficulté, avec des déficits allant de 250 à 500 000 €. Pouvez-vous, si ce dispositif est en préparation, nous en donner les grandes lignes ?

Concernant la MDPH, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, nous aimerions savoir si l'État va revoir ses dotations et accompagner – j'oserais dire enfin – la MDPH du Cantal pour qu'elle retrouve un équilibre financier pour son budget de fonctionnement. Je rappellerais qu'en 2017, la MDPH était en déficit de 27 000 €, elle l'est de 144 000 € en 2021 et entre ces deux dates, l'État a, certes, fait évoluer selon de nouveaux critères sa dotation, mais à un niveau bien insuffisant qui n'est que de 37 000 €.

Ensuite, vous m'excuserez d'y revenir, mais concernant les Services d'aide à domicile, suite à la revalorisation du point et à sa mise en application, une nouvelle fois rétroactive, retour jusqu'au mois d'août 2022, avenant 54, qui s'ajoute aux derniers avenants 43, 52, 53 et j'en oublie sans doute, le Département voit ses dépenses augmenter

de l'ordre de 500 000 € rien que pour ce dernier avenant 54. Vous y avez partiellement répondu, mais je me permets de reposer la question, comment Monsieur le Préfet, le gouvernement entend-il compenser cette dépense qui pèse sur les finances de la solidarité du Département ? Nous avons tellement, tellement d'autres choses à financer que nous aimerions avoir un regard bienveillant de l'État sur ces compensations. Je vous remercie.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Vous avez raison, Madame la Vice-présidente, de reposer la question, mais vous comprendrez logiquement que ma réponse n'aura pas beaucoup évolué entre-temps. C'est ce principe, qui n'est pas celui de la compensation systématique de ces évolutions de point d'indice, dans ce principe d'autonomie des Collectivités. Donc je ne peux guère vous dire quelque chose de plus à la réponse que j'ai faite au Président il y a quelques minutes. En revanche, je suis tout à fait demandeur qu'on puisse travailler sur des éléments – vous le faites probablement avec l'ARS qui au plan local est dans sa compétence –, mais en tout cas dans les échanges que je pourrais avoir avec le ministère chargé des Solidarités, je suis preneur d'éléments précis, chiffrés, qu'on puisse regarder ça, en comprendre les enjeux et en parler avec les Services parisiens.

Sur la MDPH, on sait qu'on a un sujet devant nous, l'État a revu les critères, mais pas assez. Rendons à César ce qui appartient à César, finalement c'est la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, parce que l'État dans ce système intervient essentiellement. C'était soit de la mise à disposition de personnels, soit au fil des années, plutôt de la compensation financière de la mise à disposition de personnels avec, là aussi, un principe un peu traditionnel, mais dont je comprends qu'en lui-même il pose difficulté, c'est que cette compensation est forfaitaire et elle n'est jamais réévaluée. Pendant 2 ou 3 ans, ça ne se voit pas beaucoup ; au bout de 15, ça commence potentiellement à faire une différence. Quand on voit ce que représente – je crois que les Services du Conseil départemental évaluent cette perte, ce déficit lié à la non-réévaluation de la part État à, je crois, 37 000 € – ce n'est donc pas la principale cause du déficit, mais ça y contribue. C'est un problème qu'on retrouve sur plein de compensations de décentralisation, c'est vrai que c'est un principe qui pourrait être posé pour qu'à minima il y ait une sorte de réévaluation au coût de la vie.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Le Conseil départemental compensait jusqu'à maintenant les déficits de la MDPH, mais à partir de cette année, nous ne le ferons plus.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Vous m'interrogez pour savoir s'il y a un dispositif national. Mon sentiment – mais on travaille avec les services du ministère sur ce sujet et on aura l'occasion d'en reparler très bientôt –, c'est qu'en fait on a une situation des MDPH qui me semble assez peu homogène. Tout le monde n'est pas dans la même situation, dans la même configuration. Vous mettez en avant et vous avez raison, je ne peux pas le contester que finalement quand il y a eu, il y a un ou deux ans des moyens complémentaires qui ont été dégagés par la CNSA pour...

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Les mauvais élèves, mais nous, on était bons élèves.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Je ne sais pas si c'étaient les mauvais élèves, en tout cas c'étaient ceux qui avaient les délais les plus longs. Je vous laisse la responsabilité de cette appréciation. Mais en tout cas le choix a été fait de cibler ces moyens plutôt là où les délais étaient longs, dans une logique d'amélioration des délais pour les usagers, et ça, plus d'autres critères, peut-être que ça n'a pas été très profitable au Cantal.

Il faut qu'on arrive à bien comprendre la situation. L'activité a fortement augmenté depuis 2006, les dépenses de fonctionnement ont beaucoup plus augmenté encore que l'activité, donc il faut comprendre ça, il y a à la fois

l'activité et des missions complémentaires qui sont confiées aux MDPH, je le sais. À la question « y a-t-il un plan national d'accompagnement ? », je ne le crois pas parce que toutes les MDPH n'ont pas besoin du même accompagnement, mais on a un sujet qu'il faut qu'on traite avec lucidité.

Dernier élément sur les EHPAD, c'est un sujet sur lequel le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a eut l'occasion de s'exprimer assez récemment, sur sollicitation notamment d'un membre éminent de votre Assemblée. Il a eu l'occasion à ce moment-là de rappeler l'effort qui avait été fait dans le cadre du Ségur de la santé, sur des temps coordinateurs, des temps infirmiers et de reconnaître dans le même temps que la période de hausse des prix que nous avons connue, que nous continuons à connaître et d'autres facteurs comme la tension sur les recrutements et on le sait bien, la tension dans les recrutements, c'est de l'intérim et l'intérim, ce sont des dépenses supplémentaires. Par ailleurs, dans la sortie de la crise Covid, un taux d'occupation des établissements qui était inférieur et qui vient provoquer une sorte d'effet ciseau entre des dépenses dynamiques et des recettes qui le sont moins – beaucoup d'établissements, ce n'est pas une spécificité du Cantal, ont pu être en difficulté.

Dans le même temps, des efforts ont été faits notamment en termes de bouclier tarifaire. Le constat, le ministre le reconnaissait dans la réponse qu'il a faite à Vincent DESCOEUR il y a quelques jours, c'est que malgré ces soutiens, oui l'effet ciseau que je citais revient au maintien de difficultés, notamment sur le volet hébergement. Il a annoncé qu'il travaillait à ces questions avec ses différents services, avec les Départements aussi – je suppose que l'Assemblée des Départements de France doit être associée à ces travaux – pour travailler à une évolution. Il me semble qu'il exprimait sa conviction et que structurellement, on a un modèle qui, dans le financement, va être sous contrainte et n'est sans doute plus le modèle qui permettra de penser les années futures.

Je ne peux pas vous en dire plus sur le résultat de ce travail, mais en tout cas c'était bien le sens, c'est-à-dire qu'il y avait besoin d'une évolution structurelle sur le financement de ces établissements.

Voilà, Madame la Vice-présidente, peut-être pas aussi bien que vous l'auriez souhaité, mais je crois avoir répondu à vos trois questions.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Dominique BEAUDREY et ensuite Pierre MATHONIER. Si d'autres veulent s'inscrire, n'hésitez pas.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Monsieur le Préfet, merci de répondre à mes interrogations. Le projet de loi sur le plein emploi qui cadre la transformation de « Pôle emploi » en « France Travail » prévoit une inscription automatique de tous les demandeurs d'emploi, quelle que soit leur situation. Seront concernés les demandeurs d'emploi qui relèvent aujourd'hui de Pôle emploi, les jeunes demandant un accompagnement auprès des Missions locales, les personnes handicapées sollicitant un accompagnement auprès de Cap emploi et les allocataires du Revenu de Solidarité Active. Cette inscription se fera via un portail numérique ou le réseau de guichets physiques de l'opérateur et de ses partenaires et permettra un premier diagnostic avec l'objectif d'être mis rapidement en relation avec un accompagnateur référent.

Depuis 2019, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'État et le Conseil départemental se sont entendus sur un socle commun d'actions dont l'objectif était de favoriser la sortie durable de la pauvreté les allocataires du RSA. Dans le Cantal, ce diagnostic personnalisé est proposé en amont de l'orientation et permet d'orienter dans un délai d'un mois les bénéficiaires du RSA vers un accompagnement adapté.

Le projet de loi prévoit cette inscription automatique pour tous les BRSA, je m'interroge donc sur l'intérêt de cette inscription, notamment pour les travailleurs non-salariés, pour les agriculteurs. Effectivement, ce projet de loi est une initiative ambitieuse qui vise à inciter les allocataires du RSA à retrouver un emploi et à renforcer l'inclusion sociale. Toutefois, il sera essentiel de garantir un accompagnement personnalisé et adapté pour toutes ces

personnes, c'est ce que nous faisons au sein du Conseil départemental actuellement. Est-ce que des moyens supplémentaires seront alloués aux Départements pour garantir cet accompagnement personnalisé et que nous ne soyons pas que des financeurs ? Merci, Monsieur le Préfet, pour votre réponse.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Madame la Conseillère départementale, pour répondre à votre dernière question, finalement vous avez apporté la réponse : vous réalisez déjà ces accompagnements personnalisés et donc il n'y a pas de raison de vous attribuer des financements complémentaires pour réaliser ce que vous réalisez déjà. Au-delà de cette petite pirouette, je vais revenir en rappelant l'équilibre un peu global.

Vous l'avez dit, c'est je crois une ambition forte, un emploi pour tous à travers un accompagnement socioprofessionnel qui soit renforcé, notamment pour les personnes qui en ont le plus besoin. Il ne s'agit pas d'inventer une usine à gaz, il ne s'agit pas d'inventer quelque chose de nouveau, mais de s'appuyer sur l'existant et on voit bien que dans certains cas, il faut améliorer encore l'insertion professionnelle des gens qui sont plus en difficulté. En fait, aujourd'hui on a toute une série d'organismes qui collaborent et qui collaborent bien, il y a peut-être des territoires où c'est moins facile. Il s'agit donc de changer un peu d'échelle, de passer à une coordination partenariale, à une coopération qui soit structurée en réseaux plus forts, notamment par le partage des systèmes d'information. Donc un cap de gouvernance qui va être rénovée et ça répondra à la deuxième question précise de fin de votre intervention, vous disiez « est-ce qu'on sera associé, est-ce qu'on sera autre chose que des financeurs ? ». Eh bien oui, parce que dans ce cadre de gouvernance rénovée, le Comité départemental France Travail sera coprésidé par moi-même et par Monsieur le Président du Conseil départemental qui ne sera pas seulement un cofinanceur, mais qui coprésidera avec moi ce Comité départemental France Travail. Il s'agit effectivement de travailler un accompagnement plus étroit, de confier par rapport à d'autres opérateurs – je pense principalement à Cap emploi et aux Missions locales – un rôle d'animation. Pôle emploi n'absorbe pas ces structures, loin de là, mais il a un rôle d'animation un peu plus fort. Donc on aura France Travail, c'est le réseau et l'opérateur principal qui sera Pôle emploi et on aura les deux autres acteurs qui seront les Missions locales et Cap emploi. Ce Comité départemental, vous avez raison de le dire, il faudra que ce partenariat s'exprime par une gouvernance qui sera encore renforcée entre nous, ça sera l'occasion (je l'ai évoqué dans mon intervention initiale) de voir « comment on travaille sur les sujets d'insertion, comment on vient lever les freins périphériques à l'emploi ? » On sait que c'est compliqué dans ce département, c'est vrai que les mobilités font que ce n'est pas facile parfois. Une vision un peu simpliste : on a tant de demandeurs d'emploi, on a tant d'offres, ça paraît assez facile ; si c'était si simple, on ne voit pas pourquoi on en serait là. Oui, c'est compliqué, parfois même pour quelques kilomètres, donc il faut qu'on sache travailler ces questions de mobilité, ces questions de logement, parfois des freins qui peuvent être liés à la santé aussi qu'il nous faut prendre en compte. Ça s'articulera avec les Pactes locaux des solidarités, je pense que c'est important.

Sur la question précise de l'inscription des bénéficiaires du RSA à France Travail, je pense que le principe de ces inscriptions généralisées est tout à fait souhaitable, ça permet de gagner du temps, ça permet d'avoir cette vision globale. Il y a des départements qui ont expérimenté la mise en place, peut-être qu'il en ressortira des éléments. Vous pointez deux situations particulières sur lesquelles, oui, peut-être, il convient de s'interroger, mais je pense que les expérimentations permettront justement d'y voir clair sur ce sujet et d'adapter le dispositif.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre réponse. Simplement, pour aller dans le sens de Dominique BEAUDREY, aujourd'hui, sur l'ensemble des publics que l'on accueille, sur la PCH je crois que les délais c'est 2 mois et demi, alors que l'objectif fixé par l'État est de 4, et sur les bénéficiaires du RSA, l'objectif c'est d'être reçu dans les 21 jours – c'est donc ce que nous arrivons à faire.

Je ne suis pas un fan des « France ruralités », des « France emploi », etc., j'ai toujours l'impression que l'État veut renationaliser l'ensemble des politiques et je suis un fervent défenseur de la décentralisation.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Mais Monsieur le Président, la France c'est notre Nation, ce n'est pas l'État !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

On est d'accord, mais l'État est retors. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Merci, Monsieur le Préfet, pour toutes les informations que vous nous avez données. En tant que Président de la CABA, j'ai été mis au courant d'une problématique qui a généré un certain nombre de tensions, je vous en avais entretenu quand nous inaugurons la STEP de Mandailles. Aujourd'hui, les Services de la CABA m'ont fait remonter de prendre des dispositions pour définir des espaces de protection des zones de captage d'eau, avec un périmètre défini par un hydrogéologue qui a mené ces études et, dans le cas concret de la CABA, c'était à peu près 40 lieux de captage et à peu près 450 hectares qu'il fallait classer en zone protégée avec les règles spécifiques des périmètres de captage, notamment en termes d'usage agricole, d'engrais, etc. Les conséquences pour les agriculteurs, c'est que ce sont des règles qui s'imposent à eux, avec des calculs, soit d'indemnisation évaluée suivant une méthode qui donne un résultat souvent considéré très faible par rapport à l'impact économique tel qu'ils l'évaluent, soit d'obliger la CABA à racheter les terres pour exercer ce périmètre de protection, soit de trouver des terres qu'on mettrait à disposition des agriculteurs pour se substituer aux terres qui seraient gelées dans leurs usages.

Les syndicats agricoles m'ont alerté, les agriculteurs m'abreuvent de courrier, je pense (c'est ce que je vous avais demandé à Mandailles) qu'il est urgent d'organiser une réunion. Il y a peut-être d'autres présidents d'EPCI qui sont autour de la table qui vont être confrontés à ce même sujet. Ça peut être explosif et je pense que nous avons intérêt à y réfléchir ensemble et surtout voir quelles pistes on peut proposer et quel calendrier on peut mutuellement convenir pour mettre en place ces mesures qui sont nécessaires. La qualité de l'eau n'est pas le débat, en revanche, c'est une inquiétude légitime des agriculteurs si ça contrecarre leur mode d'exploitation et surtout si ça dégrade leurs résultats. Comme vous le savez, ils ont des crises successives qui aujourd'hui ne leur permettront pas de faire face à des contraintes supplémentaires. J'ai un cas à Giou qui a dû remonter à vos oreilles qui est très sensible et il a un très gros écho dans le monde politique agricole.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Monsieur le Conseiller départemental, on va évidemment faire cette réunion, je l'ai dit aux représentants de la profession agricole que j'ai eus avant-hier au téléphone. Vous l'avez dit, la démarche est indispensable, c'est un enjeu essentiel en termes de qualité de l'eau, la CABA dans sa responsabilité et sa mission de fournir de l'eau est la première intéressée à l'affaire puisque, plus l'eau arrive en meilleur état, moins son traitement est coûteux, donc c'est tout bénéfique.

La démarche n'est pas originale, on n'est peut-être pas très en avance dans le département là-dessus, ça a été conduit sur plein d'autres territoires, donc oui, on va faire cette réunion. Ce que je ne souhaite pas, c'est rouvrir une sorte de débat général sur le sujet-là, on a un cas particulier, voire deux exploitations concernées par cette situation à Giou, donc il faut qu'on le traite, parce que ce dispositif ne peut pas, sans qu'on en tire les conséquences, aboutir à une quasi-impossibilité de travailler correctement pour une exploitation. En revanche, ce qu'il ne faut pas, c'est qu'à partir de ce cas particulier, on fasse un cas général, parce qu'il y a plein d'endroits où ces contraintes sont très compatibles et ont été mises en œuvre sans difficulté. Il faut qu'on traite ce sujet-là, on va monter une réunion avec les représentants de la profession agricole et tous ceux qui se sont saisis du sujet.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. La parole est à Didier ACHALME, puis Jean MAGE, Marina BESSE et Vincent DESCOEUR.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Ma question, Monsieur le Préfet, portera sur le dispositif d'orientation des étudiants et cette complication importante que Parcoursup génère. Nous sommes interpellés et j'en ai discuté avec certains de mes collègues, sur les résultats de Parcoursup qui sont totalement incompréhensibles pour le commun des mortels. Apparemment, l'algorithme doit être assez compliqué parce que même les directeurs d'établissements n'y retrouvent pas leurs petits, si j'ose dire.

Le sénateur SAUTAREL a posé une question au ministre de la Santé dans une intervention orale dans laquelle il indiquait que le taux d'abandon à l'école d'infirmières, entre la première et la deuxième année, variait entre 35 et 45 % à l'IFSI d'Aurillac. Je ne sais pas si vous pouvez nous confirmer ces chiffres, Monsieur le Préfet, mais si vous nous les confirmez, j'en suis très inquiet et si vous nous les infirmez, j'en serais plus rassuré.

En tout cas, est-ce que vous pouvez nous indiquer quelle réponse l'État va apporter à ce problème majeur ? Problème majeur, parce qu'on a des étudiants qui sont orientés dans des départements voisins, sur des formations professionnalisantes comme les écoles d'infirmières ou les écoles d'aides-soignants, c'est-à-dire qu'au bout des trois/quatre années d'études, on a des gens formés, prêts à travailler sur place, disponibles pour nos hôpitaux et on en manque, dans nos services de soins aussi. Je m'interroge, et je suis interpellé là-dessus, sur la cohérence entre ce système et les vrais besoins locaux. Je ne sais pas quelle est la marge de manœuvre d'une directrice d'IFSI, elle m'a d'ailleurs répondu par courrier en m'indiquant qu'elle n'avait pas de marge de manœuvre entre les deux séances, puisque la première réponse à Parcoursup intervient, je crois, début juin et la deuxième début juillet. Il y avait donc un mois de latitude et je m'interpellais tout seul en me disant que peut-être la directrice de l'IFSI a une certaine latitude sur la localisation des étudiants, mais apparemment non.

Je me dis que quand on envoie des étudiants faire des études à 2 ou 300 kilomètres de leur résidence, ça peut peut-être provoquer ce taux d'abandon entre la première et la deuxième année, parce que c'est difficile quand on est en phase étudiante, ça coûte plus cher aux parents, ça provoque certaines difficultés alors que nous avons des locaux qui veulent faire leur métier ici, dans le Cantal, et qu'on va orienter très loin, c'est compliqué. Avez-vous des réponses à ce sujet-là, Monsieur le Préfet ? J'en serais très heureux.

Voulez-vous que je pose la deuxième question sur la 122 ?

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Comme vous voulez, Monsieur le Président, allez-y !

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Dans le transfert des nationales aux Régions (transfert provisoire à titre expérimental), est-ce que les projets qui avaient été fléchés vont rester à l'État, c'est-à-dire bénéficier des financements de l'État – je parle des créneaux de dépassement sur la nationale 122 ? Je sais que le premier créneau de dépassement qui sortirait de Massiac est acté (je crois), mais il y avait aussi la réfection des Pas de Compain à Vic-sur-Cère, il y avait aussi (mais c'est peut-être l'objet d'une autre question sur la 122) le contournement de Maurs. Est-ce que les projets qui avaient été actés à l'époque et qui traînent quand même depuis plusieurs dizaines d'années, si je ne m'abuse, vont être conservés en l'état et est-ce que les financements qui y étaient rattachés vont perdurer ? Voilà ma question.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Première question sur les difficultés de l'IFSI et globalement l'influence de Parcoursup, ce qui est clair, c'est que les IFSI rencontrent des difficultés de recrutement, mais surtout des taux d'abandon qui sont très supérieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques années. Je ne suis pas en charge de l'IFSI, l'ARS pourrait vous le confirmer, mais en

tout cas les chiffres que vous annoncez ne me semblent pas irréalistes au regard de la réalité de ce qui est constaté ces deux dernières années. Là, il y a un enjeu fort, vous avez raison, il y a une question de principe pour les IFSI en général et il y a le deuxième vœu que vous formez qui est de dire, dans un département où justement un des enjeux de l'attractivité, c'est qu'on n'ait pas parfois des jeunes qui partent se former loin et qui ne reviendront pas forcément, sur des formations qui existent dans le département, sur des besoins d'emploi qui existent, est-ce qu'on n'arriverait pas plus facilement à les capter ? C'est deux questions un peu différentes. La première est, je pense, nationale ; la deuxième répond peut-être moins aux besoins du territoire.

À ma connaissance, les directeurs d'IFSI ont des moyens d'intervention sur le sujet qui sont très limités, pour ne pas dire nuls. Je pense que cette question notamment d'articulation de Parcoursup / IFSI ne se pose pas de la même manière selon les territoires et cette perception dans certains territoires urbains n'est pas la même. C'est un vrai sujet. Je pense qu'il ne faut sans doute pas – c'est ce qui semble ressortir notamment d'un rapport rendu au niveau national – faire porter à Parcoursup l'ensemble de la responsabilité de ces taux d'abandon. Je pense qu'il y a un avant-Covid et un après-Covid qui jouent aussi dans le dispositif. C'est la volonté en conséquence des ministres concernés (Santé et Enseignement supérieur) de travailler plus globalement cette question. Il y avait eu notamment une amélioration, on verra si ça a une conséquence ou pas, sur les élèves qui vont rentrer cette année, c'est qu'en 2023 dans Parcoursup pour les parcours IFSI, on demandait aux candidats de remplir un questionnaire d'auto-évaluation, c'est une dizaine de questions qui permettaient de juger de leur perception du métier, du fait qu'ils ont compris ou pas les enjeux. On verra si ça a un effet ou pas. Plus globalement et plus structurellement, cette question est réinterrogée par les ministres dans quelque chose de plus général, qui porte finalement sur une réflexion, sur une réforme, sur globalement la formation, les compétences. C'est quelque chose qui est travaillé cette année pour, à mon sens, aussi retravailler la question en matière d'attractivité du métier. Je pense que dans ce cadre-là et vous avez raison, dans ce département, il peut y avoir des enjeux qui sont un petit peu différents de ceux qu'on constate en milieu urbain où quand on passe d'un département francilien à un autre, ça change la ligne RER que l'on prend, mais ça n'amène pas le même changement de vie.

La RN 122, il y a plusieurs éléments, il y a deux questions dans votre question. D'abord sur le fond du projet d'aménagement, je n'en refais pas l'historique, tout ça date maintenant, vous l'avez dit d'il y a quelques années, à la réalisation d'une étude sur la partie globale d'aménagement de cet axe et depuis, il y a des choses qui sont travaillées. La déviation de Sansac est mise en œuvre. Les choses avancent bien également sur l'amélioration de la traversée du secteur Maurs / Saint-Étienne-de-Maurs. On se verra bientôt en COPIL pour faire le point sur ce travail, avec notamment des études d'opportunité qui ont été conduites ces derniers mois, qui ont permis d'identifier une famille de variantes – donc le dossier progresse, je viendrai sur la question de financement in fine puisque c'est la même pour tous ces projets. C'est la même chose pour le plan de circulation de Vic-sur-Cère, avec la même logique là aussi d'études, de consultations, on est peut-être même un peu plus avancé en l'occurrence et on commence à travailler au dossier de consultations pour les différents marchés. Il y a donc ces deux grosses opérations. Il y a d'autres chantiers, les créneaux de dépassement, vous les avez cités, dans le secteur de Molompize, mais également sur le secteur Aurillac / Maurs. Là aussi, des études sont conduites sur les créneaux de dépassement. Il y a des études qui sont conduites sur les virages du Pas de Cère, mais on voit tout de suite que ça ne va pas être la même affaire que d'autres parties. En tout cas les études sont réalisées, les premiers résultats d'études seront présentés lors du COPIL qui sera organisé début juillet et puis je peux citer aussi la traversée de Polminhac, en tout cas la sécurisation de cette partie-là de l'axe.

La question de l'articulation avec le financement et la volonté de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de s'inscrire dans l'expérimentation, qui consiste à se voir confier la délégation de gestion de l'axe pour une durée de huit ans, à titre expérimental. Juste un petit point là-dessus, c'est quelque chose qui demande du temps qui est en cours. Le principe a été acté, la nationale 122 fait partie du décret qui a fixé la liste des actes qui feraient partie de cette expérimentation. Les Services de l'État, de la Région travaillent actuellement à un projet de convention qui est en

cours de validation, dont on me dit que, si tout se passe bien, il sera sans doute examiné par le Conseil régional dans sa session de septembre. C'est un transfert qui se fait avec une mise à disposition des agents qui interviennent habituellement sur cet axe. Là-dessus, ça suit son cours.

La question du financement des travaux qui ont été réalisés avant va se combiner avec un autre élément, c'est le CPER Mobilités. Ça me permet – je m'aperçois que je n'ai pas répondu à votre question, Monsieur le Président, ce qu'avec votre indulgence légendaire vous n'avez pas pointé, sur le CPER Mobilités. Les choses sont en train de se décanter, c'est-à-dire que la Préfète de région et le Président du Conseil régional sont en train de définir ensemble les modalités d'organisation de ces travaux – je pense qu'on devrait en savoir plus dans quelques jours. L'idée, c'est d'aboutir à un protocole d'accord à la fin de l'été, donc les choses vont s'enclencher de manière très concrète dans les semaines qui viennent. Je sais que les discussions entre la Préfète de région et le Président du Conseil régional ont lieu notamment sur les modalités d'association des Départements, qui doivent pouvoir exprimer leurs priorités. Souvent, dans cet exercice, les priorités que l'on exprime sont plus nombreuses que ce qu'il sera possible de faire, mais en tout cas il est important qu'il puisse y avoir des priorités, qu'elles puissent être classées, pour qu'effectivement la rédaction du CPER final soit prise en compte.

C'est dans ce cadre-là que va s'organiser le financement de ces travaux. Très clairement, le principe qui avait été fixé, ce n'est pas parce qu'à un moment le Conseil régional prend la compétence de gestion que tout ce qu'on avait dit on l'oublie, je tiens à le préciser, ce n'est pas ça. En revanche, dans les négociations qui vont venir, il va falloir voir comment les équilibres se font. On peut imaginer peut-être que certains acteurs décideront de moins financer le ferroviaire, peut-être que d'autres qui devront être appelés davantage en finançant le ferroviaire, financeront un peu moins la route. Ça va être maintenant des questions de partage des responsabilités financières respectives. Évidemment, j'ai veillé à ce que la poursuite de l'aménagement de la RN 122 soit des éléments qui soient bien pris en compte dans la manière dont le ministère établit le mandat de négociation de la Préfète de région, donc la nationale 122 n'est pas oubliée, elle est bien là, elle est présente. Il va falloir voir comment tout ça se décanter et nous aurons sans doute à y travailler ensemble, Monsieur le Président, si nous exprimons une copie un peu commune sur les souhaits et les priorités. J'ai du mal à être un peu plus précis parce que ça va dépendre de ces clés de répartition et de la manière dont, notamment Région et État, souhaiteront se positionner, mais j'allais dire que c'est un peu des vases communicants. En tout cas, la RN 122 est bien au cœur de ces priorités.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces réponses. La parole est à Jean MAGE, puis Marina BESSE, Vincent DESCOEUR.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, j'ai écouté attentivement votre propos sur l'eau potable, propos qui est bien construit, argumenté et on ne peut qu'y souscrire, philosophiquement. Moi, je ne peux m'empêcher ici de vous dire tout le mal que je pense de ce transfert de compétence de la gestion de l'eau, notamment en milieu rural. On part d'un constat qui est un problème de ressource et de répartition de cette ressource, on en conclut que la gouvernance est nulle, que les élus qui gèrent les réseaux d'eau sont nuls donc on va transférer cette compétence à l'Intercommunalité, ce sont les mêmes élus.

Vous avez ensuite évoqué des générations. Ici, ça ne saute peut-être pas aux yeux, mais moi je représente trois générations. Un premier tiers de ma vie, lorsque j'avais une dizaine d'années – je vous raconte un peu ma vie, mais il faut détendre un peu l'atmosphère –, j'ai vu arriver l'eau potable à la maison. On allait prendre l'eau au bac, à l'abreuvoir dans lequel buvaient les animaux, ou à la fontaine publique et la plupart des gens d'ailleurs ont mis longtemps à accepter le principe qu'il y avait un robinet, il y avait un seul robinet, il y avait un évier qui était à la fenêtre de la maison, on a mis beaucoup de temps à utiliser cette eau potable, cette eau publique. Ensuite, entre la première et la deuxième partie de ma vie, j'ai intégré l'administration communale, j'y suis resté toute ma carrière et j'ai pu vraiment noter le rôle que jouaient les Communes en matière de distribution d'eau potable. Certaines

Communes ont consacré pratiquement l'essentiel de leurs ressources à souscrire des prêts et à amener l'eau potable à leurs habitants. Elles l'ont géré convenablement, à mon avis, jusqu'à aujourd'hui.

Quand on fait le bilan de tout ça et qu'on l'a vécu, on se rend compte que cette gestion de proximité était idéale et qu'elle permettait justement la proximité entre l'usager, l'abonné et le gestionnaire du réseau. On voit aujourd'hui, on y est confronté, pas de manière quotidienne, mais souvent dans notre activité, lorsqu'on fait des travaux d'aménagement dans un bourg par exemple et lorsqu'on a recours aux prestataires et aux gestionnaires des réseaux secs – je fais souvent la différence entre les réseaux secs et les réseaux humides – je ne sais pas si tout le monde est satisfait des relations qu'on peut avoir avec Orange, Enedis, etc.

Je vous le répète, pour moi la gestion la plus sage et la plus saine, c'est une gestion de proximité, mais je ne veux pas m'étendre davantage et argumenter là-dessus parce qu'on pourrait y passer la soirée, ça raccourcirait votre week-end, j'ai simplement deux questions à vous poser. Est-il encore possible d'introduire dans la loi une notion de volontariat (que ceux qui veulent transférer, transfèrent et les autres gardent la compétence) et est-il possible dans le département du Cantal, dans une même Communauté de communes, de créer un syndicat pour la gestion de nos réseaux d'eau potable ? Merci.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Monsieur le Conseiller départemental, dans toute réforme, quand on change quelque chose, ce n'est pas parce que c'était mal fait avant, ce n'est pas parce qu'on était nul (comme vous dites, pour reprendre votre mot), c'est un syndrome. C'est quelque chose qu'on retrouve, par exemple quand on fait une réforme de l'organisation des services au Conseil départemental comme dans les services de l'État, une des difficultés, l'agent qui ne fera plus le même métier (c'est toujours comme ça) va dire « si vous changez, c'est parce que je faisais mal mon travail ». Non, ce n'est pas parce que « vous faisiez mal votre travail », c'est juste parce qu'il y a une organisation qui semble plus pertinente – on ne convergera pas là-dessus. Je note juste que (ça ne veut pas dire que j'ai raison quand je dis ça) vous avez dit « la proximité, c'est forcément mieux », je ne suis pas sûr que les EPCI de ce département soient des structures qui soient éloignées de nos concitoyens et qu'elles ne puissent pas gérer une action de proximité, je crois que c'est le cas. Peut-être qu'ils perdent un petit peu en proximité, mais ils y gagnent beaucoup en expertise, en mutualisation de ressources.

Quand j'ai parfois des systèmes de pollution sur des réseaux d'assainissement, tout simplement parce que la personne qui peut intervenir est là un tiers de temps, parfois c'est l'élu lui-même qui doit s'en occuper, la procédure n'est pas mise en œuvre parce que l'élu ne peut pas être toujours derrière le réseau, est-ce que c'est très efficace ? Je note deux choses. Je ne sais pas si vous étiez à l'Assemblée générale des maires quand nous étions à Saint-Flour l'an dernier, où il y avait eu un débat très intéressant, qui exprimait des positions d'ailleurs très différentes sur l'eau. Je me souviens, je l'avais souligné dans mon intervention, on avait vu à deux moments différents – ce n'était pas une volonté de le mettre en avant, mais moi, ça m'avait frappé – dans la présentation qui avait été faite, il y avait deux cartes qui se ressemblaient beaucoup : celle où la compétence avait été transférée, la situation de ce département est minoritaire de ce point de vue-là, beaucoup ont déjà transféré la compétence sans que la loi le rende obligatoire ; s'ils l'ont fait, c'est peut-être qu'ils y voyaient un intérêt. Je me rappelle qu'il y avait une forte corrélation entre la carte des endroits où on avait une gouvernance encore très fracturée, avec peu de transferts d'Intercommunalité et c'était la même carte que celle où on avait le plus de problèmes de qualité. C'est peut-être le hasard, corrélation ne veut pas dire cause, c'est peut-être le fruit d'un hasard statistique. En tout cas, je le livre à votre sagacité.

Je crois qu'il faut, et c'est la stratégie que porte l'État depuis plusieurs années, inciter à une plus grande structuration des Communes sur ce sujet pour gagner en compétence, pour gagner en expertise, pour gagner en résilience collective tout simplement. Ça, il faut qu'on arrive à le faire sur des échelles pertinentes.

Ce sujet que vous posez, est-ce qu'on peut rester sur des syndicats de taille un peu plus réduite, mérite d'être posé à condition qu'on soit malgré tout sur des échelles suffisantes. S'il s'agit de passer de 250 habitants à 750, je crois que cette question est une fausse réponse au problème. En revanche, sur des masses de population plus importantes où on a déjà plusieurs milliers d'habitants, est-ce qu'on pourrait envisager d'être sur une maille un peu plus étroite que l'EPCI ? Pourquoi pas, c'est déjà un effort de structuration. Dans certaines zones du département, c'est apparu comme peut-être la solution à privilégier pour y parvenir.

Aujourd'hui en l'état du droit, ce n'est pas forcément possible, parce que la loi 3DS avait prévu le fait que ça ne soit pas possible de créer dans cet objet de nouveaux syndicats infracommunautaires postérieurement au 1^{er} janvier 2019. À ce jour, la réponse à votre question est non. Pour autant, c'est un sujet qui mérite d'être posé et qui est posé aujourd'hui dans le cadre de l'examen parlementaire de la proposition de loi qui vise (en tout cas dans la version qui a été adoptée au Sénat) à revenir sur l'obligation, mais je crois, Monsieur le Député, que les sénateurs n'ont pas été, dans leur majorité, favorables à cette position. En revanche, Christophe BÉCHU, que j'avais alerté sur ce sujet et le Sénateur Stéphane SAUTAREL l'avait aussi sensibilisé sur cette question (et suit cet aspect-là au Parlement), cette question de faire évoluer et donc d'élargir les dispositions de la loi 3DS pour en tout cas faire sauter ce verrou du 1^{er} janvier 2019, est en discussion actuellement au Parlement. Je ne peux pas vous dire qu'on en sortira, mais c'est quelque chose qui était porté avec ouverture et avis favorable du ministre BÉCHU.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci. Est-ce que je peux juste faire une remarque très brève ? Par exemple, pour le transfert vers les Intercommunalités, celles-ci ne l'avaient pas sollicité, elles n'étaient pas demandeuses, certaines ne le veulent pas et elles vont transférer ça à des sociétés privées. Et là, il va y avoir une distorsion des tarifs appliqués à l'heure actuelle avec les tarifs à venir que certains usagers ne pourront pas supporter, notamment des agriculteurs dont les bovins consomment de l'eau potable et qui commencent déjà à s'organiser avec des forages clandestins. Donc il faut faire attention à toutes les conséquences qu'on n'a pas forcément imaginées et il ne faudrait pas qu'on se rende compte, comme le corbeau de la fable et réagir un peu plus tard.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. La parole est à Marina BESSE et nous terminerons avec Vincent DESCOEUR.

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Monsieur le Préfet, vous savez que le Conseil départemental a fait de la reconquête démographique le marqueur de sa politique. Nous espérons retrouver 150 000 habitants dans les prochaines années. Dans nos Communautés de communes, nous sommes actuellement dans l'élaboration des PLUi qui permettront de répondre à plusieurs besoins, notamment le maintien et le développement des activités économiques, agricoles et forestières essentielles dans nos territoires. Le PLUi permet également de promouvoir le tourisme, de mettre en valeur le patrimoine bâti et offre des possibilités de constructions résidentielles pour accueillir de nouveaux habitants.

L'attractivité est une action collective, tous les acteurs sont importants y compris les petites communes. C'est pourquoi je me permets de vous interroger sur la loi Montagne et l'interprétation de celle-ci. La présence d'un minimum de 5 habitations ou constructions traditionnelles, séparées entre elles de moins de 50 mètres, voudrait dire qu'on limite drastiquement la construction dans nos communes rurales dont vous connaissez le caractère diffus de l'habitat. À mon sens, ce n'est pas acceptable, car il est important et primordial de ne pas voir disparaître nos hameaux. Je souhaiterais que l'on puisse accorder un permis de construire pour maintenir nos jeunes dans nos communes ou accueillir de nouvelles populations, même si le hameau compte moins de 5 habitations, il en va de l'attractivité de notre département.

Est-il possible que les Services de l'État, dans le Cantal, en tant que service instructeur, modifient ces critères d'interprétation afin de pouvoir rendre urbanisable un hameau même s'il n'a que 2 ou 3 maisons ? Nous n'augmenterions guère l'artificialisation de notre territoire, car les hameaux cantaliens dans lesquels il n'y a pas de réciprocité avec un bâtiment agricole ne sont pas très nombreux. Je vous remercie.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Merci, Madame la Conseillère départementale. Sur cette question, d'abord sur le principe, vous parlez d'interprétation, vous avez raison en ce sens que cette notion notamment de 5 maisons, ce n'est pas la loi qui la fixe (la loi en fixe le principe). Pour autant, ce n'est pas qu'une interprétation des services cantaliens non plus. C'est-à-dire que la vérité se trouve un peu entre les deux. C'est vrai, ce n'est pas dans la loi, en revanche c'est globalement la règle qui se dégage de la jurisprudence. C'est ça la réalité, la jurisprudence a peu à peu établi un corpus, ce n'est pas le seul, mais en tout cas ce principe de dire « à moins de 5, on considère qu'on n'est pas sur un hameau ». On peut le contester, mais le juge administratif considère qu'à moins de 5, on n'est pas dans un hameau.

Est-ce qu'on a parfois possibilité de le regarder avec un peu de souplesse ? Si on le fait, on prendra un risque juridique (parce qu'encore une fois, la jurisprudence est assez bien établie). Pour autant, peut-être que dans certains cas (très honnêtement, Madame la Conseillère départementale, s'il y a deux maisons, ce n'est pas la peine, ça ne passera pas), s'il y en a quatre, suivant où on se trouve, je veux bien qu'on regarde et qu'on fasse du cas par cas, mais le principe est assez clair. Encore une fois, vous avez raison, ce n'est pas la loi qui le fixe, c'est la jurisprudence, mais qui l'établit quand même de manière assez solide. Ça, c'est le premier élément, parce qu'il y a plusieurs choses : c'est cinq constructions, regroupées autour d'une même voie, formant un ensemble homogène, éloignées les unes des autres d'au moins de 50 mètres. Vous me dites « est-ce qu'on a une marge d'interprétation ? » Je vous dis « elle est limitée si on veut travailler dans la sécurité juridique ». Maintenant, si on a 5 maisons et que l'une est à 55,50 mètres, on peut peut-être... mais c'est ce niveau-là, la marge d'interprétation. Pour autant, ça ne ferme pas complètement la question parce qu'on se focalise (et je le comprends) souvent sur cette règle, mais je souhaite attirer votre attention, justement à partir du moment où on est doté d'un document d'urbanisme, sur le fait que la loi Montagne prévoit elle-même des cas de dérogation, mais à condition que les Communes soient dotées d'un document d'urbanisme. C'est une incitation par ailleurs et je ne peux qu'encourager les Communes à se doter d'un document d'urbanisme, parce que ces dérogations ne s'appliquent pas, elles ne sont pas possibles aux Communes non dotées d'un document d'urbanisme. Et c'est logique, je vais vous expliquer quelles sont ces deux dérogations. Ça repose sur l'idée du fait que, si on a un document d'urbanisme où on a posé une réflexion sur la manière dont on souhaitait organiser l'espace de la commune, dans ce cadre-là, on peut, à partir du moment où on a posé cette réflexion stratégique, voir un peu différemment la construction. Je vous redonne (évidemment, je suis à votre disposition pour les préciser, c'est l'article L.122-7 du Code de l'urbanisme) deux cas dans lesquels on peut prévoir des dérogations. Le premier, c'est la production d'une étude de discontinuité (parce que c'est ça, en fait, qui est au cœur de notre sujet, c'est « est-on en discontinuité ou pas par rapport à l'urbanisation ? ») qui permet d'urbaniser un secteur en discontinuité (c'est bien le cas) de l'urbanisation, en fonction des spécificités locales, sous réserve que le secteur respecte les objectifs de préservation des terres agricoles, pastorales, forestières, préservation des paysages, etc..., et c'est soumis à un avis de la CDNPS. Donc on peut, dans ce cadre-là, si on a un PLU ou PLUI, prévoir l'urbanisation d'un secteur en discontinuité, dans des conditions évidemment. Et deuxième cas de dérogation possible, si le document d'urbanisme ne comporte pas d'étude de discontinuité, c'est la délimitation des zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées qui seraient imposées par la préservation du patrimoine montagnard ou les risques naturels, et là, un accord tant de la CDNPS que de la Chambre d'agriculture est nécessaire. Voilà, ce n'est pas impossible. Et quand on est doté d'un document d'urbanisme – et votre question, c'était « est-ce qu'on peut le prévoir dans le PLU ? », eh bien vous voyez, dans le PLU, on peut prévoir : il y a des dérogations à la loi Montagne.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vincent DESCOEUR et puis j'avais oublié Mireille LEYMONIE.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, après m'être associé aux propos de bienvenue du Président FAURE, je souhaiterais profiter de votre présence parmi nous pour évoquer trois dossiers qui font l'actualité, et qui méritent qu'on agisse de concert pour s'assurer d'une réponse de l'État qui soit à la hauteur des attentes des Cantaliens.

Les deux premiers ont trait à l'ouverture de notre département et la mobilité des Cantaliens. Dans le droit fil de l'intervention de notre collègue Didier ACHALME, je tiens à mon tour à aborder le projet d'aménagement de la RN 122. Un sujet d'actualité puisque, comme vous l'avez fort justement rappelé, en fin d'année ou à l'automne, la Région Auvergne devra se prononcer sur l'opportunité offerte par la loi de s'impliquer plus largement sur le réseau national et elle a affiché son intention de le faire, ce qui peut être, pour le département du Cantal, une opportunité. Comme je le fais régulièrement, je tiens à rappeler ici combien il est crucial de pouvoir disposer des études nécessaires pour pouvoir mener à bien de manière très concrète des projets dans les cinq prochaines années. Je sais que vous partagez cette préoccupation. Vous réunissez autant que faire se peut le comité de pilotage, mais l'histoire nous a appris que le Cantal a trop souvent souffert d'études pas assez abouties qui font que nous n'avons pu bénéficier de crédits sur certains contrats de projet. Nous avons eu le plaisir, l'an dernier, en 2022, d'inaugurer le contournement d'Aurillac et je me permets de rappeler à cette occasion que j'étais parlementaire lorsque nous l'avons inscrit pour la première fois dans un Contrat de plan État-Région en 2012, ce qui permet de mesurer le chemin parcouru et l'utilité de fait de pouvoir bénéficier d'études très avancées, robustes, pour utiliser le terme en vogue. On a évoqué les projets qui restent à conduire, la traverse de Vic-sur-Cère, la réalisation du créneau de dépassement et Didier ACHALME a évoqué ceux qui sont dans son secteur. Je rappellerai l'intérêt de faire aboutir ceux qui permettront de relier plus facilement Maurs et le Lot et aussi bien sûr le contournement de Maurs pour les poids lourds. Et je voudrais, moi, insister sur le dossier de l'aménagement du Pas-de-Cère qui, à bien y réfléchir, reste un verrou : un verrou qu'il serait judicieux de faire sauter pour fluidifier l'accès à l'A75 et la desserte d'Aurillac. Monsieur le Préfet, je sais, encore une fois, les efforts que vous conduisez, mais nourri d'une expérience qui m'a valu de nombreuses déceptions, je me permets de vous demander une nouvelle fois d'être très insistant auprès de la DREAL, pour que nous puissions franchir le pas des études d'avant-projet et pouvoir disposer d'études techniques qui pourraient faire l'objet de financements dans des délais que l'on pourrait qualifier de raisonnables.

Deuxième sujet, la desserte du Cantal par le rail. Là, Monsieur le Préfet, je dois vous redire combien les élus cantaliens, mais aussi l'ensemble de la population sont scandalisés, blessés, le terme n'est pas trop fort, par la réponse consternante de la SNCF qui relève de la provocation. Le constat est sans appel. Je vais essayer de ne pas personnifier donc je vais dire « le gouvernement de » Madame BORNE ne tient pas les engagements de son prédécesseur, Monsieur CASTEX, qui, devant les maires du Cantal réunis en assemblée générale à Mauriac, nous avait, à notre grande satisfaction, annoncé le retour d'un train de nuit. Dossier aussi que vous connaissez très bien pour, à nos côtés, être intervenu auprès de la SNCF, mais dont la réponse dans l'état actuel des choses n'est pas acceptable. Elle l'est d'autant plus que les parlementaires du Cantal, vous aussi Monsieur le Préfet qui nous avez relayés et le Maire d'Aurillac, avons eu l'occasion de dire tout le mal que nous pensions de la proposition que s'apprêtait à nous faire la SNCF. On ne peut pas accepter cette réponse au rabais, une réponse qui ignore, mais alors singulièrement, la situation inédite d'enclavement d'Aurillac et du Cantal. Tant sur la fréquence, que sur les temps de trajet, les horaires proposés, la réponse de la SNCF défie l'entendement. Et finalement, mais ça n'a rien de risible, elle remet au goût du jour un de ses vieux slogans « avec la SNCF, tout est possible ». Mais ce qui ne doit pas nous prêter à rire, parce que c'est nous qui sommes les dindons de la farce ! Monsieur le Préfet, je m'excuse d'être aussi cru, mais les mots qui me viennent à l'esprit, c'est que la SNCF se fout de nous. Et aujourd'hui, nous ne pouvons pas accepter cette réponse. Et quand je dis « nous ne pouvons pas accepter » je

suis prêt à dire et j'espère que d'autres sont prêts à le faire, que mieux vaut rien, qu'un train de nuit tel qu'on nous le propose. L'accepter serait un signe de faiblesse. Et donc je crois qu'il nous appartient, dans les prochains jours, de tout faire pour infléchir cette réponse. J'ai écrit au ministre des Transports. Les parlementaires ont écrit au ministre des Transports. Alors, c'est sûrement une défaillance de la Poste qui nous vaut d'être privés de sa réponse. Nous avons écrit à la Première ministre. Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes unanimes et il est important que nous puissions infléchir la SNCF. Je rappelle quand même que le principe est de se raccrocher à un train de nuit qui part de Rodez et il n'y a aucune raison que le service qui nous serait proposé soit différent de celui dont peuvent bénéficier les usagers partant de Rodez. Non seulement il n'y a aucune raison de le justifier, mais il y aurait beaucoup de raisons de faire en sorte qu'on puisse en bénéficier, car nous avons une situation bien moins privilégiée. Donc Monsieur le Préfet, je le redis ici, dans des termes forts, mais je ne doute pas de l'analyse que vous faites de cette réponse, mais on ne peut pas accepter que la SNCF nous prenne pour des citoyens de deuxième zone et des voyageurs de troisième classe ! Nous en reparlerons certainement, parce que, pour ma part, je ne cesserai d'en parler tant que nous n'aurons pas obtenu gain de cause.

Et je terminerai en rebondissant sur les propos de notre collègue Sylvie LACHAIZE, Vice-présidente en charge des Affaires sociales, d'abord pour vous remercier de vous être impliqué très récemment, lorsque le Département a imaginé accompagner ses établissements sous la forme d'avances remboursables, et revenir sur cette crise sans précédent que traversent nos EHPAD. Une crise qui est très préoccupante puisqu'un certain nombre de ces EHPAD pourraient voir leur fonctionnement remis en cause. Ce n'est pas un problème spécifique au Cantal, puisque la fédération hospitalière de France, dans un récent rapport, avait pointé du doigt le risque que 85 % des établissements publics présentent un résultat déficitaire, mais cela ne suffit pas à nous consoler. Il est très important, en accord avec l'ARS qui s'est d'ailleurs impliquée dans un des dossiers très récents, que nous puissions construire une réponse durable à cette situation. Vous pourriez me dire que la balle est dans le camp des parlementaires et je ne vous contredirai pas, parce qu'il est important qu'on puisse enfin aborder la question de la dépendance et la loi sur le grand âge, très souvent annoncée et sans cesse repoussée, pourrait en être la solution. Nous étudions à cette heure à l'Assemblée une proposition de loi sur le bien vieillir qui ne résoudra rien. C'est un catalogue d'intentions louables, mais qui n'est pas de nature à nous apporter le début du commencement d'une solution. Donc, Monsieur le Préfet, je me permets de dire, je le dis sous le contrôle de Bruno FAURE et avec son assentiment, je crois que nous devons, dans le Cantal, construire une réponse, qui pourrait se décliner au niveau national, mais je crains que si nous attendons la réponse nationale, nos établissements se retrouvent dans une situation très inconfortable.

Voilà les trois dossiers qui, à cette heure, me semblent nécessiter une réponse à la hauteur des difficultés que nous rencontrons. Sur la question de la RN 122, l'objet de mes propos est de dire qu'on doit s'assurer de disposer des études nécessaires. Là, je redis ici qu'on sait pouvoir compter sur vous, sur la capacité à obtenir de la DREAL une participation active et régulière. Sur le deuxième dossier, vous êtes déjà intervenu pour espérer une réponse meilleure de la SNCF. Nous sommes obligés de constater que nous avons collectivement échoué, mais je tiens à dire ici que la partie n'est pas terminée. Et sur la question des EHPAD, je crois qu'il est important qu'avec les Services de l'ARS et vos Services, Monsieur le Préfet, qu'on puisse construire une réponse qui pourrait d'ailleurs servir de réponse bien au-delà des limites du Cantal. Parce que cette question de la solidarité est aussi une question d'aménagement du territoire, parce que de temps à autre, on craint qu'un établissement puisse s'éteindre, puisse fermer. Comme on le fait dans d'autres domaines, je suis désolé, je ne pouvais pas participer ce matin au débat sur les collèges, mais on est attaché au maillage du territoire. Le maillage du territoire, c'est aussi très important s'agissant de l'offre offerte aux personnes âgées dépendantes et à leurs familles. La question de la solidarité, ça ne peut pas être une option, c'est un devoir et il faut donc que l'on puisse se mobiliser, mais je sais pouvoir compter sur vous et vos services.

Et je voudrais terminer en vous remerciant, Monsieur le Préfet, une nouvelle fois vous remercier de votre engagement sur un certain nombre de dossiers. Un engagement dont j'ai été témoin. J'associe à ces remerciements votre Secrétaire général, les Sous-Préfètes que je vois moins régulièrement et vous remercier pour votre engagement sur le terrain et puis me féliciter, en ce qui me concerne, de notre relation de travail qui est basée sur la confiance. Une confiance qui m'autorise aujourd'hui à vous dire qu'un certain nombre de dossiers me chagrinent. Je vous remercie.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Merci, Monsieur le Député. Sur ces trois sujets, vous l'avez dit... Sur les EHPAD, sujet sur lequel j'ai souhaité partager avec vous, en réponse aux interrogations qui m'étaient faites, effectivement, la politique du ministre de la Santé, que je représente, comme les autres dans ce département, dans la mise en œuvre concrète l'ARS est compétente, mais bien évidemment, on sait bien que les sujets de ce type, dans leur complexité, quand on veut les prendre de manière structurelle, il faut savoir les prendre de manière globale. Donc, il faut qu'on voit ce qu'il sort effectivement de cette réflexion nationale qui me semble indispensable pour changer structurellement un modèle dont on voit bien que, chaque année, avec la crise énergétique, la crise économique, on vient mettre une rustine qui sans doute n'est pas une réponse suffisamment structurelle. Moi, évidemment, avec les Services qui sont sous mon autorité, je serai évidemment toujours disponible pour participer à cette réflexion aux côtés du Conseil départemental, des autres acteurs et de l'ARS compétente sur le sujet.

Sur le train de nuit, c'est un sujet sur lequel nous avons souvent échangé. Moi, je comprends cette réaction. De temps en temps, on lit dans la presse des choses qui sont vraiment un peu éloignées de la réalité, notamment, quand on voit des systèmes de voitures qui attendent... J'ai lu dans le journal qu'on expliquait que les voitures allaient attendre cinq heures à Brive. Oui, certains jours, pendant les quatre premiers mois, du fait de travaux. D'ailleurs, à mon avis, il aurait mieux fallu supprimer le train, plutôt, parce que l'idée de la SNCF de dire « le train de nuit, on va l'accrocher au dernier train de jour et puis on fera attendre les voitures », il vaut mieux, dans ce cas-là, le supprimer plutôt qu'un système comme ça, qui ne paraît quand même pas complètement intuitif au commun des mortels. Si le train de nuit est une offre intéressante, ce n'est pas pour y passer 15 heures en dormant sur un quai de gare à Brive. Tout cela a un coût, donc, les discussions portent là-dessus. Je rappelle que dans ce service, que vous jugez très insuffisant, c'est aujourd'hui 1,7 M€ pour l'État de compensation annuelle pour assurer ce service dont vous considérez, et je le comprends, qu'il est très loin de ce qui était proposé et très loin de ce qui était nécessaire, ce qui n'est pas sans interroger d'ailleurs. Vous avez interpellé, avec vos collègues, les ministres, la Première ministre. Je poursuis les discussions également avec leur cabinet. Je pointais quand même ce fait un peu surprenant que... Alors, je ne suis pas spécialiste, mais les réflexions de béotien peuvent aussi avoir leur sens... Si on calcule le nombre de jours où ce train va circuler, le vendredi, le dimanche, certaines vacances scolaires et qu'on regarde ce coût annuel de 1,7 M€, et si on fait le même travail avec ce que coûte la compensation... J'ai utilisé ce calcul, Monsieur le Président, vous savez, dans les négociations qu'on conduisait ensemble. L'économie que nous promet CHALAIR à chaque fois qu'on supprimera une rotation (ils nous ont calculé cela de manière forfaitaire). Je l'ai calculé et je le mettais en avant dans les derniers contacts, parce que c'est quand même un chiffre qui surprend en fait, cela semble coûter plus cher en termes de compensation de raccrocher deux jours par semaine et les vacances scolaires... À la rotation, ça coûte plus cher de faire une rotation de trois voitures qui vont juste aller d'Aurillac à Brive, plutôt de faire voler un avion de 42 places entre Paris et Aurillac. Ce n'est pas complètement intuitif. Moi, en tout cas, j'ai du mal à le comprendre, et c'est un élément, peut-être, que le ministère pourrait, dans sa discussion avec l'État... Parce qu'évidemment, si on arrive à diminuer le coût, ce sera d'autant plus facile d'améliorer l'offre. C'est surprenant que ça coûte plus cher de faire voyager trois voitures de train entre Aurillac et Brive que de faire voler un avion de Paris à Aurillac, mais bon, encore une fois, je ne suis pas spécialiste des transports... Le mécontentement sur cette offre est (et je le prends en compte) massif, argumenté. C'est un sujet sur lequel il faudra essayer de voir si on peut évoluer là-dessus.

Dernier sujet, sur la RN 122, je ne reviens pas sur la présentation globale du dispositif. Ce qui est clair, c'est que oui, vous avez raison, il faut qu'on soit sur des études. On sait que ces dossiers sont très, très longs, donc plus on perd de temps sur les études, plus on loupe les créneaux de financement. Donc il faut le faire. Je crois honnêtement que, sur toute une série de dossiers (Mauris, Vic, certains créneaux de dépassement), on est bien dans ce cadre-là. Le travail sur les virages du Pas de Cère n'a pas été engagé dans le même temps, il est plus récent. Il va être beaucoup plus compliqué, inévitablement, parce que ça semble quand même moins facile à gérer que les autres opérations, mais en tout cas, le 3 juillet, il y aura déjà de premiers éléments de diagnostic qui seront présentés par le bureau d'études qui a été chargé de travailler. Alors, là, on est très, très loin des études préopératoires, il faut être clair, mais jusqu'à maintenant, il n'y avait pas d'étude sur l'effacement des virages du Pas de Cère, et donc ce sera le cas lors du COPIL du 3 juillet, il y aura une présentation des études sur cela.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Sans vouloir prolonger les débats, je vous remercie, Monsieur le Préfet, pour vos réponses. Vous avez bien fait de rappeler que ce qui finit de disqualifier l'offre, c'est ces temps d'attente prévisibles et que nous avons unanimement proposé que la mise en service ne pâtisse pas de ces travaux et nous avons accepté le principe d'un décalage. Je crois qu'encore une fois, ça laisse une fâcheuse impression que tout est fait pour que ça échoue. Mais je crois que ce que nous devons réitérer comme demande, c'est qu'on donne une chance à ce projet. Pour lui donner une chance, il faut que l'on s'assure d'abord d'horaires et de fréquences adaptés, mais que l'État s'engage dans le temps. Et on est tout à fait en capacité d'accepter le rendez-vous avec une évaluation tout à fait objective de la fréquentation, mais il faut pour cela que sur une période de trois ans, par exemple, on puisse offrir ce service pour objectivement ensuite se prononcer sur l'intérêt que lui ont porté les Cantaliens. Mais si on part dans ces conditions, on connaît déjà le résultat de l'évaluation. C'est pour ça qu'on a sûrement un esprit chagrin, mais on se demande si tout n'est pas fait pour que ça se termine ainsi.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Mireille LEYMONIE, pour terminer cette séance de questions.

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Je vais être plus locale. Je voulais juste vous faire remonter, Monsieur le Préfet, des difficultés que rencontrent les petites associations sportives pour organiser des manifestations de plus de 100 participants. Jusque-là, elles devaient faire une déclaration sur CERFA, maintenant c'est sur une plate-forme par Internet. J'ai pris l'exemple d'une association que je connais bien puisqu'elle est sur ma commune. Les Cyclos réunis de Madic organise tous les ans, le jeudi de l'Ascension, le Sumène-Artense VTT tour qui propose des circuits de VTT et une randonnée. Cette année, par exemple, il y a eu 436 vététistes et 197 marcheurs, donc c'est quand même conséquent, et suite à la déclaration Internet, il y a eu des remontées comme quoi les vélos allaient faire du bruit, et ça allait gêner les oiseaux, il n'y avait pas de sentier forestier à certains endroits, alors qu'ils existent, mais peut-être qu'on ne les voyait pas par Internet et Google Earth. Un service s'est aussi appuyé sur la Fédération française du cyclisme qui organise des compétitions, alors que là, ce n'est pas du tout une compétition et c'est la Fédération du cyclotourisme qui concerne les vététistes. Enfin, tout un tas de petites remarques, auxquelles les organisateurs ont répondu, mais ils n'ont jamais eu aucun retour. Donc on craint que ces petites associations qui sont gérées par des bénévoles passionnés par leur pratique, baissent les bras et soit arrêtent de faire ces manifestations ou alors se limitent à moins de 100 participants, parce que ça sera plus facile. Comment pourrait-on simplifier la tâche de ces bénévoles, qui ont à cœur de faire vivre leur territoire et aussi de le faire découvrir au plus grand nombre, puisque le Sumène-Artense fait venir des gens de toute la France ? Je vous remercie.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Cantal

Madame la Conseillère départementale, juste pour bien être certain, on est bien d'accord que cette manifestation a été autorisée ? C'est juste pour préciser : s'il n'y a pas eu de réponse, il n'y a pas eu d'interdiction ou de non-autorisation. En fait, votre question pose deux sujets un petit peu différents.

Sur la question de la simplification, c'est toujours ce dilemme dans lequel on est, c'est-à-dire que globalement, on veut toujours simplifier (ce qui est normal) et puis quand il y a un accident, on cherche tout de suite qui est le responsable et on dit « comment ça, il n'y a pas de réglementation pour encadrer ça ? ». Du coup on prend des réglementations et puis une fois qu'il y a des réglementations, on dit « ce serait bien de simplifier ». Donc c'est un problème d'équilibre. Moi, juste deux choses, c'est en ça que je pense qu'il y a deux sujets différents. La réglementation n'a pas changé. En revanche, il y a un premier sujet que vous posez, qui est celui des nouvelles formes d'une dématérialisation récente, puisque ça date dans le Cantal du 17 octobre 2022, donc c'est tout nouveau, d'où ces difficultés d'adaptation de la dématérialisation de demande. Dématérialisation qui permet clairement de les traiter avec beaucoup plus de facilité, de réduire les délais, puisque notamment ça permet de partager des infos. Il y a plusieurs services, comme vous l'avez rappelé, qui sont chargés de porter un avis, pour qu'on s'assure de la sécurité globale. Quand le truc est déposé en CERFA, il faut l'envoyer à tout le monde, qui l'envoie, etc. Là, il y a une plate-forme de partage qui permet de partager ses avis, et objectivement, c'est un vrai plus. Pour autant, clairement, ça pose des difficultés à certaines associations. Amélie DE SOUSA, la Sous-préfète de Mauriac, a réuni, il y a deux ou trois jours, les secrétaires de mairie de son arrondissement, qui ont exprimé également cette difficulté. Donc la Sous-préfecture de Saint-Flour qui est compétente au niveau départemental pour toutes ces demandes, et qui accompagne aujourd'hui les porteurs de projet, soit en les recevant, soit en faisant de l'accompagnement téléphonique, va organiser un temps spécifique aux secrétaires de mairie. Après, on pourrait envisager de le faire avec des fédérations sportives aussi, pour justement faciliter l'appropriation de l'outil lui-même.

Et puis la deuxième question que vous posez, sur le fait qu'il ne faut pas que les vélos fassent du bruit quand ils passent à côté des oiseaux, en l'occurrence, j'ai fait ressortir le dossier, parce qu'effectivement, je suis attaché à ce que les espaces naturels soient des lieux de partage, d'usage partagé et d'activités sportives évidemment. Le tout, c'est que l'on concilie les usages et les contraintes. En l'occurrence, la remarque qui avait été formulée, c'est que le parcours (peut-être par erreur, mais vous voyez que ça n'a pas bloqué et l'échange aurait pu permettre de lever le doute) donnait l'impression qu'il y avait un parcours hors des chemins, dans deux zones ZNIEFF. Et là, pour le coup, effectivement, quand on est sur des zones d'habitat protégé pour les espèces, si on passe en dehors des chemins, c'est compliqué. Il ne s'agit pas que la chaîne ne fasse pas trop de bruit quand on passe au milieu, oui, on peut continuer à faire du VTT dans les chemins et même dans des espaces naturels, mais l'objet est là. Là-dessus, évidemment, on sera vigilants et s'il y a des situations où la contrainte apparaît excessive, il ne vaut pas hésiter à le signaler, pour qu'on recale la doctrine. Donc il y a deux choses : la dématérialisation, il faut qu'on sensibilise, qu'on aide et qu'on accompagne et puis il faut qu'on soit attentif aux obligations, mais encore une fois, là, c'est le cumul des deux éléments, dont l'un était peut-être erroné, mais qui aboutit à cette analyse mais qui encore une fois, n'a pas abouti à ne pas délivrer l'autorisation.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Préfet, et puis je vais remercier aussi Mireille LEYMONIE d'avoir posé cette question, parce que quand même, moi qui ai discuté longtemps avec le ministre BEAUNE de son plan vélo à 2 mds€, je vais l'informer des difficultés potentielles entre les oiseaux et les vélos qu'il souhaite développer.

Mais trêve de plaisanterie ! Merci, Monsieur le Préfet, de vous être prêté à cet exercice, parfois compliqué, de présentation à la fois des activités des Services de l'État, mais surtout de ce Questions-Réponses, où vous avez vu qu'au niveau des élus que nous sommes, on a énormément d'interrogations, parfois d'interprétations,

d'objectivité ou de prospective, sur des dossiers qui nous intéressent directement. Merci d'avoir apporté les réponses quand vous le pouviez. Et puis surtout, vous renouveler mes remerciements pour la qualité des échanges qu'on peut avoir et le travail que l'on peut faire conjointement. Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes. Merci à vous.

[Suspension de séance - Départ de Monsieur le Préfet]

Merci de bien vouloir reprendre place pour que nous puissions reprendre le cours de notre séance.

Je vous propose de débiter l'examen du rapport 32 : le compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par le Président et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

32. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Il est proposé de prendre acte de la liste des marchés et/ou des avenants qui ont été attribués en vertu des délégations du Conseil départemental au Président, pour la gestion des marchés publics formalisés et à procédure adaptée. Celle-ci reprend les éléments essentiels des contrats à intervenir, à savoir : l'objet, le mode de passation, le montant, l'identité de l'attributaire, l'inscription budgétaire, la date de l'examen de la commission d'appels d'offres et éventuellement de la commission des marchés à procédure adaptée.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- prendre acte des marchés et des avenants énumérés et qui sont précisés dans les tableaux joints en annexe de la présente délibération.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons ensuite au compte rendu de l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée au Président et c'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

33. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Donc, c'est le rapport traditionnel où il nous est proposé de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice de la compétence par le Président. Vous avez le détail des dépôts de plainte, des nouveaux contentieux et des jugements rendus. Comme vous le voyez, il y a un sujet concernant la contestation du 90 km/h, mais il semblerait que le Département du Cantal ne soit pas le seul. Voilà, tout ça suit son cours.

On prend acte de l'avis de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Donc ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

On passe au 34, compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président, et c'est toujours Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

34. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Même exercice vous avez la liste des différentes décisions qui sont annexées au rapport et que je ne vais pas énumérer puisque vous avez pu les consulter. S'il y a des questions, en tout cas, elles nous sont portées à connaissance.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes particulières, sachant que là, ce sont des demandes de financement ou autres, des décisions de gestion courante ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté et je vous en remercie.

Avant que nous passions aux affaires budgétaires et de passer la parole à Jean MAGE, je vous ai sollicités pour un rapport complémentaire remis sur table qui va être distribué.

RS : Le Lioran – Buron du Baguet - Rupture conventionnelle du bail commercial

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il concerne une rupture conventionnelle du bail commercial du buron du Baguet qui nous lie avec Georges BRANDT. C'est un dossier qui est ancien puisque, dès 1986, un bail avait été conclu avec Georges BRANDT, bail commercial pour l'exploitation du Baguet. C'était pour une durée de 20 ans. Celui-ci a été renouvelé de 2007 à 2015. Et à l'époque, il avait fait une offre d'achat pour racheter ce buron, qui a été refusée par le Conseil départemental et il avait été convenu que le bail commercial était renouvelé. Là, nous avons trouvé un accord pour récupérer l'exploitation de ce bail. Donc il vous est proposé une rupture amiable du bail commercial, pour une indemnité de rupture anticipée de 110 000 €, sachant qu'en parallèle, Georges BRANDT sera redevable de l'exploitation durant l'hiver. C'est à peu près 4 500 €, conformément aux accords qui ont été obtenus. Simplement, là, c'est l'indemnité de rupture. Et puis il y a également une somme de 33 191,53 € qui correspond au prix de matériels acquis durant l'exploitation du buron durant l'hiver. Ce sont des poêles à bois, des choses de ce type-là, dont bien évidemment, nous avons l'ensemble des factures.

Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport ?

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Y a-t-il des projets de le réutiliser ou de le remettre en location ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, on a bien des projets effectivement de le réutiliser ou autre. Aujourd'hui, on ne va pas l'exploiter nous-mêmes, mais le bail commercial, on peut imaginer qu'il soit exploité directement par le Département voire éventuellement par la SAEM ultérieurement. L'hiver dernier, c'est Vincent DELCROS qui a fait l'exploitation, mais il était lié avec Georges BRANDT. Aujourd'hui, il est intéressant pour nous qu'il soit exploité cet été, même peut-être sous forme un peu dégradée (enfin, sur la qualité de service) parce que nous allons ouvrir la tyrolienne, donc il semble important que l'on ait une activité sur site. Et bien évidemment, nous allons nous interroger sur l'exploitation à compter de l'hiver prochain. Donc c'est un bail précaire qui sera consenti à Vincent DELCROS pour la période estivale.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Donc c'est approuvé.

Nous pouvons en arriver donc aux affaires budgétaires avec le compte de gestion, le rapport 35 et c'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

35. Compte de gestion 2022

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Le compte de gestion 2022, dont vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des résultats, fait apparaître un excédent global de clôture de 29 451 699 €, à savoir 29 440 091 € pour le budget principal et 101 608 € pour le budget annexe de la Conférence des financeurs. Ce document comporte un écart de -17 179 € avec le Compte administratif du même exercice. Cela s'explique par des écritures d'ordre non budgétaire qui ont été enregistrées par le compte de gestion et qui ne peuvent être retracées sur le compte administratif. Ces écritures concernent des régularisations d'actifs qui ont été opérées dans le cadre du passage à la nouvelle nomenclature M57. Cet écart sera régularisé dans le cadre de la reprise des résultats de l'exercice, pour mettre en concordance les écritures des deux documents.

Le projet de délibération qui vous est soumis est le suivant :

Conformément au Code général des collectivités territoriales ; Considérant le compte de gestion pour l'exercice 2022 établi par les services de la DDFIP et notamment Monsieur POUZOULET ; Considérant cet écart dont je viens de vous parler entre les résultats, il est proposé :

- d'arrêter le compte de gestion du Département pour le Budget principal et le Budget annexe de la Conférence des financeurs, tel qu'il vous a été présenté en annexe.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des questions particulières, sur le compte de gestion ou sur l'écart qui a été mentionné par notre rapporteur ? Vous l'avez tous compris, c'est dû à un changement de comptabilité et nous ne retrouverons pas ces 17 000 € sur le compte administratif.

Donc je vous propose d'arrêter le compte de gestion aux sommes qui ont été mentionnées par notre rapporteur.

Nous passons au compte administratif.

36. Compte administratif 2022

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Le compte administratif, je vous propose d'en faire l'examen section par section, en commençant bien sûr par le fonctionnement et dans l'ordre de l'examen des dépenses et des recettes, en m'appuyant sur le document projeté plutôt que sur le projet de délibération, c'est un peu plus synthétique et un peu moins long à présenter.

Dans la section de fonctionnement, cette présentation montre clairement et schématiquement que les recettes de fonctionnement représentaient en 2022, 234,4 M€. En finançant près de 198 M€ de dépenses de fonctionnement, le Département a ainsi dégagé 37 M€ d'épargne brute, compte tenu d'environ 400 000 € de travaux en régie réalisés par les équipes du Département. En 2022, la progression des recettes de fonctionnement reste forte, puisqu'elle représente +4,4 % par rapport à 2021 et +6,1 % en 2022. Vous voyez, sur le graphique qui est présenté, les écarts qu'il y a entre les années 2018 et 2022, on passe pratiquement de 18,8 M€ à 36,6 M€. Les dépenses de fonctionnement de près de 198 M€ ont augmenté de 9 %, mais sans la mise en réserve de 5 M€ au titre des DMTO, la hausse est limitée à 6,2 %.

Les dépenses de fonctionnement, donc 197,8 M€ de dépenses de fonctionnement. Avec notamment le budget de la Solidarité qui représente à peu près 52 % des dépenses, soit près de 102 M€ hors les dépenses de personnel. Avec le personnel, le montant atteint plus de 114 M€, soit 58 % des dépenses de la section de fonctionnement du Département. Les aides à la personne, dont les allocations individuelles de solidarité (l'APA, la prestation

compensatoire de handicap et le RSA) représentent 46,3 M€. Les accueils et le financement des établissements sociaux et médico-sociaux représentent un budget assez proche de 47,3 M€, également hors personnel. Les autres dépenses sociales concernent notamment les aides à l'insertion (c'est surtout les chantiers d'insertion), des remboursements à des Départements extérieurs qui accueillent des mineurs cantaliens, ou la masse salariale des assistants maternels. Les dépenses de ressources humaines sont de 49,5 M€, soit 25 % des dépenses de fonctionnement. Parmi les autres dépenses, on peut indiquer : l'entretien et l'exploitation des routes départementales ; la participation en fonctionnement au budget du SDIS ; les politiques d'intervention qui recourent essentiellement des subventions dans les domaines de la culture, de l'agriculture, du sport, des loisirs, de l'environnement, de l'animation des territoires et également le tourisme ; les frais généraux / achats : ce sont les dépenses relatives à la logistique, carburant des véhicules mutualisés (hors le service des routes), les assurances, l'électricité, l'eau, le chauffage, les maintenances, la téléphonie, les réseaux, (bâtiments et informatique) ; 4,4 M€ dédiés aux collèges recouvrent essentiellement les dotations de fonctionnement versées aux 22 collèges publics et la dotation versée aux collèges privés, ainsi que le paiement en direct de dépenses relatives aux réseaux de chaleur ; les frais financiers liés à la dette ; des atténuations de produits : c'est la contribution du Département à la péréquation et le reversement de la CVAE à la Région ; l'aérien, c'est essentiellement le financement de la ligne aérienne.

Je vous propose maintenant, si vous voulez, de revenir sur le budget social et de faire deux focus sur les allocations de solidarité. La principale allocation, c'est l'APA. Elle représente 28 M€. Les montants versés concernent à la fois l'APA à domicile et l'APA en établissement. L'APA était relativement faible jusqu'en 2020 et progresse depuis, sous l'effet de différentes mesures qui ont été prises, c'est-à-dire la hausse des tarifs en lien avec l'évolution des charges des services ; la revalorisation des rémunérations des personnels des services d'aide à domicile (financée à hauteur de 50 % par la CNSA) ; mais aussi la mise en place de la « dotation qualité », permettant de financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur (dispositif financé en intégralité par la CNSA). On peut noter que ces revalorisations concernent aussi bien l'APA que la prestation compensatoire de handicap mais aussi les heures de ménages pour les personnes âgées (au titre de l'aide sociale). Pour autant, l'impact sur le budget du Département est limité par la baisse d'activité constatée par ces services, impactés particulièrement par des difficultés de recrutement. Enfin, le RSA, 12,2 M€, était en baisse de nouveau en 2022, passant en dessous du niveau de dépense de 2018.

Le second grand poste budgétaire de l'aide sociale : les frais en établissement et l'accueil représentent plus de 47 M€. La répartition par fonction, c'est-à-dire par grands domaines d'intervention, met en évidence la prépondérance de la prise en charge des personnes handicapées (27,7 M€) en forte progression en 2022. Viennent ensuite l'accueil des enfants pris en charge par le Département (11,2 M€) également en forte progression puis l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (7,7 M€) relativement stable. Voilà pour les dépenses.

Nos recettes de fonctionnement : 234 368 638 €. Les recettes de fonctionnement se répartissent en deux grands postes : 60 % des recettes de fonctionnement sont constituées d'impôts et taxes pour plus de 139,5 M€, les dotations constituent le second grand poste des recettes soit 32 % des recettes de fonctionnement et un montant de 75,4 M€. Ensuite, il reste 8 % qui sont : les autres produits de gestion qui représentent près de 11 M€ avec les recouvrements sur succession et récupérations sur des bénéficiaires de l'aide sociale, accessoirement également des loyers et l'énergie réservée. Les autres recettes sont : les produits exceptionnels (713 000 €), comme les cessions de matériel ; les produits du domaine et des services (5,8 M€, dont plus de 4 M€ de redevances énergie hydroélectrique (barrages)) ; les atténuations de charges : remboursements sur charges sociales et remboursement de la rémunération des agents mis à disposition du laboratoire TERANA par le Département.

Les impôts et taxes : 139,5 M€, sont les ressources les plus importantes du Département avec le transfert de la TVA, qui remplace le foncier bâti. Ces recettes ont progressé de 5,5 M€, soit plus de 4 % par rapport à l'exercice 2021. Elles se composent notamment de : la TVA remplaçant donc le foncier bâti : un peu moins de 41,2 M€

(+3,5 M€) ; la taxe sur les conventions d'assurance pour 36,3 M€ (1,7 M€ de plus que l'an dernier) ; des droits de mutation (DMTO) 18,4 M€ et de la péréquation assise sur les droits de mutation 11,1 M€ en brut, parce que le Département est contributeur pour 1,3 M€ (c'est un peu moins de 9,8 M€ de péréquation DMTO en net) ; les autres taxes sont la TICPE, la fiscalité reversée par l'État, ce qui reste des contributions directes (CVAE et IFR) et d'autres taxes comme la taxe électricité et la taxe aménagement.

Ensuite, on passe aux dotations et participations : 75,4 M€. La principale ressource du Département, c'est la DGF forfaitaire 16,3 M€ (évolue avec la population), avec une compensation de 14,6 M€ (stable depuis 2017) et la part péréquation au travers de la dotation de fonctionnement minimum, pour 16,1 M€ (en hausse de 400 000 € en 2022, après le gel de 2021 lié à la nouvelle définition des départements ruraux qui a entraîné l'entrée de nouveaux Départements DFM qui peuvent bénéficier de cette dotation). Les participations de la CNSA représentent plus de 14 M€, elles ont progressé avec le financement des nouvelles mesures (avenant 43 et la dotation qualité pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile). Les compensations représentent près de 7 M€.

On passe maintenant à la section d'investissement. La section d'investissement est financée par 37 M€ d'épargne brute qui permettent le remboursement du capital de la dette et participent pour près de 38,5 M€ d'investissements (auxquels s'ajoutent les 400 000 € de travaux en régie). Les ressources sont complétées par un peu moins de 10 M€ de recettes d'investissement et 14,5 M€ d'emprunt nouveau. Le résultat de 2022 est donc de l'ordre de 6,6 M€.

Les dépenses d'investissement hors dette en 2022 ont représenté 38,5 M€. Les travaux et acquisitions : dépenses d'équipement (maîtrise d'ouvrage départementale) représentent 29,7 M€. Le Département a également versé 8,5 M€ de subvention d'équipement et remboursé 15,8 M€ d'annuités (bancaire et loyers dans le cadre des contrats de partenariat). Le Département, au cours de l'exercice 2022, a poursuivi sa trajectoire visant à accroître ses investissements, puisqu'en 2022, le montant des investissements réalisés soit 38,9 M€ et ont progressé de 2,5 M€, hors éléments exceptionnels (en lien avec le passage à la M57). À ce montant s'ajoutent 2,5 M€ de remboursement de la dette partenariat, soit 41,4 M€ d'investissements. Cette hausse des dépenses d'investissement s'explique par la hausse des acquisitions (+1,4 M€ notamment pour des acquisitions foncières en lien avec le projet de contournement ouest d'Aurillac). Il faut surtout souligner la hausse du montant des travaux réalisés (+4,3 M€). Le montant de 23 M€ de travaux rapproché du montant réalisé en 2020 (moins de 14 M€), montre l'effort qui a été fait au cours de cet exercice par le Département. Les dépenses d'équipement approchent 30 M€. Ce montant est à rapprocher des 19 M€ réalisés à peu près chaque année entre 2018 et 2020. Vous voyez que la hausse est relativement conséquente. Par contre, le volume des subventions d'équipement versées en 2022 est en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2021.

En section d'investissement concernant les recettes (environ 10 M€) la principale ressource, c'est le FCTVA pour près de 4 M€. Quelques autres enveloppes complètent ce panel : la DSID (subvention de l'État pour le financement d'investissements réalisés par le Département) ; la dotation d'équipement des collèges, qui est destinée à financer les travaux dans les collèges ; et enfin, différentes recettes complètent ce panorama : les amendes radar et d'autres subventions comme l'enveloppe du Grand Phénix.

On passe maintenant à la dette et aux équilibres financiers. La dette globale du Département s'élève à 173,2 M€, ce qui représente une capacité de désendettement de 4,7 années. Le taux d'épargne est de 15,8 % et intègre la mise en réserve de 5 M€ au titre des DMTO. Sans les 5 M€ mis en réserve, le taux d'épargne approche 18 %, très proche du taux d'épargne de 2021 qui était de 18,3 %. On considère qu'en dessous de 10 % de taux d'épargne, on atteint un seuil d'alerte. Pour la capacité de désendettement le seuil d'alerte est au-delà de dix ans. Vous voyez que les ratios sont relativement bons.

La dette et les équilibres. En rétrospective, les équilibres du Département ont marqué une rupture en 2019. Cette évolution favorable s'est confirmée malgré la crise sanitaire. On constate sur les soldes la dynamique des recettes

qui correspond à une évolution qui reste contenue des dépenses de fonctionnement. Ces équilibres ont permis la mise en réserve de 5 M€ sans dégradation significative des résultats. L'épargne brute dégagée est de 37 M€. La baisse de l'encours en 2022 est plus faible, mais la dette a tout de même baissé de 1 M€. Et il vaut mieux avoir quand même une baisse de 1 M€ qu'une hausse de 1 M€ ! C'est une lapalissade, mais quand on trouve qu'on ne fait pas d'effort en matière de désendettement, il faut le signaler.

Le besoin de financement de l'exercice 2022 (près de 45 M€) a été couvert par l'épargne (la CAF) de 37 M€ et de 14,5 M€ d'emprunts nouveaux. Ces financements étant supérieurs aux besoins, le Département a dégagé un résultat de 6,6 M€ sur l'exercice 2020. Ce résultat, cumulé au résultat de 2021, donne un résultat global de clôture pour 2022 de 29,4 M€. Donc il faudra financer environ 7,9 M€ de restes à réaliser en dépense et il y a également 7,5 M€ de reste à réaliser d'emprunt, soit un solde net de l'ordre de 420 000 € de restes à réaliser à financer par les résultats. Donc le résultat à reprendre approche les 29 M€ pour le Budget principal.

Pour le Budget annexe de la Conférence des financeurs qui permet de rendre compte de l'utilisation du financement perçu de la CNSA pour cette conférence, il a dégagé un résultat global de 101 608 €, cela, compte tenu de titres émis pour 454 709 €, de 366 319 € de mandat et de résultats antérieurs de 13 218 €.

Donc il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'adopter le Compte Administratif des recettes et des dépenses du Département pour l'exercice 2022, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, et qui fait apparaître pour le budget principal un résultat de plus de 28 902 886 €, y compris la reprise des résultats antérieurs, et un excédent de 101 608 € pour le budget annexe de la Conférence des financeurs, étant précisé que notre Président ne participera pas au vote.

Et préciser aussi que la Première Commission a émis un avis favorable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci ! Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce compte administratif ? Ce qu'on peut noter quand même, hormis éléments exceptionnels de notre mise en réserve qui étaient initialement pour des travaux dans les collèges, de 5 M€, si on retire cette donnée-là, on s'aperçoit que l'évolution des dépenses et des recettes est à peu près équivalente, puisqu'en dépenses, on est à +6,2 %, recettes +6,1 %, donc c'est une certaine stabilité. Avec, comme je le disais, tout de même des points non pas de vigilance, mais à prendre en compte. Il faut tempérer effectivement les résultats qui peuvent apparaître de très bons résultats. C'est, d'une part, une recette exceptionnelle, enfin d'un très haut niveau, sur les barrages : les concessions, c'est +4,3 M€. J'espère que ça continuera, mais c'était une des bonnes nouvelles. D'un autre côté, sur les dépenses, ce qu'il est important aussi de noter, c'est que nous avons pu amortir un certain nombre de décisions de l'État qui nous imposaient des dépenses, notamment au niveau social. On le retrouve d'ailleurs en recettes : on a une contribution de la CNSA qui vient tamponner, pour partie simplement, l'augmentation, notamment de l'avenant 43, mais tout ça a pu être comptabilisé et amorti. Ce qui fait que, globalement, ce que je disais, on a quand même à mon sens un budget qui est sain, avec des programmes d'investissements qui sont en progression. On est à 23 M€, c'est quasiment +4 M€ par rapport à l'année précédente. On ne va pas remonter plus loin, parce qu'on était en période Covid et tout était compliqué, avec des réalisations de chantiers qui le sont toujours un peu, d'ailleurs, somme toute, contrariées en termes d'approvisionnement ou autre. Et puis l'inflation est passée bien évidemment par-là, avec une épargne brute et une épargne nette satisfaisantes. Et somme toute un désendettement qui se poursuit, même si celui-ci est de manière plus légère que d'habitude, mais enfin, sur les trois dernières années, on doit faire -5 % en taux d'endettement, donc c'est quand même à souligner.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières ou des remarques particulières sur ce budget ? S'il n'y en a pas, je vais sortir et laisser la présidence à Didier.

M. Didier ACHALME, Premier Vice-Président

Le Président sort, donc, je vais faire voter le compte administratif. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Le compte administratif est approuvé, je vous en remercie. Et le Président peut revenir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Il convient de passer au rapport suivant qui est l'affectation du résultat et c'est toujours notre grand argentier qui nous le rapporte, Jean MAGE.

37. Affectation du résultat

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Vous connaissez tous le mécanisme de l'affectation des résultats qui vise à reprendre les résultats de l'exercice précédent, surtout pour en affecter une partie à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Vous avez le schéma d'affectation qui apparaît en première page du projet de délibération où on voit notamment ce qui est inscrit aux comptes 001, 002 et 1068.

Le projet de délibération qui vous est proposé est le suivant :

Considérant les résultats de l'exercice 2022 tels qu'ils ressortent du compte administratif pour 2022, il y a un déficit d'investissement de 18 653 796 €, un excédent de fonctionnement de 48 111 067 € et pour le budget annexe, il y a un excédent de fonctionnement de 101 608 € ; Considérant le solde des reports d'investissement du budget principal de -420 789 € ; Considérant un écart de -17 179 € entre le résultat d'investissement figurant au compte administratif et au compte de gestion, correspondant à des écritures suite au changement de nomenclature ; Considérant qu'il convient d'ajuster, pour le budget principal, la ligne 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour être en concordance avec le résultat d'investissement ressortant du compte gestion ;

- décide d'affecter pour le budget principal 18 670 975 € au compte 001 et 19 091 765 € en réserves sur le compte 1068, pour financer les dépenses d'investissement. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 29 019 301 € est reporté en excédent de fonctionnement au compte 002.

- décide d'affecter pour le budget annexe de la Conférence des financeurs 101 608 € en excédent de fonctionnement au compte 002.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Nous en arrivons au dernier qui est le Budget supplémentaire 2023, Jean MAGE.

38. Budget supplémentaire pour 2023

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Le budget supplémentaire qui, vous le savez tous, est une décision modificative. Elle est spécifique, puisqu'elle permet de reprendre tous les résultats qui sont dégagés de la clôture de l'exercice précédent, ce qu'on vient d'évoquer tout à l'heure. Ces résultats comprennent les excédents et les déficits de chaque section, mais aussi les reports en recettes et en dépenses qui tiennent compte de la décision d'affectation du résultat qu'on vient de prendre sur le rapport précédent. Donc je vous propose, comme pour le compte administratif, de l'examiner de

manière synthétique avec ce qui est affiché à l'écran, section par section et dans l'ordre des dépenses et des recettes.

En section de fonctionnement, les dépenses. Le budget primitif voté en décembre comporte 204,8 M€ de crédits de fonctionnement. Ce montant est en hausse de 3,54 % par rapport au compte administratif de 2022. Les propositions qui sont soumises pour ce BS portent sur 6 355 163 € de crédits nouveaux et 133 595 € de restes à réaliser de 2022. Après le vote de ce budget supplémentaire, le budget de fonctionnement de l'exercice 2023 dépassera donc 211,3 M€. Cela représente une hausse de 6,82 % par rapport au compte administratif de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement. L'autonomie +3 562 000 €. Une nouvelle revalorisation des salariés de la branche de l'aide à domicile fait l'objet d'une inscription de 500 000 €, dont 450 000 € au titre de l'APA et 50 000 € prévus sur les crédits PCH, mais ça peut aussi concerner les services ménagers. On abonde l'APA de 993 000 €. Le budget dédié à l'APA passerait de 30,3 à près de 31,3 M€. Accueils et hébergements, il est proposé +2 262 000 €. Pour les personnes handicapées, il est proposé d'inscrire un peu moins de 2 M€ en complément, ce qui portera la hausse à 7 % par rapport au réalisé de 2022. Pour les personnes âgées, un complément de 300 000 € intégrant l'impact de la révision du taux d'évolution des dépenses autorisées pour les EHPAD. La hausse de la PCH est revue, les crédits PCH passant de 3,9 M€ à 4,7 M€ après le BS. Le reversement de la contribution de la CNSA encaissé par le Département pour la MDPH est ajusté à la notification reçue, qui est de plus de 37 000 € (le concours prévisionnel étant de 413 000 €).

Concernant les compléments de crédits qui sont proposés, on peut notamment signaler : l'Enfance-Famille, +1 047 000 €. Les crédits complémentaires sont essentiellement destinés au financement des places en structures d'accueil, essentiellement les MECS, les lieux de vie ou le service APMN. Les autres ajustements concernent : la pouponnière à laquelle on enlève 100 000 €, l'hypothèse de consommation étant de 990 000 €, elle est inférieure à la prévision du BP ; les remboursements à des tiers : -246 000 € (factures mal imputées pour des mineurs placés dans les établissements extérieurs au département) ; les crédits dédiés aux accueils week-end et/ou vacances doivent être complétés de 190 000 € portant le budget disponible à 310 000 € ; le Ségur, on abonde de 250 000 € et ces crédits seront répartis lorsque les prix de journée auront été arrêtés ; le chapitre 012 finançant la rémunération des assistants familiaux est complété de 155 000 € portant ce budget à un peu plus de 4 M€.

Les dépenses de fonctionnement. Concernant les compléments de crédits qui sont proposés on peut notamment signaler : Les finances +933 000 €. Il s'agit notamment : pour un total de 417 000 € le reversement de taxes dont 46 000 € au titre de la taxe d'aménagement, reversée au CAUE (au regard des recettes de 2022) et 371 000 € de trop-perçu de TVA (ex-taxe foncière sur les propriétés bâties) sur l'exercice 2022 ; l'inscription complémentaire de 200 000 € en frais financiers, du fait de la hausse des taux. L'atelier, c'est 224 000 €, notamment pour les petites fournitures. Le budget de l'atelier passerait à près de 2 M€ (en hausse de 12 % du fait de l'augmentation du prix des pièces, du vieillissement des matériels et des achats de petits matériels pour l'atelier). Les systèmes d'information, 100 000 € pour compléter les budgets afin de préparer la mise en œuvre de la vidéosurveillance des établissements départementaux dans le but de protéger les personnes et les biens et pour compléter aussi le financement des outils de collaboration, d'ouvrir le système d'information vers la mobilité et de préparer un nouveau schéma directeur informatique. La ligne aérienne : 200 000 € compte tenu du déficit prévisionnel ajusté à l'issue des dernières négociations. L'éducation et la jeunesse 170 883 €, dont 130 000 € pour le recours à un prestataire durant la fermeture du self du collège de Saint-Mamet. Des ajustements sont proposés en lien avec les hausses de prix et les besoins des services : Culture 19 500 € dont 15 000 € pour Hibernarock (recette d'un montant équivalent grâce au Pacte Cantal) ; l'action et l'ingénierie territoriales 18 000 € ; l'entretien des routes 14 145 € ; les loyers versés 24 000 € et la logistique 42 635 €, notamment pour les vêtements de travail et les équipements de protection. Des redéploiements sont également opérés au sein des crédits des ressources humaines et de l'insertion, sans modification des budgets.

Concernant les recettes de fonctionnement ce BS permet notamment l'ajustement des crédits aux notifications reçues. La proposition est donc de constater une hausse de 3 309 111 €, hors excédent de fonctionnement, correspondant essentiellement à l'ajustement par rapport aux notifications reçues : +341 872 € au titre de la DGF qui atteint 47 456 872 € ; +911 735 € au titre de la TVA reversée au Département portant la compensation de la CVAE perçue à 6 661 735 € ; la CNSA, ajustement de la notification de la dotation qualité versée aux services d'aide à domicile +1 155 733 € ; Plan Pauvreté, la participation de l'État est de 313 300 € ; Les contributions à la ligne aérienne sont ajustés pour la nouvelle DSP (contributions de la CABA, de la Région et de la CCI) +540 000 €. Il y a d'autres ajustements qui sont proposés, 13 515 € (15 000 € Pacte Cantal pour Hibernarock, et -1 500 € pour le forfait autonomie).

Après ce BS, les recettes de fonctionnement atteindront 233 316 661 €.

En section d'investissement, il est proposé +5 308 060 € de crédits nouveaux. Pour le pôle routier de Saint-Flour, 2 350 000 € (consécutif à la décision qui avait été prise pour les EHPAD 2 M€ avaient été enlevé et il convient de les remettre, parce que l'avancement du chantier le justifie). Un complément pour renforcer le programme de renouvellement du matériel à hauteur de 1 M€. CALEDEN, on en a parlé dans le rapport dédié ce matin, 1 925 000 €. Et les ajustements concernent notamment les équipements des collèges +53 000 €, des frais accessoires pour l'acquisition du Grand Phénix +93 000 €, la réduction des frais d'études -340 000 € pour le Lioran (crédits qui ne seront pas consommés en 2023 et seront réinscrits en 2024).

Les restes à réaliser concernent : les bâtiments, un peu plus de 4 M€, dont 2,8 M€ pour le pôle routier de Saint-Flour (le projet bénéficiera de 6,6 M€ de crédits de paiement en 2023, après le BS). Le centre médico-social de Murat, l'HDD... Les collèges, 2 231 843 €, dont 1 M€ pour Saint-Mamet et plus de 820 000 € pour le programme de changement des menuiseries extérieures. Au Lioran, pour les Galinottes et la salle hors sacs 1 334 910 €. Et pour les matériels un peu plus de 105 000 € (essentiellement des véhicules) et un peu plus de 234 000 € pour des logiciels.

La répartition des dépenses d'investissement après BS. Pour synthétiser après BS, le budget principal en section d'investissement, hors dette, comporte 64,8 M€ (le BP était de 51,5 M€). Dont un peu moins de 8 M€ d'acquisitions, 41,5 M€ de travaux, 11,5 M€ de subvention d'équipement et un peu moins de 4 M€ d'immobilisations financières (dont les avances aux EHPAD et le compte courant de CALEDEN).

Les dépenses d'investissement pour 2023. En synthèse elles représentent 64,8 M€. Elles sont en hausse de 13,2 M€ par rapport au BP qui comportait 51,5 M€ de crédits d'investissement. C'est environ 4 M€ de plus qui seront votés après ce BS en 2022. Le remboursement prévisionnel du capital de la dette est budgétisé à hauteur de 14,4 M€. La dette partenariat finance la RD120, le contournement de Saint-Flour et la restructuration du collège Jules-Ferry. Soit un total de près de 82 M€, auxquels s'ajoutent 50 M€ pour des opérations de gestion active de l'encours de dette.

Le financement des dépenses d'investissement pour 2023. En recettes, l'équilibre du budget provient : du résultat global de clôture (ou fonds de roulement 2022, hors restes à réaliser qui sont comptabilisés dans le BS) pour 29,4 M€ ; de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement de 22 M€ ; des recettes d'investissement hors dette de 15,6 M€ ; l'équilibre du budget supplémentaire nécessite donc l'inscription de 14,9 M€, dont 500 000 € d'opérations de gestion de dette et 14,4 M€ d'emprunt d'équilibre. L'objectif de mobilisation de fin d'année est de 10 M€, à ajuster en fonction du taux de réalisation.

Les modifications apportées au budget annexe portent sur 97 943 € financés par la reprise du résultat de 2022.

Donc il vous est proposé de délibérer sur ce budget supplémentaire, en vous rappelant qu'il est voté par natures et chapitres, conformément aux documents dont vous avez tous eu connaissance.

La Première Commission a donné un avis favorable à ce projet de budget supplémentaire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Rapporteur. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce BS qui reprend, en fait pas mal de rapports que l'on a évoqués durant cette session, que ce soit sur CALEDEN ou autre ? Je ne vois pas de demande de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce budget supplémentaire est approuvé.

Il nous reste à terminer cette session par des motions. Je vous ai dit, effectivement, qu'il vous serait proposé deux motions. Je vais peut-être passer la parole à Vincent DESCOEUR qui a contribué à l'écriture de ces deux motions.

Motions**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Très rapidement, je ne sais pas si tu en as fait écho ce matin, deux motions en relation avec l'actualité ferroviaire. Je laisserai peut-être le soin aux élus de Saint-Flour d'évoquer la deuxième, puisque sur la question de la ligne Aubrac et de la modernisation de la ligne, il y a un certain nombre d'inquiétudes liées à des annonces concernant des perspectives d'arrêt des trains voyageurs et du fret. Et sauf à ce que je me trompe, mais la dernière fois que j'ai évoqué cette question (je n'étais pas là ce matin, mais), on avait décidé de reprendre la même motion que celle de la Lozère et celle de la Communauté de Saint-Flour (c'est bien cela ?) pour se montrer solidaires de ces deux collectivités bien sûr concernées au premier chef. Si vous voulez rajouter quelque chose, vous le ferez.

Motion pour un train de nuit de plein exercice entre Aurillac et Paris

Considérant

- Que les annonces récentes de la SNCF concernant les modalités de remise en service d'une liaison par train de nuit entre Aurillac et Paris à compter de décembre 2023 ne correspondent pas à la promesse faite en octobre 2020 par le Premier ministre Jean Castex d'un train de nuit de plein exercice.
- Que les modalités de fonctionnement proposées, soit un trajet les vendredis et dimanches soir dans chaque sens et un aller-retour quotidien pendant les vacances scolaires de la zone C, sont inacceptables, qu'elles ne correspondent pas aux attentes des Cantaliens et ne tiennent aucun compte des demandes portées avec insistance ces derniers mois par les parlementaires cantaliens et le président du Conseil départemental.
- Que les horaires proposés et le temps de trajet, qui comprendrait un arrêt de 5 heures en gare de Brive pour un voyage d'une durée de près de 13 heures, sont inadaptés.
- Qu'une liaison par train de nuit qui fonctionnerait selon ces modalités serait vouée à l'échec à court terme dans la mesure où elle ne répondrait pas aux attentes des usagers potentiels.
- Que les Cantaliens et leurs élus se sentent trompés et méprisés par la solution au rabais que proposent l'Etat et la SNCF, eu égard à la situation inédite d'enclavement dont souffrent notre département et sa ville préfecture.
- Que cette nouvelle liaison s'appuie sur la ligne de train de nuit Paris-Rodez qui, elle, fonctionne avec une fréquence quotidienne.

Le Conseil départemental du Cantal, réuni en session plénière, demande à l'Etat et à la SNCF de respecter les engagements pris par le Premier ministre Jean Castex d'une remise en service d'une liaison de train de nuit de plein exercice entre Aurillac et Paris, sur la base d'une fréquence quotidienne, avec des horaires et temps de parcours adaptés et des conditions de confort correspondant aux attentes des usagers.

Et puis la deuxième reprend en substance ce que j'ai indiqué au Préfet, s'agissant du traitement que nous réserve la SNCF sur le train de nuit.

Motion pour la modernisation de la ligne Aubrac

Considérant que depuis de nombreuses années, élus, citoyens et associations d'usagers et de défense du train se mobilisent face au risque d'abandon de la ligne ferroviaire de l'Aubrac (Clermont-Béziers). La politique menée depuis plus de 40 ans sur cet axe et le défaut de modernisation a conduit irrémédiablement à réduire l'offre et l'attractivité de cette ligne.

Considérant que les quelques travaux d'entretien menés n'ont pas permis de pérenniser l'infrastructure ni de maintenir les vitesses pratiquées. Ils ont même contribué, par la gêne occasionnée (retards, suppressions de train sans avertissement préalable, remplacement par des autocars), à en dégrader l'image autant que le niveau de service aux usagers.

Constatant que les multiples demandes d'élus du département du Cantal et d'autres territoires visant à maintenir cette ligne d'intérêt national, à inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont-Ferrand - Neussargues - Béziers) dans le plan France Relance, à apporter un financement aux côtés des Régions pour la rénovation de l'infrastructure, à mettre les moyens pour rénover la ligne de façon complète et durable, à permettre de développer le fret et à rétablir le service de train de nuit n'ont pas été entendues.

Considérant que dans une communication en date du 24 février 2023, Madame la Première Ministre, Elisabeth Borne, a annoncé une « nouvelle donne ferroviaire » avec un plan de 100 milliards d'euros d'ici 2040.

Constatant que pour un département comme le Cantal, ce train, dit « d'équilibre du territoire » (TET), joue un rôle fondamental pour assurer la liaison vers les principales villes non reliées par la grande vitesse :

- en termes de désenclavement et de mobilité,
- en termes de service public rendu aux usagers (habitants, scolaires, touristes, entreprises...),
- en termes de développement économique tant du point de vue de la fréquentation touristique que du transport de marchandises,
- en termes de développement durable et de préservation de l'environnement.

Considérant que le Président de la République s'est engagé en faveur de la réhabilitation des lignes existantes et que l'adoption de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) est venue concrétiser cet engagement en consacrant une large part des investissements au mode ferroviaire.

Constatant que le train Intercités Aubrac doit bénéficier du même niveau de service que toutes les autres lignes intercités de France.

Le Conseil départemental du Cantal, réuni en session plénière le 23 juin 2023, demande au Gouvernement : de flécher parmi les 100 milliards annoncés, dès cette année, les financements nécessaires aux travaux permettant l'utilisation et le maintien de cette ligne d'intérêt national.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Les élus du secteur de Saint-Flour, non ? Les motions avaient été validées par les présidents de groupe. Pas de demande de prise de parole ? Si : Magali MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Merci. C'était simplement pour dire qu'effectivement, nous approuvons pleinement le contenu des deux motions, et qu'il nous semble impératif collectivement de nous porter solidaires. Et nous voterons évidemment ces deux motions.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Je mets ces deux motions au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Elles sont approuvées à l'unanimité, donc nous les ferons passer au Préfet et directement auprès de notre cher ministre BEAUNE.

Merci à vous et je clôture cette session.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 23 juin 2023 adopté par l'Assemblée départementale le 29 septembre 2023.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

La Secrétaire de séance



Marie-Hélène CHASTRE